
Conseil départemental du Morbihan

**Procès-verbal
de la réunion du 24 juin 2024**

Liste des conseillers départementaux du Morbihan

Canton	Nom -Prénom	Date de naissance	Année de la 1 ^{ère} élection
Auray	JALU Michel	27 janvier 1952	2015
	LE BRETON Marie-José	13 février 1953	2014
Gourin	GUEGAN Dominique	7 juillet 1957	2021
	LE NINIVEN Dominique	4 mars 1953	2021
Grand-Champ	LE MEUR Dominique	10 janvier 1963	2021
	GUEGAN Pierre	9 novembre 1959	2021
Guer	POULAIN Thierry	11 avril 1967	2021
	HERRY Marie-Hélène	2 juillet 1970	2015
Guidel	BALLESTER Françoise	18 janvier 1960	2015
	LE NAY Gwenn	5 novembre 1975	2021
Hennebont	JOURDA Muriel	27 octobre 1967	2015
	LOHEZIC Stéphane	23 octobre 1965	2021
Lanester	COCHÉ Myrienne	24 avril 1958	2021
	CARIS Alain	2 mars 1958	2021
Lorient 1	QUÉRIC Catherine	17 août 1965	2021
	GLAZ Mathieu	4 novembre 1986	2021
Lorient 2	MÉTAYER Rozenn	8 mars 1976	2021
	GIRARD Damien	30 mai 1973	2021
Moréac	GUEGAN Rozenn	16 avril 1975	2021
	HAMON Stéphane	26 avril 1963	2021
Muzillac	GUIHARD Alain	9 juillet 1952	2011
	JARLIGANT Marie-Odile	20 décembre 1948	2015
Ploemeur	LOAS Ronan	15 avril 1982	2015
	ROUSSET Marianne	3 juin 1964	2021
Ploërmel	RENAUDIE Hania	28 décembre 1978	2021
	JAGOUDET Nicolas	1 ^{er} avril 1972	2021
Pluvigner	LE QUER Marie-Christine	11 avril 1967	2015
	ROBELET Fabrice	24 septembre 1968	2015
Pontivy	PERRAULT Soizic	18 février 1977	2015
	QUERO Benoît	7 septembre 1976	2015
Questembert	LE BOTERFF Marie	21 octobre 1976	2021
	LEMAIRE Boris	15 décembre 1976	2021
Quiberon	BELLEC Karine	6 avril 1973	2015
	PIERRE Gérard	15 mai 1951	2004
Séné	LAPPARTIENT David	31 mai 1973	2011
	JEHANNO Anne	6 décembre 1973	2021
Vannes 1	AZGAG Mohamed	8 février 1954	2021
	PENHOUE Christine	9 mai 1962	2015
Vannes 2	BERTHOLOM Denis	6 septembre 1964	2015
	LEBRETON Sophie	6 février 1964	2021
Vannes 3	DUFEIGNEUX Gilles	18 mai 1964	2015
	FAVENNEC Gaëlle	12 février 1971	2015

Commissions

<p>1^{ère} commission</p> <p>Finances et ressources humaines</p>	<p>Présidente : Muriel JOURDA</p> <p>Membres : Denis BERTHOLOM - <i>Secrétaire</i> Mohamed AZGAG Gilles DUFEIGNEUX Mathieu GLAZ</p>
<p>2^{ème} commission</p> <p>Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées</p>	<p>Présidente : Marie-Odile JARLIGANT</p> <p>Membres : Michel JALU - <i>Secrétaire</i> Karine BELLEC Rozenn GUÉGAN Fabrice ROBELET Myrienne COCHÉ Marie LE BOTERFF</p>
<p>3^{ème} commission</p> <p>Insertion, famille, enfance et action sociale</p>	<p>Présidente : Sophie LEBRETON</p> <p>Membres : Hania RENAUDIE - <i>Secrétaire</i> Gaëlle FAVENNEC Dominique LE NINIVEN Marianne ROUSSET Catherine QUERIC</p>
<p>4^{ème} commission</p> <p>Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme</p>	<p>Président : Pierre GUÉGAN</p> <p>Membres : Stéphane HAMON - <i>Secrétaire</i> Nicolas JAGOUDET Soizic PERRAULT Benoit QUÉRO Rozenn METAYER</p>
<p>5^{ème} commission</p> <p>Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau</p>	<p>Président : Stéphane LOHÉZIC</p> <p>Membres : Dominique GUÉGAN - <i>Secrétaire</i> Alain GUIHARD Marie-Christine LE QUER Damien GIRARD</p>
<p>6^{ème} commission</p> <p>Éducation, culture, sport et vie associative</p>	<p>Présidente : Marie-Hélène HERRY</p> <p>Membres : Dominique LE MEUR - <i>Secrétaire</i> Françoise BALLESTER Marie-Jo LE BRETON Ronan LOAS Christine PENHOÛËT Alain CARIS</p>
<p>7^{ème} commission</p> <p>Infrastructures routières, mobilités douces et ports</p>	<p>Président : Thierry POULAIN</p> <p>Membres : Anne JEHANNO - <i>Secrétaire</i> Gwenn LE NAY Gérard PIERRE Boris LEMAIRE</p>

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 24 juin 2024

Ordre du jour

N° rapport	N° Poseidon	Direction	Titre du dossier	Page	
1^{ère} Commission : Finances et ressources humaines					
1	23909	Direction des finances et des achats	Décision modificative n° 1 de 2024	69	
2	23908	Direction générale adjointe des ressources	Moyens logistiques et gestion du patrimoine Ajustements budgétaires	56	
3	23952	Direction des affaires juridiques et des assemblées	Convention relative à la mise en place d'un réseau de solidarité des agriculteurs dans le cadre de la lutte contre les incendies	58	
4	23915		SPL Equipements du Morbihan Augmentation de capital - Acquisition d'actions - Modification des statuts	59	
5	23980		Compte rendu des délégations exercées par le président Année 2023 Compte rendu de la délégation en matière d'ester en justice (de février à mai 2024)	61	
6	24099		Association La semaine du Golfe du Morbihan Désignation de conseillers départementaux	62	
7	24095		Direction générale des services	Rapport d'activité pour 2023 (<i>rapport séparé</i>)	63
8	24088		Direction des ressources humaines	Ressources humaines Ajustements budgétaires	64
9	23791	Direction des territoires	Prévention et sécurité civile, sanitaire et environnementale	68	
2^{ème} Commission : Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées					
10	23964	Direction de l'autonomie	Politique départementale en faveur des personnes handicapées	51	
11	23963		Politique départementale en faveur des personnes âgées	52	
3^{ème} Commission : Insertion, famille, enfance et action sociale					
12	23968	Direction de l'enfance et de la famille	Politique départementale de protection de l'enfance	47	

4^{ème} Commission : Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme				
13	23922	Direction des routes et de l'aménagement	Aménagement foncier Autorisation de programme	36
14	23790	Direction des territoires	Accompagnement du développement territorial	37
15	23792		Schéma départemental de développement du tourisme 2024 - 2028	39
16	23795	Direction des services numériques	Bretagne très haut débit - Convention de finalisation du projet Ajustements budgétaires	45
5^{ème} Commission : Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau				
17	23920	Direction des routes et de l'aménagement	Espaces naturels et activités de nature Autorisations de programme et crédits de paiement complémentaires	33
18	23937		Programme d'interventions 2024-2028 du conseil scientifique de l'environnement du Morbihan (CSEM)	34
6^{ème} Commission : Éducation, culture, sport et vie associative				
19	23939	Direction des bâtiments	Travaux dans les collèges - Ajustements budgétaires	23
20	23948	Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse	Politique en faveur des collèges	22
21	23945		Stratégie départementale pour une restauration collégienne durable et de qualité sur tout le territoire	24
22	23956	Direction générale adjointe éducation, culture, attractivité, territoires	Stratégie départementale en matière de politique éducative et de jeunesse	27
23	23944	Direction de la culture	Politique en faveur de la culture Ajustements budgétaires et modification d'un dispositif d'aide	32
7^{ème} Commission : Infrastructures routières, mobilités douces et ports				
24	23916	Direction des routes et de l'aménagement	Infrastructures routières Autorisations de programme et crédits de paiement complémentaires	19
25	23919		Mobilité Autorisation de programme et crédits de paiement complémentaires	20
26	23917		Infrastructures portuaires Ajustements budgétaires	21

Procès verbal
du conseil départemental du Morbihan
Réunion du lundi 24 juin 2024

Le lundi 24 juin 2024, à 14 heures 30, le conseil départemental du Morbihan
s'est réuni à l'hôtel du département à Vannes,
sous la présidence de M. David LAPPARTIENT, président.

Procès-verbal approuvé par le Conseil départemental
lors de sa réunion du 20 septembre 2024

LE PRÉSIDENT – Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue à cette séance du conseil départemental. Nous allons commencer et je laisse la parole à Karine BELLEC, pour procéder à l'appel.

(Mme BELLEC, conseillère départementale, procède à l'appel nominal.)

Sont présents : Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Gilles DUFEIGNEUX, Gaëlle FAVENNEC, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Dominique GUEGAN, Pierre GUEGAN, Rozenn GUEGAN, Stéphane HAMON, Marie-Hélène HERRY, Nicolas JAGOUDET, Michel JALU, Marie-Odile JARLIGANT, Anne JEHANNO, Muriel JOURDA, David LAPPARTIENT, Marie LE BOTERFF, Marie-José LE BRETON, Dominique LE MEUR, Gwenn LE NAY, Dominique LE NINIVEN, Marie-Christine LE QUER, Sophie LEBRETON, Boris LEMAIRE, Ronan LOAS, Stéphane LOHEZIC, Rozenn MÉTAYER, Christine PENHOUET, Soizic PERRAULT, Gérard PIERRE, Catherine QUÉRIC, Benoît QUÉRO, Hania RENAUDIE, Fabrice ROBELET, Marianne ROUSSET.

Sont absents : Mohamed AZGAG (a donné pouvoir à Christine PENHOUET), Alain GUIHARD (a donné pouvoir à Marie-Odile JARLIGANT), Thierry POULAIN (a donné pouvoir à Marie-Hélène HERRY).

LE PRÉSIDENT – Merci. Le quorum est atteint et nous pouvons débiter notre séance. Tout d'abord, il convient d'approuver en assemblée le procès-verbal de la session du 29 mars dernier, qui a été transmis avec les rapports et qui vous est soumis aujourd'hui. Vous aviez jusqu'au 18 juin pour faire des observations.

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, le procès-verbal du 29 mars 2024 a été adopté à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

S'agissant des vœux et questions orales, conformément aux articles 28, 29 et 30 de notre règlement intérieur, je constate qu'aucun vœu ni question orale n'a été déposé.

Nous allons donc, comme le veut la tradition, tout d'abord avoir mon intervention, puis celle de Damien GIRARD au nom du groupe de l'opposition, puis de Ronan LOAS, au nom du groupe de la majorité. Ce après quoi nous aborderons l'ensemble des bordereaux qui nous sont soumis.

Déclaration liminaire du Président

LE PRÉSIDENT – Mes chers collègues, cette réunion se tient à quelques jours du premier tour des élections législatives. Ce n'était évidemment pas prévu, en tout cas pas à notre niveau. C'est ainsi après effectivement que le Président de la République a estimé fondé de procéder, le 9 juin dernier, à la dissolution de l'Assemblée nationale. Il ne m'appartient pas évidemment de porter un jugement sur cette décision, qui relève, en vertu de l'article 12 de notre Constitution, d'une prérogative exclusive du Président de la République. J'ai naturellement un avis sur le sujet. Mais ce n'est bien sûr ni le lieu ni le moment d'en faire état. Il reste néanmoins que notre pays se retrouve dans une situation politique que de nombreux observateurs, en France, mais aussi à l'étranger, peuvent qualifier de chaotique, voire d'inquiétante. La situation internationale, vous le savez, est très instable. Les indicateurs économiques continuent de se dégrader. La société française n'a sans doute jamais été aussi fracturée, alors que, me semble-t-il, le rôle des élus, quels qu'ils soient, est de rassembler les gens et de faire en sorte que, quelles que soient leurs divergences, de quelque nature qu'elle soit, on puisse vivre ensemble et finalement faire Nation. C'est ce que nous souhaitons.

Nous allons, dans un peu plus d'un mois, accueillir les Jeux olympiques et le monde entier. Il ne me semble pas non plus que ce soit le meilleur moment pour que la France se divise. J'y reviendrai d'ailleurs en guise de conclusion. En fait, notre pays n'est plus véritablement administré. Et vous le savez toutes et tous, c'est une réalité. Mais je dois dire que c'est quand même particulièrement affligeant. Évidemment, le choix de nos compatriotes, les 30 juin et 7 juillet prochains, sera un choix décisif. Si on en croit les estimations de participation, on peut dire que les Français savent, sentent que le moment est assez historique. Faut-il encore qu'ils en perçoivent clairement les enjeux. Or, je constate que certains se complaisent à dissimuler finalement la réalité de ce qu'ils proposent. Il est de bon ton de dénoncer le Rassemblement National, et je le fais bien volontiers, et ses propositions, qui sont effectivement catastrophiques pour notre pays, y compris bien sûr sur le plan économique. J'ai toujours été opposé aux propositions, à l'époque, du Front National, aujourd'hui du Rassemblement National, et je serai donc fidèle à mes convictions et à mes oppositions. J'ai dit très rapidement, le jour même, ce que m'inspirait la démarche insupportable d'Éric CIOTTI. Je suis gaulliste, vous le savez. Être gaulliste, c'est avant tout avoir un certain nombre de principes, de convictions. La démarche qui était la sienne est une démarche médiocre qui ne vise finalement qu'à sauvegarder quelques places à vil prix. Je pense que nous perdons toujours à nous éloigner de nos principes respectifs. Je pense qu'on ne reproche pas aux personnes les idées qui sont les leurs. On peut les combattre, quoi que certaines idées soient à condamner. Mais il y a un certain nombre de principes qui me semblent non négociables. Aujourd'hui comme demain, nous devons, toutes et tous, être engagés contre toute forme d'extrémisme, surtout ici particulièrement dans ce département qui a toujours été un département équilibré, modéré et où, et on le voit bien dans nos assemblées, quelles que soient les sensibilités qui sont les nôtres, on se respecte, on débat. Il me semble que les valeurs républicaines, qui sont quelque chose qu'on peut avoir en partage, sont ici une ligne rouge que ne franchissent jamais les uns et les autres.

Mais il y a aussi, naturellement, le nouveau Front Populaire, qui est d'ailleurs un profond manque de respect à reprendre cette dénomination de Front Populaire. J'ai beaucoup à dire sur le Front Populaire, dans les 2 sens. On peut discuter des résultats, mais le Front Populaire, c'est quand même Léon BLUM, Maurice THOREZ, Pierre MENDÈS FRANCE. Et quand on voit aujourd'hui M. BOMPARD, Mme PANOT, pire encore, M. Raphaël ARNAULT prétendre être supérieurs à ces personnages majeurs de l'histoire de notre pays, comment ne pas être pris d'une quelconque forme de nausée ? Mme PANOT, et vous l'avez sans doute écoutée sur la radio publique, se vantait d'avoir plus d'expérience parlementaire que Léon BLUM, lequel avait déjà 17 ans d'expérience parlementaire au moment du Front Populaire. Là, il y a eu un grand blanc quand on lui a rappelé tout cela. C'est vrai que quand on n'a jamais ouvert un livre d'histoire, c'est quand même un peu

compliqué de pouvoir parler de ce qui s'est passé avant. C'est navrant de voir un tel niveau de la part d'anciens députés qui aspirent à le redevenir. Comment peut-on s'associer à ces gens profondément antisémites, à des gens qui prônent le chaos, la violence, qui sont finalement les supplétifs d'un terrorisme islamiste ? S'associer, c'est finalement cautionner des discours et des actes qui nous semblent abjects. C'est faire aussi table rase des principes de la social-démocratie. Ici, on a toujours eu 2 courants, la démocratie chrétienne, quelque part, et la social-démocratie. On s'est combattu politiquement, mais respecté, tant les principes fondamentaux nous unissaient. Quand on voit aujourd'hui qu'on en arrive à ce que la gauche du gouvernement, PS, PC, verts, s'associe à la France Insoumise, on se dit que c'est vraiment une bassesse. Jugez quand même la fine fleur avec laquelle vous vous associez : Raphaël ARNAULT, militant antifa, violent, fiché S, investi notamment par la France Insoumise. Vous avez aussi Philippe POUTOU, Nouveau parti anticapitaliste, « *inquiet de voir le drapeau français dans des meetings de la LFI* ». Notre drapeau, dit-il, « *c'est le drapeau rouge, celui de la révolte contre le capitalisme. Il n'y a pas de problème à brûler le drapeau français.* » Aly DIOUARA, investi dans une circonscription qui est celle des 2 personnes purgées, comme à l'époque stalinienne, Alexis CORBIÈRE et sa compagne, Mme GARRIDO, parle de Raphaël GLUCKSMANN, son allié électoral, comme d'un candidat sioniste. Quand il s'adresse à celles et ceux qui ont ma couleur, il dit « *Salut, les Blancs !* » Voilà aujourd'hui les candidats avec lesquels la gauche parlementaire, la gauche du gouvernement se sont associés pour sauver un certain nombre de sièges. Il ne manquait quasiment que François HOLLANDE, celui qui a amené la France dans l'ornière. Bien sûr, il n'est pas le seul, mais il l'a fortement fait. Il n'a pas plus d'amour-propre que d'être soutenu par le NPA, par la France Insoumise. Comment peut-on, quand on a été Président de la République, quand on a eu, à l'époque, celles et ceux qui, comme MONTEBOURG, étaient vus comme des frondeurs ou des contestataires, mais qui, somme toute, restaient quand même dans la limite des règles républicaines, s'associer avec celles et ceux qui vous ont vomi dessus pendant tout votre mandat ? C'est n'avoir qu'une seule considération, que l'élection doit finalement être acquise quel qu'en soit le prix. C'est navrant de voir tout cela, de voir, et je cite Franz-Olivier GIESBERT, « *la grande parade des antisémites, dominateurs et fiers de l'être* ». Alain FINKIELKRAUT parlait, lui, de « *l'abjection payante de la France Insoumise* » en parlant de cet antisémitisme.

Je le redis, l'alliance PS/PC/verts, comme l'alliance à l'époque UDF/RPR, ou plus récemment UDI/UMP, était tout à fait logique. Mais non, on ne peut pas s'associer avec un parti politique qui dit que la police tue et qui amène, et quand j'ai lu cela, les bras m'en tombaient, des gens de la nature de Serge KLARFELD à dire que dans le cas d'un duel LFI/RN, ils seraient conduits à demander quelque part la protection du Rassemblement National. Je me dis que là, il y a une faute morale, une faute morale de la gauche à s'associer avec la France Insoumise. Je condamne naturellement tous les extrêmes, je l'ai dit, et je le redis ici. Mais quand même, quand le Hamas, qualifié de mouvement de résistance, quand le même chef politique du Hamas, Ismaël HANIYEH, dit « *qu'il y aura d'autres 7 octobre jusqu'à la disparition d'Israël* », et quand aujourd'hui, on peut s'associer avec des dirigeants comme celui-là, au motif que les places à gagner à l'Assemblée nationale sont plus importantes que les principes... je conçois qu'on puisse vouloir exercer le pouvoir et changer les choses. C'est normal, on le fait tous, mais pas à tout prix, et pas au prix, me semble-t-il, de la trahison d'un certain nombre d'idéaux, comme d'ailleurs M. CIOTTI l'a fait lui-même en trahissant les siens et en trahissant son parti. Je les plains, les uns et les autres. Vous savez que je suis un gaulliste social. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire une chose, c'est qu'il faut être fidèle à ses principes. On n'a jamais reproché à quelqu'un ses idées, pour peu qu'elles soient quand même respectables. Mais j'ai toujours reproché à celles et ceux qui avaient des idées à géométrie variable... il faut être fidèle à ses principes. Le gaullisme, c'est d'abord la France. C'est une certaine forme de respect. C'est l'autorité. C'est la combinaison entre une économie de marché et un interventionnisme de façon à ne pas laisser l'ultralibéralisme aux commandes. C'est aussi condamner les excès du capitalisme comme du communisme. C'est aussi mener une politique sociale. Finalement, quand je vois les excès aujourd'hui de la France Insoumise, je me dis que c'est le meilleur carburant pour

le Rassemblement National. Les uns comme les autres, je les condamne. Ce dont je m'aperçois finalement, c'est qu'il n'y a plus d'espoir de la part de la gauche. Il n'y a pas beaucoup plus d'espoir de la part de la sensibilité que j'incarne ici, au niveau national. Cela conduit donc un certain nombre de gens à se tourner vers les extrêmes. Je crois que c'est aussi parce que l'on s'est éloigné de ce qu'attendent les gens de nous. Il y a une chose qui manque à beaucoup d'élus, c'est le courage. Si nous avions le courage de faire d'abord ce que le peuple souhaite, les réformes nécessaires, fussent-elles parfois impopulaires, nous ne serions certainement pas dans cette situation-là. J'ai toujours considéré que le rôle d'un élu n'est pas d'être réélu. Le rôle d'un élu est de mettre en œuvre la politique qui est nécessaire à la conduite des missions qui sont les siennes, la France pour celles et ceux qui en ont la responsabilité, le Morbihan pour ce qui nous concerne, ou bien d'autres. Je n'ai pas vu autant de personnages politiques avec tant que ça de courage. Il y en avait quelques-uns. Mon prédécesseur en faisait partie. On pouvait critiquer ses positions, mais on ne pouvait pas lui enlever que quand il fallait aller au charbon, et quand il fallait tenir des positions, fût-il seul contre une armée, il tenait un certain nombre de positions. Je regrette que nous ne portions plus collectivement la social-démocratie, et pour ce qui nous concerne, les démocrates-chrétiens, une espérance pour nos concitoyens, et que cela les incite à se réfugier dans les extrêmes.

Quand on regarde les programmes économiques des uns et des autres, c'est d'ailleurs à peu près la même chose. C'est farfelu. La retraite à 60 ans : pourquoi pas à 50, tant qu'à faire ? Tout le monde sait bien que c'est strictement impossible. Quand on ne compte pas exercer le pouvoir, on peut faire des propositions farfelues. D'ailleurs, ce qui m'inquiète, c'est qu'aujourd'hui, je vois le Rassemblement National modifier sa position. Cela veut sans doute dire qu'il s'apprête à exercer le pouvoir, malheureusement. Il est prévu un niveau de taxation jamais atteint. Je regardais le coût des différents programmes. C'est 125 milliards pour le programme de la gauche aujourd'hui. Le déficit est déjà de 185 milliards. Si on y ajoute 125, on n'aura pas le temps d'en rajouter 10 que déjà, la dégradation de la note de la France sera telle qu'on sera obligé de revenir... certains sont trop jeunes pour s'en souvenir, peut-être. Mais le tournant de la rigueur après 1981, en 1983, a amené à une cure d'austérité. La fête était finie. Je trouve donc qu'en commun, dans ces 2 programmes des extrêmes, c'est l'inconsistance. Pour conclure sur ce propos avant de revenir peut-être sur des sujets plus départementaux, je voudrais citer Jean-Yves LE DRIAN, qui n'incarne pas la sensibilité qui est la mienne, mais qui incarne quand même la social-démocratie. Il dit des choses qui sont vraies, « *ce sont les convictions qui font les alliances et pas le contraire* ». Cela nous semble une lapalissade, mais c'est bien de le rappeler. « *L'accord..* », quand il parle de l'accord électoral entre la gauche et la France Insoumise, ... c'est un accord de soumission de la gauche démocratique à l'égard des insoumis. En fait, on retrouve la gauche de Robespierre. Et encore, je ne voterai jamais LFI. Pourquoi diable, et je regarde la gauche, être allé dans cette alliance avec la France Insoumise ? Avez-vous perdu vos valeurs à ce point que vous en soyez rendus, pour gagner des sièges, à tomber dans de telles bassesses de vous associer avec des gens qui ne respectent rien ?

Ici, c'est finalement dans ce contexte que nous tenons notre session départementale. Certains pourraient penser que c'est presque déplacé et que nos délibérations sont finalement peu de choses au regard de ce qui se passe au niveau national. Je pense tout à fait le contraire. D'abord, les départements sont peut-être un îlot de stabilité. On ne peut pas nous dissoudre. C'est tant mieux. Et j'invite d'ailleurs celles et ceux dont le projet, explicite ou caché, est de supprimer les départements à bien y réfléchir, à prendre en compte, et à méditer tout ce que nous faisons. Vous me permettrez d'ailleurs de relever la grande clairvoyance des députés de 1872. C'est à placer dans un autre contexte. Si vous prenez le contexte de 1872, notamment avec le retour potentiel, à l'époque, des monarchistes, avec la défaite de Sedan, certes, c'est lointain, 1872. Mais nos prédécesseurs, qu'avaient-ils prévu ? Ils avaient notamment prévu, dans la loi du 15 février 1872, qui était relative aux rôles éventuels des conseils généraux... les conseils généraux ont été remplacés par les conseils départementaux. Cela affirme que la loi est toujours en vigueur. Elle est relative aux rôles éventuels des conseils départementaux dans les circonstances exceptionnelles qui confient le soin, si tel était le cas, aux élus

départementaux d'assurer l'administration du pays. Finalement, ce ne serait peut-être pas si mal qu'on nous confie l'administration du pays. Je pense que c'est, vous l'ai-je dit, un îlot de stabilité. Cette loi est toujours en vigueur.

Peut-être devrais-je aussi nuancer mon constat, si j'en crois les déclarations récentes de mon collègue, avec qui nous entretenons néanmoins de bonnes relations, d'Ille-et-Vilaine, qui vient d'annoncer la mise en place d'un plan de rigueur. Il va baisser toutes les subventions dans le domaine culturel, du sport, décaler des chantiers. Il manque 8 M€. Oui, pour 8 M€, un département est aujourd'hui proche de la banqueroute. La seule solution envisagée, outre des coupes sombres, c'est évidemment un nouvel impôt. Oui, c'est assez typique de la gauche. La rigueur est donc finalement convoquée au plus mauvais moment. Nous, nous avons une rigueur budgétaire qui n'est pas et ne doit pas être le traitement d'urgence face à une situation catastrophique. Je l'ai toujours dit, dès le premier jour ici... vous savez que le mot de « *rigueur* », il ne fallait jamais le prononcer. Je le prononce quasiment chaque session. C'est la rigueur et ce sera la rigueur pendant 8 ans. On le sait, mais la rigueur budgétaire, et c'est de celle-là dont on parle, doit être un principe fondamental de l'administration des collectivités. Je pense qu'il n'y a pas de mal à dire du bien de notre propre action. En établissant la rigueur comme un principe, on s'évite les affres qui sont ceux de nos voisins. Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas non plus confrontés à une situation budgétaire compliquée. Elle l'est. Nous allons avoir 60 M€ à peu près de DMTO en moins comparé à N-2. Nous allons avoir 30 % de dépenses sociales en plus. C'est-à-dire qu'il y a un delta de 90 M€. C'est une réalité. La présidente de la commission des finances, Muriel JOURDA, nous en parlera tout à l'heure. Nous avons donc une baisse élevée des DMTO qui se confirme. Les dépenses sociales augmentent. Mais elles ne connaissent pas de pause puisqu'elles représentent aujourd'hui 60 % des dépenses nouvelles de fonctionnement que nous allons voir aujourd'hui, pour 10,8 M€, dont par exemple près de 2 M€ pour la protection de l'enfance, plus de 6 M€ pour les personnes âgées, 2,7 M€ pour les personnes handicapées. Je vous l'avais dit le jour de ma prise de fonction : nous serons au rendez-vous sur le social. Nous le montrerons session après session, décision après décision, pour ne laisser personne au bord de la route. Mais nous devons être rigoureux et nous l'avons été toutes ces dernières années, aussi pour que nous puissions continuer à augmenter et à abonder de façon non négligeable plus de 13 M€ de nos dépenses d'investissement. Si on réduisait la voilure... ce n'est pas le cas. On augmente aussi la voilure en investissement, pour le bénéfice des Morbihannaises et des Morbihannais.

Cela étant, le budget 2025 va être particulièrement difficile à préparer, avec des conditions qui nous imposeront des choix drastiques, et ce d'autant plus qu'il y a une incertitude complète qui règne sur ce que feront les nouveaux dirigeants, quels qu'ils soient, de notre pays. Il est même d'ailleurs assez probable que le financement des collectivités, et singulièrement des départements, soit une des premières variables d'ajustement. Mais face au renchérissement du coût des crédits et de la dette de la France, tout cela va évidemment peser sur l'attractivité économique du pays. Je ne vous parle même pas ici, s'agissant des missions futures des départements, du feu rapport WOERTH, dont la médiocrité aura été enterrée par la dissolution. Et ce n'est pas un mal, si on doit trouver une vertu à la dissolution. Nous aurons donc sans doute à reprendre des débats sur le rôle des différentes collectivités. Il ne sert à rien aujourd'hui d'annoncer, alors qu'il n'y aura pas de majorité comme la majorité actuelle, la suppression d'une strate, sans préciser d'ailleurs laquelle serait concernée.

Au-delà des délibérations budgétaires, nous allons examiner aujourd'hui plusieurs dossiers importants pour notre département : le schéma départemental de développement touristique, la stratégie pour la restauration collégienne durable et de qualité. Nous allons aussi définir les grandes lignes de notre politique éducative et de la jeunesse. Tout cela est issu du groupe de travail et des réflexions qui ont pu être mises en place. Ces sujets ont quand même comme caractéristique commune que nous parlons de l'avenir du Morbihan, de nos jeunes, de notre territoire, de notre économie. Nous y sommes donc assurément attentifs. C'est même une des missions du département. Pour beaucoup de nos compatriotes, l'avenir est compliqué. C'est d'ailleurs ce qui, sans doute

dans le désespoir ou dans le manque de perspective, ou dans un débat, comme l'avait qualifié l'ancien Président de la République, Nicolas SARKOZY, de type civilisationnel, les amène à réfléchir à ce que doit être la France de demain, à exprimer des craintes par leur vote. Mais un vote de crainte ou de rejet ne doit pas conduire à ce que demain, celles et ceux qui seraient choisis proposent des situations qui, au contraire, entraîneraient notre pays dans un chaos, fût-il économique. Vous savez que 1 point d'augmentation du taux directeur de la France, c'est 15 Md€ de plus. Il n'y a pas loin à parier que le poids de la dette va continuer à augmenter, pour devenir le premier budget de l'État. Vous imaginez ce que nous ferions si aujourd'hui, les 75 Md€ qui seront bientôt mis sur la dette pouvaient être utilisés à autre chose ? Nous aurions finalement beaucoup moins de problèmes et beaucoup plus de solutions pour les Français. Parce que le premier budget qui est le leur, quand ils payent des impôts, c'est d'abord le poids de la dette. La dette, c'est un poison pour demain. Il faut donc avoir le courage de dire que la France vit au-dessus de ses moyens et que promettre des dépenses nouvelles n'est assurément pas le bon choix. C'est une politique de rigueur qu'il faut au niveau national. Il n'y a pas le choix. C'est la seule qui, à moyen et long terme, est à même d'assurer la pérennité de notre modèle social et la pérennité de la cohésion nationale. Sinon, celles et ceux qui seront laissés au bord de la route seront malheureusement celles et ceux qui en ont le moins les moyens. Or, vous savez qu'ici, chez nous, et moi qui suis gaulliste social, on veille à être présent auprès de tout le monde. Il y a naturellement beaucoup d'inquiétudes qui sont là. Mais il devrait finalement être de la responsabilité de nos élus de lever ces hypothèques pour redonner confiance. C'est ce que nous souhaitons. Il me semble qu'au niveau national, malheureusement, nous en sommes bien loin. Alors, mes chers collègues, ici, à notre niveau, par toutes les délibérations que nous allons proposer aujourd'hui, nous voyons bien que nous sommes concentrés sur les actions de demain. C'est ce à quoi je m'attache, ce à quoi nous nous attachons, tous, ici, au sein de la majorité, avec résolution. Je me dis que nous pouvons être fiers de ce que nous faisons. Si la France était administrée comme nous administrons le département, je suis convaincu que les extrêmes ne seraient pas aujourd'hui aux portes du pouvoir, d'une part, et dans la situation électorale dans laquelle ils sont. C'est aussi sans doute parce que nous n'avons pas fait collectivement, au niveau national, ce qu'on attendait de nous que nous en sommes là aujourd'hui.

Il faut quand même finir avec des touches d'espérance, puisque vous savez que je suis de nature toujours optimiste. Même si les nuages sont assez nombreux en ce moment. Je voudrais finir sur les Jeux olympiques de Paris 2024. Cela va être, je l'espère, un moment d'union, un moment de communion pour le pays tout entier. J'en veux pour preuve le passage de la flamme olympique dans le Morbihan : près de 100 000 personnes entre Lorient, Sainte-Anne-d'Auray, Josselin, Pontivy, Rochefort-en-Terre, l'Île-aux-Moines, Vannes notamment. 765 000 habitants, près de 100 000 personnes : vous voyez le taux de présence absolument énorme. Nous étions, pour nombre d'entre nous, au passage de la flamme, dans différentes villes, dans nos cantons respectifs. Et quand je vois ces 100 000 personnes, je me dis qu'il n'y a pas de raison que ces 100 000 personnes ne représentent pas le spectre de celles et ceux qui ont voté dimanche. Finalement, il y a des raisons d'espérer, puisque tout le monde était là dans une même communion, dans une même atmosphère de liesse, dans une même joie, pour célébrer la flamme olympique. Toute génération, toute origine, tout le monde était là. Je me dis donc qu'il y a des raisons d'espérer, et que ce n'est pas propre au Morbihan. On pourrait se dire qu'on est peut-être à part. Certes, c'est sans doute un peu la France rêvée, ici, même si un certain nombre de nos compatriotes souffrent ici aussi dans le Morbihan. Je l'ai vu à Marseille, avec toute sa diversité. On l'a vu partout. On l'a vu dans les outremer. Bravo à cette capacité de vivre ensemble. Cela montre que dans ce pays, ce qui nous unit est quand même bien plus fort que tout. Il faut éviter une chose fondamentale. Le peuple français est un ensemble. C'est un tout. Ce n'est pas une composition de communautés. Nous ne sommes pas à la mode anglo-saxonne. Ce n'est pas un pays communautariste. Celles et ceux qui veulent entraîner la France dans un pays communautariste prennent la grave responsabilité de nous diviser. Or, la flamme olympique a été l'occasion de montrer combien nous sommes unis. Le maire de Vannes me disait combien, par exemple, les gens de Ménémur étaient fiers que la flamme ne soit pas venue que dans le centre-ville,

dans la partie jolie, historique de Vannes, mais qu'elle soit aussi allée dans les quartiers plus difficiles. C'est cela aussi qui fait qu'on fait finalement Nation tous ensemble. Hier, j'étais à Paris pour célébrer les 130 ans, jour pour jour, de la création des Jeux olympiques et du comité international olympique, avec l'idéal d'un homme qui s'appelait Pierre de COUBERTIN et qui, à 31 ans, avait un rêve, qui était celui d'unir le monde dans la paix. Je crois que nous y sommes et qu'à Paris, fidèles à la charte olympique, nous saurons réunir le monde entier, dans ses divergences. Des pays qui sont aujourd'hui en guerre, dans les combats, pourront concourir ensemble dans le respect de la charte olympique. Ce respect de la charte olympique, j'y suis très attaché, vous le savez. C'est de n'établir aucune différence, aucune discrimination entre les religions, entre les croyances politiques, entre les couleurs de peau, entre les orientations sexuelles. C'est cela qui nous unit finalement, toutes et tous. Ce sont les valeurs de l'olympisme. C'est cela que nous allons célébrer en France à la fin du mois. J'espère que cet épisode douloureux que nous vivons actuellement, qui divise jusque dans les familles... aujourd'hui, si on parle politique à table, si on ne veut pas se fâcher avec son cousin, avec son beau-frère dont on ne sait pas trop ce qu'il pense, il vaut mieux éviter et passer parfois à d'autres sujets. Il faut donc se réunir. Je crois à l'union sur nos valeurs. C'est finalement une foi dans l'humanité, et je pense sincèrement que le monde entier nous envie. Au-delà de ce qui se passe en France, il y a une inquiétude. Le monde entier veut venir à Paris. La France fait toujours rêver. Ses valeurs universelles font toujours rêver. C'est ce moment que nous allons vivre, je l'espère, à la fin du mois. C'est cet esprit de concorde que, j'espère, nous saurons retrouver dans notre pays. J'espère que la parenthèse olympique sera la plus longue possible et qu'elle pourra guider notre pays tout entier à faire Nation. Nous y concourrons à notre modeste niveau.

Merci à tous. Je laisse la parole à Damien GIRARD, au nom du groupe de l'opposition.

M. GIRARD – M. le Président, chers collègues, je m'adresse à vous aujourd'hui avec beaucoup de gravité et d'inquiétude. Après son échec aux élections européennes et dans un contexte où le Rassemblement National est arrivé largement en tête, Emmanuel MACRON a décidé la dissolution de l'Assemblée nationale. Elle peut nous conduire dans 2 semaines à voir notre pays dirigé par l'extrême droite. La politique gouvernementale est disqualifiée par les Français, méprisés et brutalisés depuis 7 ans par le Président. Il avait promis de faire rempart contre l'extrême droite. Il aura finalement été son tremplin. Il avait promis, je le cite, de « *nous ressouder, d'éprouver notre humanité, de bâtir un autre projet dans la concorde* ». Il aura finalement fracturé le pays, exacerbé les tensions et fragilisé toutes les formes de solidarité. Toutes ses réformes ont échoué. La France connaît aujourd'hui plus de pauvreté. Les inégalités augmentent et notre économie n'a toujours pas pris le virage de la révolution écologique. L'heure est grave. Dans 2 semaines, si son projet xénophobe et antisocial l'emporte, le Rassemblement National plongera la France dans l'abîme et le chaos, sans offrir aucune amélioration à la vie quotidienne de nos concitoyens.

Face à cette urgence, la droite et l'extrême droite se vautrent dans un spectacle aussi désolant qu'irresponsable. Éric CIOTTI et 62 candidats des Républicains s'associent avec le Rassemblement National. François-Xavier BELLAMY dit que, bien sûr, il appellera à voter RN en cas de duel avec le Nouveau Front Populaire, et MACRON tape sur la gauche rassemblée autour des figures de Marine TONDELIER et d'Olivier FAURE. Pire, il joue le jeu pervers de la réutilisation du vocabulaire d'extrême droite, accusant la gauche unie d'immigrationniste, et faisant preuve d'une transphobie décomplexée lors de son passage ici en Bretagne, la semaine dernière. M. MACRON piétine les recommandations du Défenseur des droits, méprise les forces progressistes comme il méprise les Français depuis 2017. M. le Président, je vous le demande très clairement : il faut cesser cette campagne de diffamation que les droites mènent de concert. Le Nouveau Front Populaire s'est engagé fermement contre l'antisémitisme. Chacune et chacun des candidats se sont engagés en signant des chartes pour rejeter tous les propos, comportements et violences racistes, antisémites et toute forme de discrimination. Tous les partis réunis se sont mis d'accord sur un programme ambitieux sur ces points. Il n'y a aucune ambiguïté chez nous là-dessus. D'ailleurs, qui pense ici sérieusement que Raphaël GLUCKSMANN ait pu

donner son accord s'il y avait eu la moindre ambiguïté sur cette question ? On ne peut pas en dire autant de la droite. Dans cette assemblée, quelques voix se sont levées contre le ralliement d'Éric CIOTTI à l'extrême droite. Mais elles sont rares. Si M. LOAS et Mme PERRAULT, vous-même, M. le Président, à l'instant, ont affiché clairement leur désaccord avec le président de LR sur leurs réseaux, votre famille politique regarde ses chaussures et continue de tracer, comme certains le font, un signe égal entre l'extrême droite et la gauche. C'est un jeu dangereux que nous ne pouvons plus accepter. Seul Dominique de VILLEPIN porte une parole devenue trop rare à droite, celle qui incarne selon moi le gaullisme. Il réaffirme clairement que la véritable menace se trouve au Rassemblement National et appelle expressément à un sursaut républicain, y compris en faveur du Nouveau Front Populaire.

Alors, je vous le demande : en cas de duel Rassemblement National / Nouveau Front Populaire au 2^{ème} tour des législatives, pour qui appellerez-vous à voter ? Serez-vous comme Dominique de VILLEPIN, à la hauteur de l'enjeu pour notre République ? Si je vous le demande si simplement et si directement, c'est justement parce qu'à gauche, bien que nous ne soyons pas parfaits, et je le reconnais aisément, car je suis partisan d'un débat public apaisé et responsable... à gauche, M. le Président, il y a quelque chose sur lequel nous ne transigeons pas et ne transigerons jamais, c'est la République. Les dernières années en témoignent : d'élection en élection, le peuple de gauche a toujours voté sans ambiguïté pour un candidat de droite dès lors qu'il était face à un candidat d'extrême droite. C'est simple, basique, car nous ne jouons pas avec la vie de nos concitoyens qui seraient les premières victimes d'un gouvernement du Rassemblement National. Je pense aux personnes pauvres, aux femmes, aux familles et aux étrangers, aux travailleurs, aux homosexuels, aux personnes trans. La gauche ne peut plus tenir seule le barrage. Il est de votre devoir moral de vous engager contre l'extrême droite. De notre côté, nous ferons toujours barrage dès que la situation se présentera et sans l'once d'une hésitation, car la gauche justement, c'est la défense de la République. Vous nous attaquez sur l'alliance avec l'extrême gauche. Ici, je souhaite vous rappeler une décision du 11 mars 2024. Le Conseil d'État a tranché cette question en validant l'utilisation du terme « *extrême droite* » pour parler du Rassemblement National. En revanche, il a redit que le PCF et la France Insoumise n'étaient pas des partis d'extrême gauche, mais de gauche.

Rires dans la salle.

C'est le Conseil d'État. Si on croit encore à la République, c'est pas mal de respecter les institutions. Vous attaquez allègrement le programme économique de la gauche unie. Je ne peux pas dire que cela m'étonne de votre part. Nous n'avons aucune leçon à recevoir en matière de programme économique. Le bilan de la politique fiscale et budgétaire d'Emmanuel MACRON est implacable : dégradation des finances publiques, le déficit public est passé de - 2,3 % du PIB en 2018 à 5,5 % en 2023, et la dette publique de 98,5 % à 109,9 % du PIB, sur la même période. Ces choix ont coûté à l'État plus de 50 Md€ de recettes fiscales annuelles, profitant principalement aux plus riches et aux grandes entreprises, sans contrepartie. En revanche, notre programme du Nouveau Front Populaire propose une stimulation économique pour atteindre le plein-emploi en finançant des priorités stratégiques, comme l'ont fait d'autres pays. Des économistes comme Esther DUFLO, prix Nobel d'économie, ont d'ailleurs émis des avis positifs sur nos mesures, en particulier concernant leurs effets sur le comportement des ménages et des entreprises.

Revenons aux affaires qui nous concernent ici. Les départements sont les chefs de file de l'action sociale. Si la digue cède, ils seront plus que jamais nécessaires pour garder à flot l'ensemble des citoyennes et citoyens. Avec cette dissolution irresponsable, le chef de l'État a balayé d'un revers de main tous les travaux engagés. Catherine QUÉRIC reviendra sur ce sujet, mais c'est le cas notamment de la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance. Lors de la dernière session départementale, vous aviez reconnu les difficultés du département sur le sujet. L'État a choisi de capituler. Nous devons plus que jamais nous en préoccuper. L'arrivée

de l'extrême droite serait une catastrophe pour la protection de l'enfance. L'ASE exclurait les enfants étrangers. Les familles étrangères seraient privées d'allocations familiales. Les conséquences sur la pauvreté des enfants seraient désastreuses.

L'autre secteur qu'Emmanuel MACRON et son gouvernement mettent en péril de manière inconséquente, c'est celui du logement social. Le projet de loi KASBARIAN II enterre la production de logements sociaux alors que les demandes explosent. Inutile de dire qu'avec le Rassemblement National, la situation serait encore bien pire, avec une préférence nationale dans l'attribution des logements sociaux, la relocation des passoires thermiques et la remise en cause de la loi SRU. Sur notre territoire, 40 000 personnes sont en attente de logement social. Les élus locaux que nous avons rencontrés en début d'année pointent le désintérêt de Morbihan Habitat pour les territoires ruraux. Les projets de moins de 12 logements sont refusés. Les demandes de réparation prennent plus de temps. Les contacts ne sont pas identifiés. Ce n'est pas un hasard si le vote du Rassemblement National est particulièrement élevé dans nos campagnes. Nos services publics les ont abandonnés. Alors, nous proposons ici, comme nous l'avons fait à Mme Hortense LE PAPE, présidente de Morbihan Habitat, la mise en place d'une planification du logement social sur l'ensemble du département. Nous demandons au littoral d'être solidaire avec la ruralité. Ceux qui ont plus doivent payer pour ceux qui ont moins. Nous devons mettre du service public et aller plus au contact de nos campagnes pour casser la bulle d'extrême droite dans laquelle certains de nos concitoyens sont enfermés.

Si l'extrême droite monte autant dans notre pays, c'est le signe d'une démocratie abîmée, abîmée par les outrances, abîmée par les élus indignes, abîmée aussi par la confiscation du débat public. Sur ce sujet comme sur les autres, nous pouvons et nous devons agir à l'échelle du département, de notre institution. Il faut gagner en transparence. Depuis notre dernière session du 29 mars, nous avons relevé un certain nombre de sujets qui, à notre avis, auraient dû être traités en session plénière et non pas dans le huis clos de la commission permanente. C'est le cas du projet de contournement du Faouët, du tombolo de Gâvres, du débat sur l'éolien en mer ou encore l'expérimentation des fusions des sections soins et dépendance des EHPAD. La mobilité, la vie de nos aînés font partie de la vie quotidienne des Morbihannais. Même des sujets qui touchent à l'intime de nos vies doivent être débattus en toute transparence lors d'une session plénière. Prenons l'exemple chez nos voisins : dans le Finistère, les sessions durent 2 fois plus longtemps que les nôtres, en Ille-et-Vilaine jusqu'à 5 fois plus. Bien sûr, ce n'est pas le signe d'une inefficacité, mais d'un débat possible et d'une démocratie qui fonctionne. M. le Président...

Rires dans la salle.

Simplement, je vais vous dire quelque chose : quand vous prenez la parole, on vous écoute. À aucun moment on ne réagit. Et cela aussi, cela fait partie du débat démocratique que de pouvoir s'écouter. J'attends que vous arrêtez de parler, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT – S'il vous plaît, M. GIRARD, je vous laisse terminer. Je vous demande de laisser M. GIRARD terminer, s'il vous plaît.

M. GIRARD – M. le Président, dans ces temps troublés, nous pensons qu'il est essentiel de remettre plus de débat public, plus de concertation, plus de transparence dans nos institutions. Il en va de notre responsabilité face aux citoyennes et citoyens que nous représentons ici. On a beaucoup parlé de l'extrême droite ici, du moteur de l'extrême droite. Nous pensons ici que, comme j'ai pu le dire, la faillite des partis politiques qui sont passés en responsabilité au niveau national, le fait de ne pas pouvoir répondre à la misère sociale qui s'installe dans le pays encouragent et nourrissent effectivement l'extrême droite.

L'autre question pour nous, c'est évidemment l'exemplarité, et j'en terminerai par cela. Une des raisons de la montée de l'extrême droite en France, c'est la défiance des citoyens envers les élus et la politique. C'est pour cette raison que nous avons le devoir moral d'être exemplaires. Plusieurs affaires au sein de votre majorité entachent la réputation de notre institution. Dans un article du Monde d'avril 2024 intitulé « *Les dérapages du Grand prix de formule 1 de Christian ESTROSI* », nous avons découvert que l'un de vos vice-présidents avait reçu 652 000 € bruts cumulés de rémunération entre juin 2017 et août 2020, avec une particularité que le Monde soulève : un salaire qui ne varie pas lorsque ce vice-président passe de directeur général à chargé de mission mobilité. Dans la même série, le tribunal correctionnel de Rennes a condamné la semaine dernière un des conseillers départementaux pour escroquerie. M. le Président, les élus qui fraudent, escroquent déshonorent la politique, abîment le lien aux citoyens et les éloignent des urnes et des bulletins républicains. Il faut une parole et des actes forts contre les élus indignes. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci. Je laisse Ronan LOAS s'exprimer au nom de la majorité. Naturellement, je répondrai à vos propos.

M. LOAS – Merci, M. le Président. Mes chers collègues, c'est vrai que nos différentes prises de parole se déroulent dans un moment qui est pour moi aussi historique. Je crois qu'on ne s'attendait pas à cette dissolution. Je pense que même des personnes très proches du Président ne l'attendaient pas non plus. Ce n'est pas la première crise que nous avons vécue en très peu de temps. Malgré tout, c'en est une nouvelle, peut-être encore la plus imprévisible des différentes crises que nous avons vécues. Malgré tout, les collectivités locales ont toujours, et j'ai pu le dire à mon conseil municipal mercredi dernier, su faire face, pour différentes raisons. Je crois que vous l'avez toutes et tous reconnu. Malgré tout, je pense que notre pays souffre à nouveau d'un certain nombre de vertiges, des vertiges qui sont pour certains, à mon avis, historiques. On retrouve différents maux qui ont fait trembler notre démocratie à d'autres moments de l'Histoire. Je fais toujours attention aux comparaisons et aux reprises de noms. C'est vrai que la reprise du nom de Front Populaire a pu me heurter aussi, etc. Mais je crois que nous ne sommes plus au moment où il faudrait se traiter de fachos de droite face à des fachos de gauche. Parce qu'en réalité, je reviens encore d'un moment d'échanges avec mes citoyens sur le marché de Lomenet et je retrouve une bonne part de nos citoyens qui sont en fait complètement paumés. Ils se retrouvent face à un moment où on leur demande de choisir à nouveau. Je ne suis pas sûr qu'ils fassent foncièrement un choix de cœur, ou un choix de raison. C'est certainement le cas pour certains, évidemment. Il y a des passionnés, il y a des convertis. Mais je rencontre beaucoup de personnes qui ne savent pas pour qui voter, qui sont inquiètes de la chose publique. Mais malgré tout, on va avoir une forte participation parce que je constate, comme un certain nombre de mes collègues ici, beaucoup de procurations qui arrivent, et notamment venant des plus jeunes, qui sont pour certains venus aux urnes. J'ai découvert beaucoup d'électeurs auxquels je ne m'attendais pas au moment des élections européennes. Est-ce un signe d'espoir ou un nouveau soubresaut ? En tous les cas, la responsabilité des élus, ce n'est pas d'accentuer les vertiges. C'est au contraire d'essayer d'apporter des solutions, d'apporter du calme. Je reviendrai tout à l'heure dans mes propos sur le rôle des collectivités locales, qui sont, à mon avis, primordiales. Parce qu'à chaque crise, finalement, c'est à notre échelon, les départements, les communes, qu'on a réussi à restabiliser un certain nombre de nos citoyens qui ont été inquiets. Mine de rien, je pense qu'il y a comme un état de choc, qu'il ne faut pas déconnecter ce qui se passe maintenant de la Covid, de la crise énergétique, de choix politiques, de soubresauts sociaux, et qu'avec tout ça, la difficulté, quand il y a de la colère ou de l'inquiétude, est qu'on n'arrive plus à positionner des débats politiques complexes, dans lesquels on met une thèse, une antithèse et on pose des sujets. Je crois que l'hystérisation du débat fait aussi qu'on voit que d'un tripartisme, ou d'un axe central, on se retrouve à nouveau avec 2 blocs qui apparaissent, et un bloc central. J'ai déjà pris position là-dessus. À mon avis, il devrait être réformé autour de personnes que je qualifierais de républicaines, avec lesquelles on partage les mêmes valeurs. J'aurais pu commencer mon discours par les mots de Jacques CHIRAC, que je reprends très régulièrement, ayant aussi commencé

gamin à être militant. Mais je crois que nous les connaissons tous, finalement. Sans les citer, c'est ce qui fera aussi, pour moi, ma boussole en termes de vote. Sur les positions qui seraient antisémites, racistes, homophobes... en tout cas, quand je serai seul, isolé, dans le bureau de vote, je ferai le choix aussi, en rapport à ces valeurs. C'est aussi dans ces moments de vertiges que nous avons la nécessité d'avoir un peu de calme, un peu de vision, et surtout de refaire chacun et chacune l'introspection d'avec qui on travaille, d'avec qui on est allié et de comment on a agi, les uns et les autres. J'ai fait le choix de commencer ma prise de parole avec Pierre MENDES FRANCE. Car finalement, quand on parle de Front Populaire, il disait « *La démocratie, c'est beaucoup plus que la pratique des élections et le gouvernement de la majorité. C'est un type de mœurs, de vertus, de scrupules, de sens civique, de respect de l'adversaire. C'est un code moral.* » Je pense que c'est une forme de boussole parce que si on repart chacun dans nos champs politiques, je pense qu'on va encore perdre tout le monde. Parce qu'on va avoir des blocs qui ne se parlent plus. On a quand même une V^e République dont les Constitutions ont toutes été basées sur du bipartisme. On est maintenant sur une instabilité, parce que la V^e République démarre.

M. le Président, sur vos propos, je tenais à vous remercier pour cette franchise, parce que ce sont clairement les questionnements que nous pouvons avoir, que nos citoyens peuvent avoir. Vous avez brillamment dépeint une situation particulièrement sombre. Sur les déclarations, je pense qu'il suffit de quitter son téléphone portable pendant une heure pour se rendre compte qu'une nouvelle déclaration tombe, qu'une alliance se refait. Je crois que c'est vraiment à devenir dingue, dans cette histoire. Mais les réactions des uns et des autres ne me semblent pas forcément se préoccuper de l'après. C'est-à-dire que nous sommes tous en train de parler d'un moment électoral. Mon inquiétude est surtout l'après, quand la poussière va retomber sur cette année pendant laquelle on ne pourra plus dissoudre, sur comment on gère, là où on va avoir besoin d'une certaine visibilité, comment on va voter nos budgets des communes, ne sachant pas encore qui mettra en place le projet de loi de finances. Il y a un certain nombre de sujets sur lesquels j'ai rencontré beaucoup d'entreprises qui se posent des questions en termes de marchés de commandes. La vente de biens immobiliers freine également. Je vois aussi beaucoup d'inquiétudes des artistes. Il y a des points de fuite. En tout état de cause, je crois qu'il faut voir loin pour faire bien, pour reprendre celui en qui je crois, si vous m'autorisez cet aphorisme, qui n'est pas de moi. Sommes-nous condamnés à la courte vue, au manque de perspectives ? Sommes-nous condamnés, tel Ulysse, à tomber de Charybde et Scylla ? Sommes-nous finalement voués à un avenir incertain ? Je pense que si nous sommes toutes et tous engagés en politique, avec nos différences de vision, au contraire, c'est que nous croyons au temps long. Nous croyons aussi à un débat qui est certes articulé autour d'un débat entre la droite et la gauche, mais qui par ce débat nous permettrait finalement d'avancer, avec des alternances qui étaient aussi des moments de respiration politique. Difficile effectivement de faire un choix sans vision claire, comme l'a indiqué le Président. C'est toute la question de nos citoyens en ce moment.

Je ne reviendrai pas sur ces propos, que nous sommes nombreux à partager. Que devons-nous choisir ? Où est l'intérêt de la France et des Français ? Le moment nécessite de l'introspection, de l'échange avec nos citoyens, de la clarté. Restons en permanence fidèles à nos valeurs. La première fois que j'ai votée, pour moi, c'était en 2002. Cela reste un moment marquant de mon engagement politique. Je me référerai toujours à ce qu'a dit Jacques CHIRAC dans ces moments dans lesquels on a pu aussi trembler. Depuis l'annonce de la dissolution, je sens de l'inquiétude, de la colère. Mais elles ne sont finalement pas nouvelles. La nuance qui est nécessaire au débat n'existe plus. Il n'y a plus de nuance. On vit des semaines telles que Netflix ne les aurait jamais imaginées. Si cela avait été le cas, on aurait dit « *c'est un peu gros, votre truc d'Américains* »... CIOTTI qui ne vend finalement rien... mon grand-père disait « *on ne vend pas un chat dans un sac* ». Je crois que la famille LE PEN n'a pas acheté grand-chose avec le père CIOTTI. Surtout, CIOTTI a perdu tout son honneur et sa morale. Les programmes électoraux, nous les avons étudiés. Je n'y comprends pas grand-chose. Ils me semblent effectivement dangereux, inapplicables. Surtout, ils inquiètent beaucoup d'acteurs du territoire. Vous savez que dans la tempête, lorsqu'ils sont dépassés par les éléments, les

marins recherchent un abri où ils peuvent ancrer leur navire et attendre le beau temps. Comme je vous le dis, je pense que cet abri, c'est nous. Ce sont les élus locaux, les communes, les départements, voire les régions. Certes, nous sommes tous le reflet de nos convictions politiques, et nous n'avons pas à les gommer. Mandataires d'une opinion qu'il est pour nous également difficile de forger, nous sommes en charge d'administrer sans distinction aucune. Et comme je l'ai dit, à Plœmeur, j'ai des gens de droite, des gens de gauche, et je ne veux pas insulter des électeurs. Je veux surtout combattre certaines idées. Nous sommes obligés par nos devoirs, nos fonctions. Nous avons des responsabilités à assumer. Je suis maire depuis 10 ans. Je regrette le choix de certains Plomeurois aux élections, mais ils comptent sur mon équipe, notre équipe. Je crois que pour un certain nombre, ici, nous sommes tous maires. Nous n'allons pas insulter nos électeurs en fonction de leurs choix politiques. Ils nous ont fait confiance dans toutes ces crises.

Et si, tout autant que la commune, l'échelon départemental était aussi l'un de ces havres sur lesquels nos administrés peuvent encore compter ? Le conseil départemental, de par ses nombreuses missions, assure notamment la cohésion des territoires qu'il regroupe. Il assure aussi la cohésion sociale des habitants de par sa compétence sociale, dans notre assemblée, composée d'élus locaux dans la diversité de leur territoire et de leurs opinions. C'est vrai que c'est l'une des rares instances où on peut échanger entre ruraux, urbains. Chacun a aussi sa vérité. Dans notre assemblée, composée de cette diversité, nous avons toujours eu à cœur de rechercher le consensus, ce mot qui a complètement disparu du débat national, cette logique qu'on retrouve plus dans certains pays fédéraux... mais il faut aller chercher du consensus et se dire que finalement, on ne détient pas, chacun, chacune, une vérité absolue. C'est peut-être par le débat et l'échange, le travail, c'est-à-dire ce que nous faisons en commission, qu'on fait avancer nos bordereaux. Ainsi, nous proposons au cœur de cette séance d'approuver 3 stratégies qui se projettent à plusieurs années : la stratégie départementale sur la politique éducative et de la jeunesse, la stratégie départementale de restauration dans nos collèges et enfin le schéma départemental de développement touristique 2024-2026. Il y aura aussi le sujet financier, et je ne veux pas couper l'herbe sous le pied de notre sénatrice, qui l'expliquera de manière très claire.

Je vais partir sur ces 3 points.

Premièrement, la stratégie départementale sur la politique éducative et de la jeunesse est finalement une réalité depuis longtemps dans le Morbihan. Ce n'est pas une compétence obligatoire, mais on faisait de la prose finalement sans le savoir. Cela devient concret. Le document qui nous sera présenté permet d'adapter nos actions pour 3 sujets de préoccupation qui exigent une nouvelle mise en perspective du rôle d'une collectivité comme la nôtre, le sujet de l'autorité, le sujet du respect de l'autre, de sa dignité, en partant de la vie démocratique, le sujet de ce qu'il est convenu d'appeler la solidarité intergénérationnelle, étroitement liée aux politiques de transition également écologique, qui irriguent nos politiques. Ce sont des sujets qui devraient concerner bien plus que les jeunes en ce moment. Christine PENHOÛËT a animé un groupe de travail sur le sujet, avec différents élus de cette assemblée, dans la diversité des opinions et des territoires. On va viser ici à promouvoir l'éducation morale des collégiens, pour en faire des citoyens éclairés et vertueux de demain. Qui dit citoyen dit démocratie représentative. C'est pourquoi nous avons pensé à créer un conseil départemental des jeunes dont les contours doivent être précisés.

Concernant le 2^{ème} pilier, c'est vrai qu'en début d'année, nous avons vécu, et nous avons tendance à l'oublier, une terrible crise agricole, qui s'est calmée juste avant le salon international de l'agriculture. Mais nous avons toutes et tous entendu le cri de colère, le cri du cœur du monde agricole, dans sa diversité. Il n'y a pas un monde agricole unique. Il y a différents types d'agriculture. Entre ce qui peut se passer à l'ouest de la France, au sud, il y a à chaque fois des éléments extrêmement différents. Bref, c'est un monde qui veut survivre et un monde qui a façonné aussi notre territoire. Qu'en reste-t-il maintenant que l'œil des caméras est braqué sur un autre sujet ? Je crois que c'est un

sujet à mettre aussi au cœur des différentes campagnes aux élections. Je ne suis pas candidat, mais je crois qu'il y a un certain nombre de candidats ici. Je pense qu'il faut parler aussi du monde agricole, et pas seulement quand il est en crise.

Notre réponse au département passe aussi par une stratégie départementale pour une restauration collégienne durable, de qualité sur tout le territoire. Ce qui est crucial pour notre jeunesse, mais pas uniquement. La restauration scolaire collégienne est bien plus qu'une simple pause déjeuner dans le quotidien de nos enfants. Elle est le reflet de nos valeurs collectives, de nos priorités en matière de santé publique et de notre engagement envers la préservation de notre territoire et de son environnement. Comme vous le savez, dans nos écoles, ce sont des moments qui sont une pleine continuité éducative. Le moment du repas n'est que le moment de manger. Il y a un vrai temps. On repère souvent les dysfonctionnements, les pépins individuels des enfants sur ces moments de cantine et de restauration. Bien conscients de ces enjeux, nous avons produit ce document comme une stratégie ambitieuse pour une restauration collégienne qu'on veut durable et de qualité sur l'ensemble du territoire départemental. Avec 2 millions de repas servis chaque année, 178 postes ETP spécifiquement affectés au fonctionnement de ces services de restauration dans nos collèges, c'est à peu près 6,7 M€ de recettes globales de fonctionnement, et de dépenses d'approvisionnement en denrées, qui avoisinent les 4,1 M€, directement liés à notre territoire, le bon fonctionnement des services de restauration pour nos plus de 15 000 collégiens qui prennent leur repas dans un collège public chaque jour. Faire plus local, plus qualitatif, plus simple, plus durable et ce de façon harmonisée pour l'ensemble des établissements morbihannais, voici quelques-unes des ambitions de notre schéma.

Mes chers collègues, c'est aussi le moment de parler de l'été. Les touristes sont de retour, courageux pour ceux qui sont arrivés le week-end. Il faut dire que nous avons été largement privés de soleil, de ses loisirs. Mais l'été n'est pas que le moment touristique. Nous avons un tourisme qui va finalement d'avril jusqu'à l'automne. Mais l'idée, c'est comment penser notre tourisme, comment s'appuyer aussi sur les attentes des touristes. On est sur un marché concurrentiel. On fait des choix. On compare et il ne faut pas oublier cet élément en termes de tourisme. Cela nous rappelle aussi que le Morbihan est un des départements les plus touristiques de France. Je maintiens que l'attractivité est une chance. Je le dis souvent en tant que maire, ce n'est pas mal que Plœmeur soit attractif. Quand on discute avec des élus de communes non attractives ou autres, c'est un autre challenge d'attirer les populations. Derrière le tourisme, on attire des jeunes qui font peut-être le choix de la vie étudiante parce qu'à un moment, ils sont venus en vacances sur le territoire, qu'il y a de l'offre culturelle, un beau patrimoine en Morbihan. Mais notre tourisme doit aussi avoir une dimension sociale, culturelle, et surtout démontrer qu'il a un impact social et environnemental positif. C'est aussi un enjeu majeur. Cet enjeu majeur, c'est celui de l'acceptation du tourisme sur nos territoires. Comme je vous l'ai dit, nous sommes un des départements les plus attractifs, auprès des Bretons d'abord, et des Français en général : 5 millions de touristes, 35 millions de nuitées, 550 000 lits touristiques, dont 30 % en hébergement marchand. C'est 20 600 emplois. Ce n'est pas neutre, sur le territoire. Dans le pays de Lorient, c'est 3 % des emplois du territoire, autant que le port de pêche. C'est 1,6 Md€ de consommation sur notre territoire. C'est donc un enjeu aussi économique pour nous. Le Morbihan est ainsi le 5^{ème} département touristique de France. Il représente à lui seul 32 % du tourisme en Bretagne. Notre précédent schéma commençait à dater un peu, puisqu'il datait effectivement de 2012. C'est vrai que le tourisme de maintenant, ce n'est plus totalement le tourisme qu'il y avait il y a plus de 10 ans. Il faut accompagner cette montée en gamme du niveau de service proposé aux clientèles, la performance des entreprises, la diversification de l'économie touristique. Nous devons le renouveler, l'adapter aux enjeux du moment, avec 2 attributs qui résument notre philosophie générale : l'ambition et toujours le pragmatisme. Ce schéma départemental s'appliquera de 2024 à 2028. Il doit s'articuler avec nos propres politiques publiques et autres stratégies départementales. Il doit nous aider à consolider les événements déjà bien ancrés sur nos territoires et maintenir l'implication de tous les acteurs de ce système. Loin d'être figé, ce schéma départemental de développement du tourisme 2024-2028 s'entend comme un tout, en

mouvement permanent, à l'appui du diagnostic touristique. 2 grands axes ont été dessinés et sous-tendent 10 enjeux prioritaires de la politique touristique départementale pour ces 5 prochaines années : le soutien à l'économie touristique et le renforcement de notre attractivité. Si le premier participe à l'autre, l'inverse est également vrai. Je tiens à souligner l'ampleur du travail qui a été mené par Morbihan tourisme, les élus et la vice-présidente aussi en particulier pour développer ces 3 éléments structurants de notre politique qui traduisent bien notre vision.

J'en profite également, mes chers collègues, pour avoir une pensée pour nos collégiens qui planchent sur leur DNB. On a tendance à l'oublier, mais nos publics prioritaires sont à un moment d'examen. Pour certains, cela va bien se passer. Pour d'autres, c'est un moment de stress. Dans tous les cas, c'est une belle étape. À travers ce petit moment... parce que derrière le DNB, c'est souvent les vacances. C'est aussi un beau moment pour les familles. Je vous rappelle que toute l'action des différents agents engagés pour le service public... on parle beaucoup des élus, mais finalement, que serions-nous sans tous nos agents du conseil départemental du Morbihan, engagés pour certains dans des missions de front office, visibles, mais pour d'autres soutiers de la République et bien présents pour faire vivre nos collègues, entretenir nos routes, etc. Je tenais donc à leur souhaiter également de belles vacances. Un grand merci pour toutes leurs actions dans des conditions que j'imagine aussi bien particulières.

J'essaye, dans ces moments, comme tout le monde, de positiver, parce que je reste persuadé qu'après le mauvais temps vient toujours le beau temps. Aujourd'hui en est l'exemple. Je reste persuadé que dans ces moments compliqués, on verra un peu de soleil un moment, et surtout que la lumière ne s'éteindra pas. Merci à toutes et à tous.

LE PRÉSIDENT – Merci, mon cher collègue. Quelques éléments de réponse à M. GIRARD. Tout d'abord, vous parlez effectivement de la nécessaire révolution écologique, sous-entendant qu'elle ne serait pas en route. J'écoutais, hier ou avant-hier, une émission qui montrait que la France était aujourd'hui dans la trajectoire de la réduction de ses engagements de l'accord de Paris, avec une réduction assez drastique en matière d'émissions carbone, pour prendre un exemple. La France est sans doute l'un des rares pays qui ont engagé assez fortement, lourdement les transitions nécessaires. À cet égard, je ne partage pas totalement votre pessimisme.

Après, vous parlez de la droite et de l'extrême droite. Non, vous parlez finalement de la droite de M. CIOTTI, qui n'est pas du tout celle que nous représentons ici. Nous représentons une droite gaulliste, celle, si je peux m'exprimer pour certains, de l'UMP ou des RPR-UDF, quand ils étaient unis. Il n'empêche que ce sont ces valeurs-là que nous représentons, celles finalement qu'incarne le Président LARCHER à sa manière. Il n'y a pas eu l'ombre d'un doute, il n'y a pas eu une demi-heure de doute sur la position qui était la leur. Je n'ai aucun problème à défendre les valeurs qui sont les miennes et à critiquer celles qui ne sont pas les miennes. Les valeurs de M. CIOTTI ne sont pas les miennes, pas les nôtres ici. On le laisse avec ses valeurs, mais il ne représente pas cette droite du gouvernement, cette droite héritière du général de Gaulle, de Jacques CHIRAC, de Nicolas SARKOZY. Ce n'est pas celle-là. D'ailleurs, je crois que Nicolas SARKOZY a été aussi très clair sur le sujet.

Après, vous avez parlé d'antisémitisme. Qu'on se comprenne bien, ici, je n'ai aucun doute sur les élus que vous êtes au sein de l'opposition départementale. Je connais vos valeurs. Je pense que les propositions que vous faites pour la conduite du Morbihan ou de la France ne sont pas les bonnes. Je les combats. Mais nous avons toujours eu ici un débat de nature démocratique. Ce qui est finalement tout à fait logique dans une démocratie. Il est toujours logique que 2 opinions s'affrontent. Je sais pertinemment que les uns et les autres ici dénoncent cet antisémitisme. Je n'ai aucun doute là-dessus. Mais tel n'est pas le cas de l'extrême gauche caractérisée par la France Insoumise. Vous pouvez dire ce que vous voulez, la France Insoumise, c'est l'extrême gauche. Je fais attention, Mme QUÉRIC, à me limiter à la France Insoumise. La France Insoumise est un parti extrémiste, aux propositions nauséabondes. C'est un parti profondément antisémite, en tout cas pour les

leaders qui l'incarnent. Cela ne veut pas dire que 100 % des militants le sont. Mais ceux qui l'incarnent sont des gens antisémites. C'est une réalité. Ce n'est absolument pas acceptable. Dois-je rappeler que Raphaël GLUCKSMANN, à Saint-Étienne, a été obligé d'être exfiltré parce qu'il avait une horde de gens de LFI qui voulait lui faire la peau ? C'est la réalité. Il ne faut pas avoir beaucoup d'amour-propre pour aller ensuite soutenir les mêmes gens qui vous couraient après dans un meeting électoral. En tout cas, j'aurais plus de conviction que cela. J'avais beaucoup d'estime pour lui, même si ce n'était pas mes idées. Mais un ralliement en rase campagne de cette manière, c'est quand même l'abandon assez rapide des convictions qui sont les siennes, au nom de la sauvegarde de quelques sièges. D'ailleurs, le dindon de la farce, et je ne veux pas me mettre dans vos affaires, c'est quand même le Parti Socialiste. Il arrive en tête des élections, pour la gauche. Mais non, c'est la soumission, comme le dit Jean-Yves LE DRIAN, aux Insoumis. Puisqu'il laisse la majorité des circonscriptions à la France Insoumise. Généralement, la dernière fois, le gourou de la secte, M. MÉLENCHON, disait « *nous sommes largement en tête, ça va être à la proportionnelle de ce qu'on représente* ». Cela pouvait s'entendre, dans un sens, la NUPES version 1. Mais la NUPES version 2, c'est la reproduction de la première version. C'est encore la France Insoumise, quand bien même elle pèserait beaucoup moins, qui est devant. Moi, je ne vais pas me mêler de vos affaires, mais si j'avais dû négocier dans des circonstances pareilles, je n'aurais pas du tout négocié dans les mêmes conditions.

Vous m'avez posé une question claire, qui aura une réponse claire. Qu'allons-nous faire dans les 6 circonscriptions du Morbihan ? D'abord, je suis dans la 1^{ère} circonscription du Morbihan pour ce qui me concerne, à titre personnel. Anne LE HENANFF sera au second tour. Je la soutiens au 1^{er} tour, je la soutiendrai au 2^{ème} tour. Je sais déjà quel bulletin de vote je mettrai dans l'urne aux 2 tours. J'ai fait le tour d'horizon, sans jeu de mots, des 6 circonscriptions. Ce que je vois, c'est qu'il n'y a pas de raison de penser qu'il n'y aurait qu'un choix entre les 2 extrêmes. Et dans les 6 circonscriptions, les valeurs de la droite, du centre, de la majorité présidentielle ou d'autres seront présentes. Naturellement, ce sont vers ces candidats que nos suffrages iront. J'espère donc que la question ne se posera pas dans notre département, ici. Mais je refuserai systématiquement de soutenir les extrêmes, de quelque nature qu'ils soient. Après, et vous les appelez comme vous voulez, si vous parlez de LFI en disant que c'est la gauche, naturellement, même les gens de gauche vont dire « *non, c'est l'extrême gauche* ».

Vous dites que M. MACRON aurait créé le déficit. M. MACRON vient de chez vous. Il ne vient pas de chez nous. C'était un socialiste. Il était encarté au Parti Socialiste. Moi, je n'ai jamais eu ma carte au Parti Socialiste. Il vient de chez vous. Il avait sans doute gardé ce brin de culture de création des déficits hérité du Parti Socialiste. C'est une réalité. Nous, nous ne sommes pas de ceux-là. Nous sommes fidèles, ici, à nos convictions.

Vous avez dit qu'il faudrait que le littoral soit solidaire du rural. Sauf à penser que vous avez manqué toutes les sessions ici, mais je ne crois pas, car je vous ai vu à chaque fois, et entendu aussi, au demeurant, s'il y a bien une chose que nous faisons ici, c'est la péréquation. Je regarde Dominique LE NINIVEN, élu de la communauté du Roi Morvan. Mon premier déplacement lorsque j'ai été élu, c'était dans ce canton et dans cette communauté de communes. J'ai annoncé que nous serions au rendez-vous d'un programme de solidarité. Nous avons voté un plan spécial de 12,5 M€, 50 % d'aides, sur des projets pour toutes les communes. Mais d'où vient l'argent ? Il vient majoritairement des droits de mutation du littoral. Du matin au soir, nous faisons de la péréquation, ici. C'est normal. Et nous continuerons de le faire, ici, à ce niveau-là.

Vous me parlez de 2 sujets qui auraient peut-être mérité de passer en session : le contournement du Faouët, d'une part, les éoliennes en mer, d'autre part. J'ai eu l'occasion de vous répondre que d'abord, il y a parfois, notamment s'agissant du contournement du Faouët, des délais de réponse qui nous sont donnés qui ne sont pas compatibles avec des passages en session. Ce n'est pas que nous ne voulons pas que cela passe en session. D'ailleurs, la légalité du passage en commission permanente, pour peu qu'elle ait reçu délégation, est tout aussi bonne. Mais effectivement, ce qui vous

gêne, c'est qu'il y a peut-être moins la presse pour pouvoir vous exprimer. Mais il n'empêche que nous avons un délai de réponse qui était tel qu'il fallait faire cela dans des délais contraints. C'est pour cela que sur ces 2 délibérations, nous avons été appelés à les prendre de manière contrainte. Le contournement du Faouët est effectivement attendu depuis très longtemps. Il y en a même qui vont mettre des pièges ou des refuges à chauve-souris sur nos propriétés, en espérant pouvoir les coloniser et dès lors, interdire les choses. Je trouve que ce sont des méthodes qui ne sont absolument pas acceptables.

Quant à l'éolien en mer, on redit notre position. Nous avons délibéré une position de principe, qui est que nous sommes favorables à l'éolien en mer, mais pas à l'emplacement où il est prévu. Là, une décision a été prise par le gouvernement, laquelle est maintenant susceptible de recours. Ce qui n'était pas le cas auparavant. J'ai fait analyser les capacités que nous avons de faire recours. J'ai bien l'intention que nous allions au bout de notre démarche et de notre opposition sur ce sujet, et que nous fassions entendre notre voix. J'estime que les paysages de Belle-Île-en-Mer ne sont pas à saccager.

Sur la durée des sessions, les sessions sont ce qu'elles sont. Et ce n'est pas parce qu'elles sont plus courtes qu'ailleurs qu'elles sont moins efficaces. À côté, j'ai l'impression qu'on débat, qu'on palabre et que finalement, c'est presque un salon de philosophie parfois, mais qu'on agit peu. Ici, on cause un peu moins et on agit. Je pense que c'est ce qu'il faut faire. Cela n'empêche pas le débat démocratique que nous avons. Mais effectivement, nous n'avons pas fait le choix que la commission permanente soit tous les mois avec la totalité du conseil départemental, comme c'est le cas en Ille-et-Vilaine. Nous avons des sessions... c'est sans doute aussi parce qu'en Ille-et-Vilaine, il ne vous a pas échappé qu'il y a des groupes affiliés à des partis politiques. Ici, on est finalement assez binaire. On est loin des extrêmes. Il y a la majorité, l'opposition, sans que les uns et les autres, d'ailleurs, n'aient aucun élu qui se revendique des 2 partis extrêmes. Et on ne s'en porte pas plus mal d'ailleurs au sein de cette assemblée. Mais c'est plus simple, c'est plus binaire. C'est un peu la droite et la gauche, pour schématiser, alors que dans les autres, il y a toutes les nuances. Il faut donc que chacun s'exprime. Cela prend du temps, cela n'avance pas plus vite, cela avance même sans doute moins vite.

Après, vous avez soulevé un sujet qui est majeur, celui de l'éthique en politique. C'est un sujet qui me tient à cœur et sur lequel l'engagement doit être total, tant l'exemplarité qui doit être la nôtre doit tous nous habiter du matin au soir. Généralement, il n'est pas de tradition ici de mentionner les élus en tant que tels. Moi, je me bornerai donc à rappeler un certain nombre de principes. D'abord, les principes sont que la probité est un point qui n'est absolument pas négligeable, absolument pas discutable et sur lequel nous devons toutes et tous être intransigeants. Chacun ici doit être exemplaire. Vous avez cité 2 cas, l'un qui relève d'un article de presse... d'abord, heureusement que la presse est libre dans notre pays. Libre à elle de relever un certain nombre de faits, qu'elle estime critiquables, condamnables. Je n'ai pas vu, en l'occurrence dans le cas d'espèce, qu'une procédure quelconque en tant que telle a été ouverte. Si tel était le cas, nous serions naturellement attentifs. Nous pourrions être appelés à saisir le déontologue du département pour avoir son analyse. Ensuite, un article de presse ne fait pas de vous un coupable. Les rémunérations citées en question pour un de nos collègues ont sans doute été délibérées, ont sans doute fait l'objet d'un accord à l'époque. Il appartiendra à celles et ceux qui en font l'étude de regarder toute la véracité de ces éléments.

Deuxièmement, vous parlez effectivement d'un collègue qui a eu une condamnation pour des faits, je le précise, qui ne sont pas dans le cadre de l'exercice de ses mandats d'élu ni de maire ni de conseiller départemental, et pour lesquels un appel a été fait. Le principe général en droit est que lorsqu'une condamnation de première instance a été prononcée et qu'un appel est fait, vous êtes réputé innocent jusqu'à ce que la décision soit devenue définitive. C'est un principe général du droit auquel on s'astreint. Mais moi, je veux redire toute ma confiance dans la justice. La justice doit passer partout, dans toutes les circonstances. Je lui fais confiance pour établir les faits. Des arguments ont été soulevés

par les uns et les autres. Je n'ai absolument aucun jugement à porter là-dessus, si ce n'est effectivement que là aussi, cela me conduira, une fois que j'aurai connaissance du jugement, à l'adresser au déontologue du département pour recevoir aussi son analyse de la situation, tant nous devons être exemplaires. Mais aujourd'hui, la décision n'est pas définitive puisqu'elle a fait l'objet d'un appel. Laissons donc la justice passer et établir les faits. Si les faits devaient être établis de manière définitive, alors il faudrait en tirer naturellement toutes les conclusions. Si tel n'était pas le cas, on aurait eu tort de le faire trop tôt. Voilà ce que je peux vous dire à ce stade sur ces 2 cas que vous avez mentionnés, mais qui rappellent combien nos concitoyens sont attentifs à juste titre à ce que l'exemplarité des élus soit totale sur l'engagement qui est le nôtre à gérer l'argent public et les missions qui nous sont données.

Je vous propose que nous passions à l'instruction des points portés à l'ordre du jour. Nous allons commencer par les rapports de la 7^{ème} commission : « *Infrastructures routières, mobilités douces et ports* ». Nous allons passer par le point n° 24, infrastructures routières, autorisations de programmes et crédits de paiement complémentaires. Mme JEHANNO.

RAPPORT N° 24 (Pos. 23916)

Infrastructures routières Autorisations de programme et crédits de paiement complémentaires

Mme JEHANNO, rapporteure de la 7^{ème} commission.

M. le Président, plusieurs ajustements budgétaires sont sollicités dans le domaine des infrastructures routières. Dans le cadre des programmes routiers départementaux, une autorisation de programme de 12 925 000 € et des crédits de paiement de 13 338 000 € ont été inscrits au budget pour poursuivre la modernisation du réseau routier, et notamment les derniers travaux sur les mesures compensatoires de l'axe Triskell.

Il est proposé un complément de 800 000 € en autorisations de programme conduisant à porter l'autorisation de programme à 13 725 000 €. Le crédit complémentaire de 640 000 € est financé par virements de crédits de paiement. Une autorisation de programme de 600 000 € assortie de crédits de paiement de 100 000 € a été votée au budget 2024, au titre des subventions routières.

Des ajustements sont nécessaires en raison de nouvelles demandes déposées, notamment celle de Questembert communauté pour la réalisation d'un aménagement sur la RD 140 à Lauzach. Le président nous propose de voter une autorisation de programme complémentaire de 300 000 €, portant l'AP à 900 000 €.

S'agissant ensuite de l'entretien, de l'exploitation du réseau, je vous rappelle qu'un crédit de paiement en fonctionnement de 3 250 000 € a été voté au budget 2024. Il convient d'abonder ces crédits de 527 000 € pour prendre en compte de nouvelles demandes d'indemnisation présentées par des entreprises au titre de la prévision des dégâts liés à la tempête Ciaran, de la remise en état du carrefour giratoire de Kerbois suite aux manifestations des agriculteurs en début d'année.

Par ailleurs, en investissement, une autorisation de programme de 18 100 000 € ainsi que des crédits de paiement de 14 298 000 € ont été votés au budget 2024 pour l'entretien et l'exploitation de la voirie départementale. Des ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires. En effet, d'une part, la tempête Ciaran a endommagé un écran acoustique sur la RD 769 à Cléguer, et une entreprise a également dû intervenir pour sécuriser la voie verte Guiscriff-Gourin. D'autre part, des marquages routiers et le remplacement de glissières de sécurité, enjeux de sécurité, doivent être réalisés. Ainsi, en investissement, il nous est proposé une autorisation de programme complémentaire de 700 000 € et des crédits de paiement complémentaires à la hauteur de 719 640 €.

En conclusion, le président nous propose de voter ces crédits budgétaires récapitulés en page 212 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 7^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des remarques sur ce point ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Merci, à l'unanimité.

Nous passons au point 25, qui est celui des mobilités, avec une autorisation de programme et des crédits de paiement complémentaires. M. LE NAY.

Mobilité

Autorisation de programme et crédits de paiement complémentaires

M. LE NAY, rapporteur de la 7^{ème} commission.

Plusieurs ajustements budgétaires sont sollicités dans le domaine de la mobilité. Une autorisation de programme de 1 700 000 € assortie d'un crédit de paiement de 150 000 € a été inscrite au budget 2024 au titre de la mobilité douce. Plusieurs opérations vont pouvoir être réalisées dès 2024. Aussi, le président vous propose une autorisation de programme complémentaire de 2 190 000 € et des crédits de paiement complémentaires de 2 360 000 €.

Par ailleurs, dans le cadre de la construction de la LGV Bretagne Pays de Loire, le département s'est engagé à participer à la réduction des nuisances sonores à hauteur de 111 865 €. L'assiette des travaux évolue, passant de 5,5 M€ à 7 M€, et la contribution complémentaire du département s'élève à 30 510 €. Il est donc inscrit une autorisation de programme complémentaire d'un égal montant.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires que je viens de présenter et que vous trouverez page 214 du livre des rapports.

Mes chers collègues, il y a un avis favorable de la 7^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Infrastructures portuaires, ajustements budgétaires, nous avons l'homme de l'art avec Gérard PIERRE.

RAPPORT N° 26 (Pos. 23917)

Infrastructures portuaires Ajustements budgétaires

M. PIERRE, rapporteur de la 7^{ème} commission.

Merci. M. le Président, chers collègues, dans le domaine de la politique des infrastructures portuaires, les ajustements sollicités s'élèvent à 85 000 €. En effet, la tempête Ciaran a provoqué divers dégâts sur la digue de Lomener à Plœmeur, ayant nécessité des travaux d'urgence pour un montant de 39 000 €. De plus, le coût de maîtrise d'œuvre pour lancer la phase 2 des travaux sur cette digue dès cette année est en augmentation de 46 000 €.

Il vous est donc proposé de voter un crédit complémentaire de 85 000 €.

Il y a avis favorable de la 7^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous allons passer aux rapports de la 6^{ème} commission : « *Éducation, culture, sport et vie associative* » et notamment le point 20, celui de la politique en faveur des collèges. Je vais laisser la parole à Marie-Hélène HERRY.

Politique en faveur des collèges

Mme HERRY, rapporteure de la 6^{ème} commission.

Merci, M. le Président. Dans le cadre de notre politique en faveur des collèges, un ajustement budgétaire de 329 000 € est nécessaire afin de permettre la prise en charge des compensations financières dues au titre du fonctionnement de nos services mutualisés avec la région Bretagne, que sont les collèges Brocéliande de Guer, Paul Langevin de Hennebont et Jean-Loup Chrétien de Questembert. Le projet de convention réglant ces modalités est en cours de finalisation et nous sera prochainement présenté.

Par ailleurs, le président nous propose de signer la convention relative à la constitution du territoire éducatif rural de Roi Morvan communauté, qui figure en pages 181 et suivantes. Ce dispositif vise à créer les conditions de la coopération entre tous les acteurs locaux intervenant sur le champ éducatif et les services de l'État, afin de favoriser l'ambition scolaire et la mobilité des élèves.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits de paiement précités des 329 000 € et de l'autoriser à signer la convention relative à la constitution du territoire éducatif rural de Roi Morvan communauté.

Il y a avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous passons au point 19 : travaux dans les collèges, ajustements budgétaires.
Mme LE MEUR.

Travaux dans les collèges - Ajustements budgétaires

Mme LE MEUR, rapporteure de la 6^{ème} commission.

M. le Président, chers collègues, le présent rapport a pour objet de vous proposer des mouvements financiers sur le programme d'intervention relatif aux travaux dans les collèges. Les ajustements sollicités s'élèvent à 50 000 € en autorisations de programme complémentaires, et à 70 000 € en dépenses de fonctionnement. L'autorisation de programme travaux dans les collèges, votée au titre de l'année 2024, s'élève à 14 350 000 €. Elle comprend notamment l'opération restructuration, dont les grosses réparations, d'un volume de 8 350 000 €. Cette opération permet la réalisation d'études et de travaux divers afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique, aux demandes d'amélioration fonctionnelle et globalement de maintenir le parc en état. À ce jour, la collectivité doit faire face à des obligations de renouvellement de matériel de cuisine, plus importantes que prévu. Il nous est donc proposé d'augmenter cette opération de 50 000 €. Ce qui portera son montant à 8 400 000 €. L'abondement du crédit de paiement afférent sera financé par un virement.

Il nous est ainsi proposé également de voter une autorisation de programme complémentaire de 50 000 €, portant l'autorisation du programme 2024 travaux dans les collèges à 14 400 000 €. Par ailleurs, un crédit de 1 365 000 € a été inscrit au budget au titre des dépenses à caractère général. Les dépenses de mesure du radon et de la qualité de l'air menée dans les collèges ainsi que l'accroissement des interventions de maintenance nécessitent un ajustement de crédit. Pour honorer ces nouvelles dépenses, un complément de crédit de paiement de 70 000 € s'avère ainsi nécessaire.

En conclusion, le président nous propose de voter ces crédits budgétaires récapitulés en page 177 du présent rapport.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous passons à la stratégie départementale pour une restauration collégienne durable et de qualité sur tout le territoire, point 21. Mme BALLESTER.

Départ de Damien GIRARD (a donné pouvoir à Rozenn METAYER)

Stratégie départementale pour une restauration collégienne durable et de qualité sur tout le territoire

Mme BALLESTER, rapporteure de la 6^{ème} commission.

Merci, M. le Président. En charge de la restauration des collèges publics, le département fait le choix d'exposer ses priorités au travers de la stratégie départementale pour une restauration collégienne durable et de qualité sur tout le territoire. Avec 2 millions de repas servis par an, 178 agents contribuant à l'activité de ses services, 6,7 M€ de recettes globales de fonctionnement et des dépenses d'approvisionnement en denrées avoisinant les 4 100 000 €, le bon fonctionnement des services de restauration représente un enjeu essentiel pour notre collectivité et notre territoire. Notre stratégie pour une restauration collégienne durable et de qualité sur tout le territoire a vocation à fixer les grandes orientations et à identifier les principaux objectifs que le département se donne comme principe d'action.

5 axes stratégiques déploient ainsi une politique ambitieuse et pragmatique afin de faire de nos restaurants scolaires des services emblématiques de l'impulsion que nous souhaitons donner dans nos territoires : harmoniser les pratiques et viser l'équité entre les collèges publics morbihannais, veiller à proposer des produits de qualités locaux et bio dans les restaurants scolaires des collèges publics morbihannais, lutter contre le gaspillage alimentaire et optimiser la gestion des déchets, contribuer à l'éducation et à la formation autour des enjeux de l'alimentation, et favoriser l'accessibilité de la restauration à tous les collégiens. Chacun de ces axes est ensuite décliné, et ce sont 13 objectifs majeurs qui ont été fixés eux-mêmes déclinés en actions dont les détails figurent des pages 197 à 199 du livre des rapports. La mise en œuvre de notre stratégie constituera donc notre feuille de route afin que les services du département et tous les établissements scolaires puissent actionner ensemble les leviers nécessaires à la mise en œuvre d'une restauration durable et de qualité sur l'ensemble du Morbihan.

En conclusion, le président nous propose d'adopter la stratégie départementale pour une restauration collégienne durable et de qualité sur tout le territoire, qui confirme et amplifie notre action en faveur de la restauration collégienne morbihannaise.

Il nous propose également de créer un comité de suivi de ces stratégies constitué des 9 élus qui ont participé au groupe de travail initial, à savoir Christine PENHOUËT, Marie-Christine LE QUER, Nicolas JAGOUDET, Alain GUIHARD, Stéphane HAMON, Soizic PERRAULT, Alain CARIS, Damien GIRARD et moi-même.

Il y a avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Alain CARIS.

M. CARIS – M. le Président, chers collègues, je voudrais commencer cette intervention par vous dire ma satisfaction d'avoir défendu et participé depuis plus d'un an et demi avec mon collègue Damien GIRARD au groupe de travail sur la restauration collégienne durable et de qualité. Ce groupe de travail s'est réuni à 5 reprises depuis sa création dans un climat d'écoute mutuelle et d'échanges constructifs.

J'aimerais aussi remercier le service éducation et tous les agents qui travaillent sur ce sujet pour leur engagement. Grâce à eux, et grâce au groupe, les collégiens et collégiennes du département pourront accéder à une alimentation saine et durable, développer leurs goûts pour des produits de qualité, découvrir les produits issus de l'agriculture biologique.

Nous avons souhaité contribuer fortement à cette réflexion sur la restauration collégienne parce que dans les collèges publics notamment, le repas de la cantine est parfois le seul repas équilibré de la journée, pour un certain nombre d'enfants. Vous connaissez cette formule, que je crois pouvoir attribuer à un socialiste, « *les services publics, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas* ». L'école publique, c'est le lieu où tous les enfants et les jeunes ont les mêmes chances : les mêmes chances d'apprendre, d'être en bonne santé, les mêmes chances d'apprendre à bien manger. Les bienfaits d'une alimentation bio et locale ne sont plus à prouver : nous défendons un accès à cette alimentation pour toutes et tous. Les proposer aux collégiens dans le cadre de la restauration collective est un premier levier. Éduquer les jeunes à une alimentation respectueuse de l'environnement et à réduire le gaspillage alimentaire et les déchets, c'est aussi préparer l'avenir. Dans le contexte d'urgence climatique que nous connaissons, c'est indispensable.

Le Morbihan rejoint la centrale Breizh Achats pilotée par la région : c'est une excellente chose. Cela nous permettra d'aller vers le 100 % breton dans les cantines, tout en laissant la possibilité aux établissements de passer des contrats de gré à gré avec des fournisseurs offrant des produits de qualité, bio et locaux.

Nous l'avons exprimé par courrier, nous le disons de nouveau ici : nous souhaitons voir cette stratégie se lancer dès la rentrée prochaine à travers une expérimentation menée avec le GAB56, le groupement des agriculteurs bio, dans au moins 5 collèges. Il sera essentiel de répartir ces collèges sur l'ensemble du département, pour ne laisser personne de côté et avoir des résultats fiables et représentatifs à l'issue de cette expérimentation. Nous tenons aussi à alerter sur la question des financements au GAB56 : il nous a été indiqué que l'accompagnement des collèges pourrait être financé en prélevant sur la subvention actuelle de l'association. Ce qui n'est pas viable à long terme pour cette association. Le soutien à l'agriculture biologique dans la restauration scolaire doit être renforcé et ne peut pas se faire au détriment des ressources déjà allouées.

Enfin pour terminer, nous sommes toujours aussi désireux de poursuivre le travail entamé en participant au comité de suivi que vous proposez de constituer.

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup, et merci pour la qualité du travail de l'ensemble des conseillers départementaux des 2 groupes, qui ont pendant un certain temps phosphoré pour arriver à ces propositions. Je pense que c'est une belle avancée, comme vous l'avez dit. Bien sûr que nous aurons à choisir, et je partage votre avis, sur le fait que les collèges choisis soient quand même répartis sur l'ensemble du territoire, et que cela puisse, derrière, permettre une généralisation la plus forte possible. Le fait que nous soyons aussi rentrés conjointement avec la région Bretagne et les autres départements dans Breizh Achats fait vraiment que nous allons avoir un effet pour acheter local, acheter durable, acheter ensemble, maîtriser aussi les coûts et favoriser l'approvisionnement dans notre département et dans notre région. Cela montre aussi que nous arrivons à travailler ensemble au sein de l'ensemble des collectivités bretonnes pour pouvoir avancer.

S'agissant du GAB, il a eu une augmentation sensible de sa subvention. Nous avons choisi de faire une convention sur 3 ans. Il y a eu un cas particulier l'année dernière, avec une aide spécifique. Mais les actions sont à mener aussi dans le cadre du conventionnement qui a été fait et qui a vu une aide sensible de la subvention. Nous n'avons donc pas vocation à mettre toujours en plus de la subvention. À un moment donné, les subventions ont une limite. Le GAB en connaissait parfaitement les termes, puisque nous les avons définis avec eux. Ils savaient qu'au lieu d'avoir pour eux, ce qui était plus embêtant, une partie qu'on reconduisait d'année en année, mais dont la reconduction n'était pas assurée... plus des aides sur différents projets, d'avoir non seulement cela, mais même majoré, et de l'avoir sur un plan pluriannuel sur 3 ans. C'est ce que nous avons fait. Mais nous n'avons pas vocation à en mettre plus. Nous n'en

mettrons pas plus que ce que nous avons mis sur le GAB. J'ai eu l'occasion de le dire. Effectivement, ce n'est peut-être pas l'habitude, mais les choses ont une limite et nous n'avons pas l'intention d'en mettre plus que ce que nous mettons, qui est déjà un net renforcement par rapport à ce que nous faisons auparavant.

Y a-t-il d'autres remarques ? Oui, Mme JOURDA.

Mme JOURDA – Merci, M. le Président. Nous avons entendu beaucoup parler, depuis le début de ce bordereau, d'agriculture biologique. Je voulais juste rappeler d'un mot que nous avons aussi une agriculture conventionnelle qui est extrêmement qualitative dans le Morbihan comme dans toute la France, et qu'il ne faut pas l'oublier.

LE PRÉSIDENT – Exactement, et la loi précise d'ailleurs qu'on doit atteindre un certain pourcentage de bio locale et durable. L'agriculture conventionnelle a fait aussi d'énormes efforts. Elle est très efficace dans ce département. L'une n'est pas l'ennemie de l'autre, bien au contraire. Nous avons besoin des 2. Mais nous ne sommes pas encore aux objectifs qui sont fixés par la loi. La première des choses, c'est déjà de respecter la loi et donc d'être conforme aux objectifs.

S'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons passer aux voix.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous allons passer à la politique jeunesse et à la stratégie départementale en faveur de la politique éducative et de la jeunesse, le point 22, avec Christine PENHOÛËT.

Stratégie départementale en matière de politique éducative et de jeunesse

Mme PENHOUET, rapporteure de la 6^{ème} commission.

Merci, Président. Notre collectivité porte une ambition pour la jeunesse à travers une politique déjà fermement établie. En effet, de longue date, le département est investi dans le domaine de la jeunesse et mène sa propre politique en se saisissant d'enjeux éducatifs par le biais notamment de compétences centrales comme les conditions d'études des collégiens. Ainsi, une véritable politique cohérente et bien financée en faveur de notre jeunesse s'est étoffée avec une double entrée. D'une part, la politique des partenariats éducatifs agit sur des tranches d'âge plus large que celle des collégiens et en faveur de différents partenaires, fruit de l'histoire de notre collectivité souffrant aujourd'hui d'un manque de cohérence et de lisibilité. D'autre part, la politique en direction des collégiens a concentré l'essentiel des moyens avec une grande efficacité en particulier autour de l'offre pédagogique départementale, reconnue par nos partenaires et facilitatrice. Aujourd'hui très dense, il apparaît nécessaire de la structurer autour d'objectifs politiques et de réaliser un travail de communication pour les valoriser. À partir de ce contexte, une réflexion a porté sur les enjeux et le plan d'actions à mener.

Les dernières années ont vu surgir dans un contexte de fragmentation de notre société aux multiples facteurs explicatifs 3 sujets de préoccupation qui exigent une nouvelle mise en perspective du rôle d'une collectivité comme la nôtre : le sujet de l'autorité, le sujet du respect de l'autre, de sa dignité en partant de la vie en démocratie, le sujet de ce qu'il est convenu d'appeler la solidarité intergénérationnelle, étroitement liée aux politiques de transition écologique. Aujourd'hui, la prise en compte de ces nouveaux enjeux est nécessaire. Autour d'un groupe de collègues élus s'est construite une réflexion permettant de considérer ces enjeux dans nos politiques sectorielles, dans le but de les traduire en actions concrètes. Toutefois, au cours de cette période de travail, les conditions économiques, budgétaires et financières des départements ont été fortement dégradées, nous conduisant encore davantage à la cohérence et à la rigueur, en étant exigeants sur l'exercice de nos compétences propres et en n'intervenant plus dans les domaines ne relevant plus de notre compétence. À ce titre, une question de cohérence, de budget et de droit nous invite à ne pas poursuivre 2 dispositifs : la bourse au transport des élèves internes qui ne sont pas en situation de handicap. Celle-ci touche un public assez confidentiel et relève clairement de la compétence régionale. Les subventions d'études restent aussi confidentielles, touchant des jeunes de 15 à 25 ans ne correspondant pas à notre public prioritaire. Face aux nouveaux enjeux décrits, quelques inflexions à notre politique départementale pour la jeunesse sont nécessaires pour accompagner l'éducation morale des jeunes Morbihannais et Morbihannaises, mais aussi les initier à la démocratie représentative. Notre politique éducative en direction des collèges rencontre un succès important et vient s'enrichir chaque année de nouveaux projets. L'objectif est de valoriser les ressources du territoire et de les mettre au service des équipes éducatives. Les thématiques abordées et le contenu pédagogique de cette offre font l'objet d'une validation conjointe des services du département et de l'Éducation nationale. Cette boîte à outils permet de construire, en fonction des besoins, des parcours pédagogiques transversaux et de définir librement les thématiques abordées, les partenaires et le rythme des interventions.

Le président nous propose de conforter ce dispositif tout en le rendant plus lisible et visible, notamment en le renommant « *Les parcours collégiens* ». Dans ce cadre, 2 thématiques doivent mériter une approche très attentive.

La 1^{ère} est celle de la transition écologique au travers du parcours « *développement durable* », permettant aux collégiens d'appréhender le cycle de l'eau, la biodiversité, les déchets, l'alimentation, les enjeux de l'énergie et la disponibilité des ressources grâce à des méthodes pédagogiques innovantes et des structures reconnues pour leur expertise.

La 2^{ème} est celle de l'apprentissage des règles de vie en commun et du respect de l'autre. C'est l'objectif du parcours « *Bien vivre au collège, prévention et citoyenneté* », formant les collégiens à la citoyenneté et leur donnant des outils pour prévenir les conduites à risque et se protéger contre les discriminations et le harcèlement. Le département continuera de développer 2 autres thématiques qui distinguent le niveau de son engagement pour la réussite éducative des jeunes : d'abord, le parcours « *Exprimer ses talents, art et culture* », qui comprend beaucoup d'ateliers autour de la découverte du patrimoine et des pratiques artistiques. Il permet à des centaines d'élèves de tout le territoire de participer au festival photo des collégiens à la Gacilly par exemple, la semaine dernière. Ensuite, il y a la découverte du monde de l'entreprise et des métiers au travers du parcours « *Vers l'avenir* », qui permet aux collégiens d'avoir un premier contact avec des univers professionnels variés et de créer des initiatives comme des mini entreprises. Cette offre sera complétée grâce à un partenariat avec le collectif Génération agri, piloté par la chambre territoriale de l'agriculture du Morbihan, par des ateliers de découverte des métiers agricoles et conchylicoles pour permettre aux élèves de comprendre d'où viennent les produits qu'ils consomment et les circuits de transformation, avec une attention particulière sur la consommation des huîtres, valorisant aussi la filière ostréicole qui connaît des difficultés.

De plus, le groupe jeunesse propose d'enrichir ce parcours grâce à la mise en œuvre d'une bourse au stage pour les élèves de 3^{ème}, en commençant par les accueillir dans nos services. La pratique sportive concourt aussi à l'éducation morale, déclarée grande cause nationale pour 2024. Notre département fait des actions en direction des jeunes sa priorité dans le cadre de la politique sportive. Il pourrait s'engager au-delà en organisant, dans le cadre de la semaine olympique et sportive, en lien avec le mouvement sportif, l'UNSS et l'UGSEL comme avec les institutions chargées des collèges dans les 2 ordres d'enseignement, un cross départemental des collégiens. Avec succès en 2023, en 2024, notre département a initié le projet « *Génération héros* » dans le but d'inciter les collégiens de 3^{ème} à faire vivre la mémoire d'anciens combattants. Il s'agit de créer une œuvre mémorielle contemporaine à partir de leur parcours. Les élèves développent ainsi une plus grande sensibilité aux enjeux de mémoire et de commémoration. Le président nous propose d'en poursuivre l'élan.

Le département envisage de basculer son dispositif de soutien à la mobilité européenne et internationale dans celui de la Commission européenne Erasmus +. Il s'agit d'offrir davantage d'opportunités aux jeunes du Morbihan, de bénéficier d'une mobilité et de financements de l'Union européenne, et de favoriser les échanges et la collaboration entre les établissements européens. Notre département souhaite aussi s'investir en faveur de la découverte de la pratique de la démocratie représentative. Le collège est un lieu privilégié d'apprentissage de la citoyenneté. Néanmoins, par sa nature même, la relation avec les enseignants, qui repose sur le respect de l'autorité et une certaine forme d'obéissance n'excluant pas l'esprit critique, ne peut se confondre avec notre système démocratique fondé sur l'égalité des citoyens, d'une part, et la capacité pour tout un chacun de donner son avis sur l'ensemble des sujets concernant la vie en société, d'autre part. Il est opportun d'envisager un outil qui permette aux collégiens, en complément de leur formation académique, de découvrir et d'expérimenter la démocratie représentative, la vie au sein d'une instance démocratique de débat et de décision. C'est le sens de la proposition qui vise à mettre en place un conseil départemental des jeunes (CDJ), dont les objectifs seraient les suivants : éveiller les jeunes à la vie démocratique et à la citoyenneté, les initier au débat public et à l'esprit critique, rendre les collégiens acteurs du territoire en les sensibilisant aux politiques menées par le département, permettre aux collégiens de s'emparer des thématiques de société portées par les politiques de la collectivité. Une concertation avec les services de l'Éducation nationale et de la direction diocésaine de l'enseignement catholique ainsi qu'avec les collégiens directement a été

menée. Plusieurs aspects doivent néanmoins être approfondis afin que le CDJ soit le plus opérationnel possible et réponde effectivement aux objectifs que nous souhaitons fixer.

C'est pourquoi, le président nous propose le principe de la création d'un CDJ et la poursuite de la réflexion quant au calendrier de mise en œuvre et aux modalités pratiques. Sur le plan budgétaire, conformément aux directives données par le cadre de la préparation du budget 2025, la mise en place du CDJ ne devra pas représenter une dépense supplémentaire, car nos moyens sont très contraints. Et il y aurait un certain paradoxe à habituer nos collégiennes et collégiens à ne se préoccuper en aucun cas du coût de l'action publique. Cette sensibilisation sera également une des missions du CDJ.

En conclusion, avec ce cap clair et en cohérence avec l'évolution législative de ces récentes années, le département vient à recentrer sa politique volontariste en fonction de la jeunesse, en ciblant principalement les collégiennes et collégiens sur la tranche d'âge des 11-15 ans.

Le président nous propose, dans une première étape de prise en compte des réflexions de notre groupe de travail :

- de renforcer notre dispositif partenariats éducatifs et de mettre en œuvre les moyens de l'implication du département dans la semaine olympique et paralympique afin de concourir à l'éducation morale des collégiennes et collégiens morbihannais ;
- de décider le principe de la mise en place d'un conseil départemental des jeunes permettant la découverte et la pratique de la démocratie représentative ;
- de confier à notre commission permanente le soin de préciser les calendriers et les modalités de mise en œuvre de ces dispositifs ;
- de supprimer les dispositifs d'aide départementale suivants, avec effet au 31 août 2024, transport scolaire hebdomadaire, bourse des élèves internes et subvention d'études.

M. le Président, mes chers collègues, il y a un avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des remarques ? Alain CARIS.

M. CARIS – M. le Président, chers collègues, dans un contexte où la violence, les fake news et les discriminations fracturent notre société, je suis un peu désabusé devant aussi peu d'ambition concernant la jeunesse morbihannaise. Nous espérions que les réflexions du groupe jeunesse déboucheraient sur la présentation d'un projet départemental ambitieux et structuré à la hauteur de celui sur la restauration collégienne ou celui du schéma départemental du développement du tourisme, mais il n'en est rien.

Vous nous présentez dans ce rapport ce qui est supposé être le résultat de la réflexion collective menée par le groupe jeunesse. Mais vous le savez comme moi, M. le Président, cette réflexion n'est pas aboutie, puisque les deux dernières réunions de groupe, prévues le 16 avril et le 14 mai, ont été annulées.

Des sujets aussi essentiels pour nos jeunes tels que la suppression du dispositif relatif au transport des élèves internes ou des subventions d'études n'ont pas été débattus. Vous considérez ce dispositif de subventions d'études « *confidentiel* » parce qu'il n'a concerné que 225 jeunes l'an dernier. Pour ces jeunes, cette subvention d'études n'est pas confidentielle : elle est souvent indispensable, si l'on en croit les critères d'attribution stricts de cette enveloppe. Oui, nous devons être responsables quant à nos dépenses, comme vous l'avez dit, et j'en suis tout à fait convaincu. Mais pourquoi commencer par les plus fragiles d'entre nous, et augmenter dans le même temps le budget communication de 250 000 € pour, je cite, « *financer le point d'étape de l'action du conseil départemental du Morbihan à mi-mandat* » ? Cela m'interpelle.

Vous présentez les nouveaux enjeux et le plan d'action de la stratégie départementale en matière de politique éducative et de jeunesse comme étant le fruit d'une réflexion

collective menée dans ce groupe de travail : ils n'ont pas été abordés. Seules les propositions de mise en œuvre de bourse aux stages pour les élèves de 3^{ème} et le conseil départemental des jeunes ont été travaillés collectivement. J'en profite d'ailleurs pour insister sur la nécessité de mettre en place rapidement ce conseil départemental des jeunes. Nous l'avons dit, notre démocratie va mal : la violence est prégnante, les ruptures béantes. Il est urgent de remettre du débat et de créer du lien au cœur de notre société. Vous dites vouloir que ce conseil des jeunes ne représente pas de dépense supplémentaire : éduquer nos jeunes à la citoyenneté, à la responsabilité et à la démocratie, est-ce une dépense ou une économie future pour notre République ?

Nous estimons que ce qui nous est présenté aujourd'hui est pour le moins insatisfaisant et cela pour deux raisons principales. D'abord, d'un point de vue méthodologique, nous attendions que le travail du groupe jeunesse se concrétise à travers un document présentant un projet départemental pour la jeunesse fondé sur un diagnostic territorial ; une formulation de grands axes stratégiques mettant en évidence l'ambition de notre département pour la jeunesse, et une déclinaison de ces axes en objectifs opérationnels et en plan d'actions, à l'instar de la Stratégie départementale pour la restauration collégienne. Nous en sommes loin ! On pourrait aller voir dans d'autres départements. Je suis allé voir en Charente-Maritime, chez une de vos collègues. Un véritable plan ambitieux est structuré pour la jeunesse. De notre côté, force est de constater que hormis le renforcement des partenariats éducatifs avec quelques nouvelles actions d'un intérêt incontestable, les seules évolutions que vous proposez sont de faire des économies sur le dos des 15/25 ans, sous prétexte qu'ils ne sont pas votre public prioritaire. À travers ce choix, vous ne faites que contribuer à fragiliser les jeunes des classes moyennes de cette tranche d'âge qui pouvaient bénéficier d'un soutien de notre collectivité. Puisque vous faites souvent référence au mandat du social, je ne vois pas le caractère social de cette mesure, personnellement. Êtes-vous prêts à remettre en cause et à revenir sur la suppression de ces subventions d'études, aussi importantes soient-elles pour ces jeunes ?

Enfin, pour faire avancer les projets du conseil départemental des jeunes, qui nous semble primordial comme nous l'avons dit, et parce que des initiatives comme « *Génération héros* » auxquelles nous avons assisté avec Myrienne COCHÉ, et qui nous semblent très intéressantes, nous voterons pour ce rapport. Mais nous vous demandons tout de même de revenir sur la suppression des subventions d'études. Merci pour votre écoute.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Vous dites qu'il y a assez peu d'ambition. Nous trouvons qu'il est quand même relativement ambitieux. C'est là où nous pouvons diverger. Nous avons des moyens. Mais il convient peut-être de replacer cela dans son contexte général, puisque la stratégie jeunesse vient aussi en complément, en accompagnement de tout ce que nous faisons déjà dans nos politiques sectorielles qui sont déjà prévues. Je prends par exemple les collèges. On pourrait mettre beaucoup plus dans la politique jeunesse et ne pas aménager nos collèges, ne pas financer nos collèges comme nous le faisons, dans le fonctionnement. Or, c'est tout l'inverse. Comme vous, je crois aux vertus de l'éducation. Dans notre département, investir dans les collèges, investir pour financer les 2 réseaux, investir pour donner des moyens à nos collèges d'avoir des activités extrascolaires, investir pour avoir des programmes pédagogiques en accompagnement qui soient de grande qualité, c'est un investissement très fort. Cela montre bien que nous investissons en la matière. Nous sommes d'ailleurs l'un des premiers départements de France en matière d'investissement.

Mais il faut dire aussi que les départements ont plus de 200 ans. Nous avons donc un certain nombre de politiques parfois héritées un peu du passé, et notamment d'avant la loi NOTRe, où nous aurions dû être presque plus rigoureux. Et pourtant, Dieu sait si François GOULARD avait vraiment mis à jour les politiques qui étaient les nôtres pour ne garder que celles qui semblent relever de la loi NOTRe. Un certain nombre sont peut-être passées à travers les mailles, et notamment le fait que notre public, ce sont les collégiens. Bien sûr, nous avons les enfants en protection, mais ce sont encore d'autres

mesures. C'est une autre politique sectorielle. Mais nos politiques, ce sont les collégiens, et donner des aides parfois aux lycéens, ce n'est pas notre mission. C'est la mission de la région. Nous, nous nous concentrons sur ce qui relève des collégiens pour faire plus, pour par exemple, dans d'autres domaines, accompagner aussi des élèves en situation de handicap, ou bien d'autres, et nous concentrer sur les politiques qui sont les nôtres. J'entends que même si c'est confidentiel, évidemment, pour celles et ceux qui ne les toucheront plus, cela peut être délicat. Je ne le nie pas. Mais pour autant, on gagnerait d'une manière générale à ce que chaque collectivité et/ou l'État ne fasse que ce que la loi lui demande de faire. Si on ne faisait que nos politiques, on pourrait d'ailleurs les renforcer au demeurant au lieu d'aller papillonner à droite à gauche dans des dispositifs parfois totalement illisibles, assez peu efficaces. Cela ne veut pas dire que celles et ceux qui en bénéficient n'en sont pas heureux. Mais nous avons vocation à avoir des dispositifs qui bénéficient au plus grand nombre.

Vous avez parlé des 250 000 € de communication. C'est vrai qu'à côté de vos amis de la région, on est des enfants de chœur. Ils ont fait le choix par exemple de faire des numéros de la Bretagne à tire-larigot, pour 6 M€. C'est bien, mais cela peut être mis dans d'autres politiques sectorielles d'aide justement aux jeunes en question. Nous, nous n'avons pas de revue. Nous en faisons une en 6 ans. On ne va pas non plus faire écrouler la maison ici. Effectivement, il faut mettre un peu de crédit pour pouvoir la faire cette année. Mais ce sera le seul journal qu'on éditera. On n'en fera pas d'autres. Le service communication du département, c'est vrai que mon prédécesseur l'avait ramené de 19 personnes à zéro. C'était sans doute un peu excessif. Il le reconnaissait lui-même, d'ailleurs. Nous avons donc remis un service, mais sans hisser la grand-voile. On va fonctionner avec 3 ris dans la grand-voile. Et on ne mettra pas plus, parce qu'il faut quand même communiquer sur ce que l'on fait. Mais souvent d'ailleurs, quand on fait des tas de trucs de communication, c'est souvent à la gloriole du président en question. Il me semble que nous devons être le plus efficaces possible. Mais quand on s'adresse aux 765 000 Morbihannais, avouez que cela fait 0,30 € par Morbihannais. Et encore, il y a un budget cette année et un budget l'année prochaine. Quand vous diviserez, cela ne fera même pas 0,10 € par an en moyenne, sur l'intégralité du mandat. On a connu pire en termes de dépenses publiques. Nous continuerons donc à renforcer nos dispositifs en tant que tels. Même si des choix ont été faits, ils sont par nature, et comme tout choix, assez critiquables. La critique est permise, plutôt. Mais c'est un choix de se recentrer et de mettre nos moyens sur les publics cibles qui sont ce que nous confie la loi. Pour ce qui nous concerne, ce sont les collégiens. On met donc le paquet là-dessus. Les lycéens relèvent de la politique de la région. C'est ce qu'on souhaitait faire, même si effectivement, je conçois qu'il puisse y avoir un peu de divergence sur ce sujet-là. Ce n'est pas illogique que quelques sensibilités puissent s'exprimer.

Le résultat des votes est de :

- 40 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 2 abstentions (*Marie-Hélène HERRY et Thierry POULAIN*).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

À la majorité ce point est adopté.

Nous passons au point suivant, la politique en faveur de la culture, et des ajustements budgétaires et des modifications d'un dispositif d'aide. Ronan LOAS.

Politique en faveur de la culture

Ajustement budgétaire et modification d'un dispositif d'aide

M. LOAS, rapporteur de la 6^{ème} commission.

C'est un bordereau un peu technique, mais dans tous les cas, il faut retenir qu'on augmente à peu près de 20 000 € le sujet des enseignements artistiques et culturels, et qu'on adapte également notre dispositif, parce qu'on ne prenait pas les dépenses d'investissement pour les costumes traditionnels, qui coûtent très chers, qui sont importants pour notre territoire. Or, ils revêtent une importance dans les milieux de la danse, de la musique bretonne traditionnelle. On va donc inclure ce dispositif. Il y a quelques petites évolutions, mais notre schéma finalement a été bien voté à l'époque.

LE PRÉSIDENT – C'est court. Y a-t-il de remarques ? C'est ce qu'on disait tout à l'heure avec M. GIRARD : on peut être bref, court et efficace, parce qu'on y remet des moyens. D'ailleurs, c'est souvent plus court quand on remet des moyens que quand on en enlève. C'est ce que je constate. Mais ne comptez pas sur moi pour que ce soit d'autant plus court et qu'on rajoute des moyens partout. Je préférerais faire un marathon des séances et tenir la dépense.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous allons maintenant passer à la 5^{ème} commission : « *Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau* », soit pratiquement tout ce qu'on fait. Ce sont des espaces naturels et activités de nature, des autorisations de programme et des crédits de paiement complémentaires, le point 17. Stéphane LOHEZIC.

Départ de Myrienne COCHÉ (a donné pouvoir à Alain CARIS).

RAPPORT N° 17 (Pos. 23920)

Espaces naturels et activités de nature Autorisations de programme et crédits de paiement complémentaires

M. LOHEZIC, rapporteur de la 5^{ème} commission.

Merci. Le président nous propose des ajustements budgétaires pour les espaces naturels et activités de nature. Ils portent au global sur des autorisations de programme complémentaires à hauteur de 1 M€ et de nouveaux crédits de paiement destinés à des dépenses d'investissement pour un montant de 500 000 €.

Dans ce cadre, il s'agit, pour le programme d'intervention espaces naturels sensibles, d'un complément d'autorisation de programme de 500 000 € et de crédits de paiement complémentaires de 300 000 €. Ces propositions d'ajustement permettront de réparer les dégâts occasionnés sur les massifs forestiers, propriétés du département, par la succession de tempêtes hivernales et notamment la tempête Ciaran, mais aussi d'entreprendre des travaux de sécurisation de digue des marais de Saint-Armel et du Hézo. Ces ouvrages ont été dégradés par les effets de nombreux coups de vent et de submersions marines.

Pour le programme d'intervention randonnées, les propositions portent sur un complément d'autorisation de programme de 500 000 € et des crédits de paiement complémentaires de 200 000 €. Ils permettront de lancer de nouvelles opérations pour la réfection de passerelles, l'engagement de travaux pour la mise en œuvre de la servitude de passage des piétons sur le littoral dans le secteur de Sarzeau et la prise en charge des actualisations et révisions de prix pour des travaux.

En conclusion, le président nous demande de voter ces crédits tels que récapitulés en page 171 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 5^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup.

Nous passons au point 18 : Programme d'interventions 2024-2028 du CSEM. Marie-Christine LE QUER.

Programme d'interventions 2024-2028 du conseil scientifique de l'environnement du Morbihan (CSEM)

Mme LE QUER, rapporteure de la 5^{ème} commission.

Le conseil scientifique de l'environnement du Morbihan est un héritage de l'observatoire départemental de l'environnement du Morbihan, association dont le département a repris les activités en 2014. Il est composé de 6 scientifiques enseignants-chercheurs dans différents domaines. Aux scientifiques est associée de façon systématique une élue départementale, c'est-à-dire moi-même, pour suivre l'intégralité des travaux. Il est présidé depuis l'année dernière par David MENIER, professeur en géosciences marines à l'UBS. Son animation est assurée par les services du département. Le conseil scientifique est une instance consultative interdisciplinaire qui fournit conseils et appuis pour toutes nos politiques directement et indirectement concernées par l'environnement. Il apporte en toute indépendance et objectivité un éclairage scientifique sur des sujets qui lui sont soumis par le département ou dont il s'est autosaisi. Ainsi, depuis 10 ans, il a coordonné 25 études prospectives ou à caractère exploratoire. La plupart de ces études sont disponibles en libre accès sur le site Internet du département. Une des autres missions du CSEM est de contribuer à développer une culture scientifique et de faciliter l'accès aux informations environnementales. Il anime ainsi tous les ans les rencontres de l'environnement du Morbihan destinées à faire partager aux élus et acteurs du territoire des enjeux environnementaux en valorisant des connaissances scientifiques récentes et fiables.

Le président vous propose de valider le programme d'intervention du CSEM sur une période de 5 ans, soit jusqu'en 2028. Ce programme se décline selon 3 axes :

- Un premier axe, le confortement des missions d'expertise, de conseil et d'accompagnement en indépendance pour appuyer les politiques du département. Il s'agira notamment pour le CSEM de poursuivre la coordination et le suivi d'études, voire de thèses, au besoin pendant plusieurs années sur des sujets ayant trait aux changements globaux dans toute leur dimension environnementale. Outre la production de notes ou d'avis à la demande des élus ou des services, par exemple sur des dossiers opérationnels ou des documents de planification, les synergies et partenariats sont également recherchés avec d'autres conseils scientifiques.

- Le 2^e axe est la contribution à la construction d'un système d'information sur l'environnement pour mieux identifier les enjeux et évaluer les actions menées. La priorité concernera la collecte, l'organisation et la capitalisation des données produites par le département à des fins de pilotage de nos politiques d'information, de communication et de vulgarisation.

- Le 3^{ème} axe enfin est la diffusion et la valorisation d'informations environnementales fiables pour contribuer au renforcement de la culture scientifique et faciliter le dialogue entre les acteurs du territoire. Outre l'organisation des rencontres scientifiques annuelles, le CSEM produira de façon régulière des informations synthétiques à destination des élus, notamment de la commission 5, la commission environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau, mais aussi des services. Plusieurs médias seront testés et utilisés pour développer la communication des travaux du CSEM auprès de tous les publics.

Ce programme que je viens de vous décrire synthétiquement porte une ambition nouvelle du département pour ce conseil scientifique, à l'image de celle que notre collectivité entend porter pour contribuer à l'atténuation et à l'adaptation aux changements globaux.

En conclusion, le président nous propose de valider ce programme d'intervention du CSEM pour les 5 années à venir.

Il y a un avis favorable de la 5^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous passons aux bordereaux de la 4^{ème} commission : « *Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme* ». Nous allons passer au spécialiste de l'aménagement foncier, Stéphane HAMON, pour le point 13.

RAPPORT N° 13 (Pos. 23922)

Aménagement foncier Autorisation de programme

M. HAMON, rapporteur de la 4^{ème} commission.

Merci. La procédure d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental de la commune d'Arzal progresse. La commission communale d'aménagement foncier a tout récemment établi le projet d'aménagement foncier, pris connaissance de l'étude d'impact et s'est prononcée pour la saisine de la mission régionale d'autorité environnementale. Il reste cependant de nombreuses étapes, et notamment celle de l'enquête publique, avant de finaliser la procédure.

Pour la conduire à son terme, le président nous propose une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 120 000 € et des crédits de paiement nécessaires en 2024, soit 61 000 €, qui seront mobilisés par virement.

Il y a un avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous passons au point 14 : accompagnement du développement territorial. Pierre GUÉGAN.

Accompagnement du développement territorial

M. GUÉGAN, rapporteur de la 4^{ème} commission

Merci, M. le Président. Le département accompagne le développement des territoires grâce à une politique de soutien aux investissements à la fois porteuse et favorable au dynamisme du Morbihan. Elle se traduit notamment par le soutien aux projets d'investissement portés par le bloc communal, le tissu associatif, et vise à améliorer le cadre de vie de tous les Morbihannais.

Aussi, afin de répondre favorablement aux nombreuses demandes exprimées, il nous est proposé d'ajuster les moyens consacrés à notre politique sectorielle dédiée. Concernant nos aides à l'investissement, la nouvelle enveloppe financière sollicitée de 6 M€ est dédiée au financement de nouveaux projets en matière de solidarité territoriale, nous permettant ainsi de maintenir sensiblement notre niveau d'intervention à celui des 3 dernières années. En complément, sur le volet des opérations spécifiques, un budget supplémentaire de 4 300 000 € est nécessaire afin de confirmer nos engagements. Je vous rappelle qu'en l'espèce, il s'agit de soutenir des projets structurants d'enjeu départemental.

Le président nous propose donc d'abonder l'autorisation de programme aide aux investissements des territoires de 10 300 000 €, la portant ainsi à 37 900 000 €. En matière de crédits de paiement, les besoins recensés pour 2024, principalement liés aux opérations spécifiques, s'élèvent à 1 M€.

Par ailleurs, le déploiement de notre politique de soutien en faveur du développement des liaisons, itinéraires et équipements cyclables et piétons se poursuit efficacement sur le territoire. Vous le savez, les dispositifs dédiés aux mobilités douces permettent l'attribution de subventions selon différents critères et natures de travaux, sur des taux de 30 à 50 % du coût du projet, plafonné à 750 000 € ou 1 M€. Toutefois, pour poursuivre les opérations et afin de respecter nos objectifs de mise en œuvre du schéma cyclable départemental, un ajustement technique du dispositif mobilités douces est souhaité. Il consiste à soutenir à 100 % et sans plafond de dépenses, les itinéraires retenus au schéma des mobilités dès lors que la maîtrise d'ouvrage des travaux est déléguée à une collectivité, commune ou EPCI. Cette solution technique offre un gain de temps pour la réalisation desdits aménagements.

S'agissant des investissements complémentaires que porte la Compagnie des ports du Morbihan, il nous est demandé de bien vouloir abonder l'autorisation de programme dédiée de 800 000 €, permettant ainsi d'accompagner la réalisation des travaux du port de Saint-Goustan à Auray et du Crouesty à Arzon. Il est donc porté à 2 800 000 €. Des crédits de paiement supplémentaires de 600 000 € sont également nécessaires pour 2024.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires précités, que vous trouverez récapitulés à la page 134 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Vous voyez que ce sont des crédits conséquents, supplémentaires qui sont mis en œuvre. Je ne suis pas convaincu qu'à l'avenir, on arrivera à suivre le rythme comme on le fait aujourd'hui. Mais pour l'instant, nous sommes toujours capables et notre ambition est bien la même, de continuer à aider les communes dans les mêmes proportions que ce que nous faisons aujourd'hui.

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous passons au schéma départemental de développement touristique 2024-2028. Nous allons laisser l'expert en tourisme, Soizic PERRAULT.

Schéma départemental de développement du tourisme 2024 - 2028

Mme PERRAULT, rapporteure de la 4^{ème} commission

Merci, M. le Président. Oui, pour ce schéma départemental de développement du tourisme, le Morbihan, notre Morbihan est une destination touristique privilégiée des Bretons et des Français, du canal de Nantes à Brest jusqu'à Belle-Île. Son attractivité est une chance. Nous habitons là où nombreux partent en vacances. Cela constitue un enjeu majeur en termes de développement économique pour nos entreprises, pour nos emplois touristiques, au nombre de 20 600. Ce serait ignorer les réalités économiques que de dire que le tourisme, c'est forcément bien sûr l'action sociale, c'est cette action économique forte que nous soutenons. Parce que nous n'avons plus la compétence depuis la loi NOTRE, mais le tourisme demeure une action économique forte qui permet toute la redistribution sur tout le territoire. Je passe après mon collègue Pierre GUÉGAN, qui vient de parler du programme de solidarité territoriale.

Sa nature, ses paysages préservés, ses magnifiques plages, son climat ou encore son offre diversifiée d'hébergement de qualité et de loisirs constituent en partie les raisons principales...

Bruits de manifestants qui tapent sur les vitres.

Je ne sais pas si c'est la démocratie de continuer sous les bruits.

LE PRÉSIDENT – Si cela continue, en vertu des pouvoirs de police qui me sont conférés, je vais être obligé de faire intervenir les forces de l'ordre, s'il le faut. Mais il n'est pas question que la session ne se déroule pas comme elle doit être prévue à l'article 26. Les gens ont le droit de s'exprimer, mais je rappelle que pour la session, il y a des pouvoirs de police tout à fait particuliers. Toute personne qui manifeste des marques d'approbation ou de désapprobation peut être expulsée. Nous allons donc continuer notre séance. Je crois qu'ils ont déjà détruit une porte. Continuons.

Mme PERRAULT – On va reparler de notre Morbihan et de ce qui nous affaire ici, l'activité économique, l'activité touristique dans notre beau département. Sa nature, ses paysages préservés, ses magnifiques plages, son climat ou encore son offre diversifiée d'hébergement de qualité en tout point du Morbihan, et bien sûr ses équipements de loisirs constituent en partie les raisons principales de l'avenue de 5 millions de visiteurs annuels.

Bruits de manifestants qui tapent sur les vitres.

Bien sûr, notre attrait, nous le devons aussi à notre patrimoine culturel, culturel et historique. Je pense notamment à notre dossier de candidature à l'UNESCO, pour le classement de nos mégalithes. En somme, nos atouts sont nombreux et ils constituent la raison de notre action départementale volontariste en tout point du Morbihan. On dit souvent « *petite mer, grande terre* ». J'aime cette expression. En effet, le secteur du tourisme est concurrentiel, et dans un contexte de profonde mutation, tendances et attentes sociétales nouvelles, changement climatique avéré, technologies numériques qui évoluent, il a semblé nécessaire au président de fixer le cap d'une nouvelle stratégie de développement du tourisme en Morbihan. L'élaboration du schéma départemental de développement touristique 2024-2028 s'inscrit dans une démarche guidée par la volonté de mener une politique touristique ambitieuse, affirmant un tourisme morbihannais durable.

Bruits de manifestants qui tapent sur les vitres.

En collaboration avec l'agence départementale du tourisme, elle a été engagée dès le début de notre mandat au travers de nombreux ateliers, conférences et groupes de travail ayant réuni l'ensemble des acteurs du tourisme, professionnels et institutionnels dans le Morbihan.

J'avais l'habitude des salles de classe parfois chahutées, où j'arrivais à mettre de l'ordre. Mais là...

Ce nouveau schéma s'articule naturellement avec nos propres politiques publiques et autres stratégies départementales : schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité, démarche de labellisation avec l'UNESCO, mission de valorisation du patrimoine historique et culturel, ou encore notre schéma des mobilités. En outre, le président a souhaité qu'il soit empreint de mesures pragmatiques, parce que lorsque nous faisons un schéma, ce ne sont pas des bavardages. C'est du concret, avec tous les offices de tourisme, sous l'impulsion de l'ADT et de tout le département. Ce sont des démarches pragmatiques, simples, concrètes pour permettre un engagement qui va être collectif de tous nos territoires. Mer comme terre, il n'y a qu'un seul Morbihan, qu'il soit rural, urbain ou littoral.

2 grands axes et 10 enjeux clés ont été retenus pour le développement du tourisme en Morbihan :

- Axe 1 : soutien à l'économie touristique, accompagner les mobilités, favoriser le développement touristique durable, lever les difficultés liées à l'emploi et au logement saisonnier, renforcer le tourisme d'affaires qui est très important dans notre département, valoriser le patrimoine naturel, culturel, cultuel, historique et de savoir-faire.

- Axe 2 : renforcer l'attractivité, soutenir les grands événements portés par nos associations, mais pas seulement, faire du Morbihan une destination pour les activités de pleine nature, soutenir la modernisation des outils touristiques, améliorer l'acceptation du tourisme, redynamiser la fréquentation étrangère.

Notre schéma sera déployé ces 5 prochaines années grâce à la mise en œuvre d'actions concrètes en lien avec tous nos partenaires, publics comme privés. Le déploiement des grands objectifs se traduit donc dans une feuille de route qui sera dynamique, au travers de la mise en œuvre d'actions opérationnelles portées par les services départementaux de l'ADT, en lien bien sûr avec les services du département et de la solidarité territoriale, selon les périmètres d'actions de chacun, dans une logique de complémentarité et d'efficacité vis-à-vis de nos partenaires et de toutes les parties prenantes. Cette feuille de route pourra évoluer selon les travaux et les recherches menées, et au regard du travail collaboratif et participatif initié avec l'ensemble des acteurs du tourisme. Ce schéma se veut être un outil au service du développement touristique du Morbihan. Il ne doit ni être figé ni devenir un carcan. Bien sûr, il pourra être évolutif, de bon sens, pragmatique, a fortiori dans un contexte global nécessitant toujours une plus grande agilité des intelligences collectives. Les actions seront naturellement suivies et évaluées avec des critères d'évaluation, des indicateurs de suivi et de résultat qui seront identifiés. Ils devront, autant que possible, permettre d'analyser la performance des actions réalisées. Un bilan à mi-parcours pourra utilement nous permettre un ajustement des choix opérés si cela s'avérait nécessaire.

En conclusion, le président nous propose d'approuver ce schéma départemental du tourisme 2024-2028 tel qu'il figure aux pages 147 et 155 du livre des rapports.

Sous couvert de Gérard PIERRE et des collègues de la commission, vous me permettrez de remercier Morbihan tourisme et son directeur, Patrick LÉVY, et ses équipes, et bien sûr les services du département du Morbihan, avec Florence MOUNIER, parce qu'il y a eu

un travail collectif intelligent. Cela fait quand même près de 10 ans que je suis à cette vice-présidence tourisme. J'ai vu qu'il y avait beaucoup de liens qui se sont créés, et beaucoup de transversalité au sein de tous nos services. C'est ce qui est le plus important.

Il y a un avis favorable de notre 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques sur ce point ? Oui, Mme MÉTAYER.

Mme MÉTAYER – M. le Président, chers collègues, d'abord, je tiens moi aussi à saluer la qualité du travail effectué par les services du département, les équipes de Morbihan tourisme en concertation avec les professionnels du tourisme et les partenaires publics et privés. Nous saluons aussi la méthode, le travail concerté et constructif. Le schéma départemental qui nous est proposé prête attention, d'une part, à l'ensemble des territoires du Morbihan, le littoral, les zones urbaines et plus rurale, et d'autre part, une volonté de renforcer le tourisme des quatre saisons. Ces deux points sont primordiaux pour une bonne répartition des flux touristiques. La déclinaison du premier axe de ce schéma départemental, qui vise à soutenir l'économie touristique, porte des ambitions que nous partageons : celles d'accompagner les mobilités douces, de favoriser un développement touristique durable, de lever les difficultés liées au logement saisonnier. Nous partageons également la volonté forte de développer les itinéraires de randonnée à pied ou à vélo, et la nécessité de préserver les magnifiques paysages morbihannais et par extension, la nature et l'environnement.

Mais si nous avons été en responsabilité, M. le Président, nous aurions fait le schéma départemental du tourisme différemment. Nous aurions conservé le soutien à l'économie touristique, car c'est un levier financier important. Non, nous ne sommes pas l'extrême gauche anticapitaliste que votre famille politique essaye de caricaturer. Nous sommes la gauche réformatrice qui s'inscrit dans une économie de marché, et prône un partage des richesses. Ne satisfaire qu'une clientèle aisée n'est pas un objectif politique en soi. En revanche, l'attractivité pour donner aux Morbihannais et Morbihannaises des opportunités d'emploi, de loisirs, de découverte et une meilleure connaissance de leur territoire, voici ce qui devrait fortement nous guider. Dans notre schéma départemental du tourisme, nous aurions développé 3 axes : soutenir l'économie touristique, permettre à toutes et tous un large accès aux loisirs, défendre un tourisme durable.

Je l'ai dit en commission et je le redis ici, plusieurs points s'avèrent incontournables. D'abord, l'accessibilité pour toutes et tous au tourisme et aux loisirs en Morbihan : notre département est le plus beau du monde, c'est vrai. Mais quel intérêt si les Morbihannaises et les Morbihannais, et les Bretons ne peuvent pas en profiter plus largement ? Renforcer l'attractivité pour la clientèle étrangère, c'est bien, garantir le tourisme de proximité pour les habitants du département, c'est aussi essentiel. Nous voulons garantir un droit aux loisirs et au tourisme pour toutes et tous. En commission, parfois vous nous répondez que la politique touristique, ce n'est pas du social. Mais le social, ce n'est pas un mot, un domaine qui devrait être traité en parallèle d'autres compétences. On rejoint la transversalité dont parlait Mme PERRAULT. Le social doit irriguer l'ensemble des politiques, d'abord parce que la République et donc les collectivités locales doivent s'efforcer de donner une place et les mêmes chances à chacun et chacune. Mais aussi parce que nous sommes garants de l'argent public, et donc de son utilisation au bénéfice du plus grand nombre. Nous devons garantir, par des tarifs solidaires, que les publics que nous accompagnons, qu'ils soient bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, enfants de l'aide sociale à l'enfance, toutes et tous puissent réellement profiter des infrastructures touristiques. Ce n'est plus possible, et cet avis est largement partagé, d'être des milliers sur les côtes à applaudir des régates de bateaux qui font rêver, sans que la majorité ne puisse y accéder. Nous devons aussi nous assurer que ces tarifs solidaires soient communiqués et connus de toutes et tous ; faire de l'aller-vers les CCAS, les CMS, les missions locales pour informer leurs bénéficiaires. L'accessibilité, cela passe aussi par l'adaptation des infrastructures

touristiques aux personnes en situation de handicap. On sait aujourd'hui que seuls 4 % d'entre elles pratiquent un sport en Morbihan. Nous aimerions avoir des indicateurs similaires sur les activités de pleine nature, la plaisance et le nautisme.

Ensuite, vous parlez d'améliorer l'acceptation du tourisme. Pour nous, il s'agit plutôt de veiller à l'impact du tourisme sur la vie quotidienne des habitantes et habitants du département. Quelles conséquences sur le logement, sur l'économie locale toute l'année, sur la mobilité ? Oui, il faut, comme vous le dites, renforcer l'attractivité résidentielle pour les travailleurs saisonniers, mais il faut aussi s'assurer que les habitantes et les habitants du Morbihan puissent y vivre toute l'année.

Enfin, il ne nous semble pas possible de construire un schéma départemental du tourisme en 2024 sans nous projeter dans le futur de notre département. Il nous faut appréhender dès à présent la limite des ressources en eau. Certaines de nos îles y sont déjà confrontées chaque été. Nous demandons la mise en place d'une surveillance sur les impacts environnementaux comme les ressources en eau, l'érosion côtière et la biodiversité, et aussi une surveillance sur les impacts sociaux, c'est-à-dire le logement, la mobilité, et les services publics, pour estimer les capacités d'absorption du territoire. Le futur commence maintenant. Ce que nous proposons concrètement, c'est de conditionner l'attribution d'argent public à des critères environnementaux et sociaux : l'accessibilité à toutes et tous, l'adaptation aux personnes en situation de handicap, le respect de la biodiversité, de l'environnement et de la ressource en eau.

Dans une démarche constructive, et parce que c'est un schéma évolutif, et nous comptons sur les intelligences collectives pour le faire avancer, nous voterons pour. Mais dans la mise en œuvre de ce schéma, M. le Président, nous vous demandons d'être à la hauteur de votre ambition du mandat du social. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Quelques éléments : vous dites que vous l'auriez élaboré différemment. Même si effectivement, il y a des points communs, il y a forcément quelques nuances qui s'expriment. Ce que je voudrais quand même rappeler, c'est que si vous prenez le nombre de nuitées qu'on a aujourd'hui, on a retrouvé le niveau d'il y a 15 ou 20 ans. On avait plutôt baissé et on a l'impression qu'il y a eu une augmentation sensible du nombre de nuitées dans le Morbihan. On est toujours aux alentours de 34 millions de nuitées. Déjà, on n'a pas une hausse comme le ressenti peut parfois le laisser penser. On a plutôt retrouvé un niveau qui est celui qui existait il y a une vingtaine d'années. On n'est pas dans du sur tourisme. Cela ne veut pas dire que localement, il ne peut pas y avoir des enjeux. Vous avez parlé des îles, à juste titre d'ailleurs au demeurant. On a vu que l'île de Batz a pris des mesures, et ce n'est pas dans le Morbihan, cela ne m'a pas échappé, mais on a un sujet et c'est assez facile : on a aujourd'hui des chiffres assez clairs avec nos amis des îles notamment, puisque pour aller sur une île, il faut un bateau. Plus de 99,5 % des gens prennent le bateau de ligne, et on sait à peu près compter le nombre de personnes qui viennent, mais c'est bien sûr indispensable. C'est 11 % du PIB du Morbihan. D'un point de vue économique, c'est clairement majeur pour le département du Morbihan. Nous nous réjouissons donc que tout cela puisse voir le jour.

Après, naturellement, notre soutien à l'activité que vous mentionnez a trouvé quelques écueils en 2015, puisque nous ne sommes plus directement, en tout cas s'agissant des entreprises, autorisés à les aider, notamment avec la loi NOTRe. Le tourisme reste une compétence où nous pouvons intervenir, mais pas pour les entreprises en tant que telles. Nous n'intervenons donc plus à cet égard. Cela relève plutôt effectivement de la région en tant que telle. Il est bien évident que beaucoup de virages ont été pris, notamment le virage du tourisme durable, de la durabilité, qui est une réalité chez nous. En fait, il faut poursuivre la modernisation des outils touristiques que nous avons dans ce département. C'est assez fondamental pour garder un degré d'attractivité et avoir un équilibre du territoire. Ce qu'il faut aussi se dire clairement, c'est que l'immense majorité du tourisme est basée sur la partie côtière. Cela irrigue notamment la partie intérieure. Mais ce qui fait quand même la singularité du département par rapport à tous les autres

départements français, c'est que nous avons la mer. Les gens viennent à la mer. Nous avons à réfléchir sur comment on peut aussi irriguer de manière un peu plus large l'ensemble du département. Nous avons eu d'ailleurs une réunion ce matin avec les services de la randonnée, puisque nous étions avec Marie-Christine LE QUER pour parler des enjeux de randonnée en particulier. Nous voulons travailler notamment sur un « *Tro Morbihan* », un peu comme vous avez la route des vins en Alsace ou d'autres routes, qui pourrait irriguer tout le Morbihan, mais du Morbihan littoral au Morbihan intérieur, pour faire découvrir un peu toutes les merveilles que nous avons dans ce département, que ce soient les chapelles, les églises, que ce soient les châteaux, les petites villes de caractère, que ce soient les espaces naturels sensibles que nous avons dans certains secteurs du département. Notre idée est d'avoir notamment une voie qu'on puisse faire à pied, en vélo, avec tout un itinéraire à travers le département du Morbihan. Chaque Morbihannais ou chaque touriste pourrait faire son « *Tro Morbihan* », à pied ou en vélo. On pense que ce serait un atout majeur pour relier de manière durable l'intégralité du département du Morbihan et mettre en lien le Morbihan intérieur, qui a énormément de richesses, puisque le département du Morbihan est le 4^{ème} département de France en matière de monuments classés ou inventoriés aux monuments historiques. Il s'agirait de les mettre tous en lien à travers des itinéraires de cette nature. À mon avis, c'est assez fondamental. Il y a donc effectivement plein de choses à faire.

Je vous rejoins naturellement sur le fait de rendre accessibles... je ne dirais pas « *pour toutes et tous* », mais « *autant que possible* ». Il y a des endroits où techniquement, c'est un peu impossible. Sur certains ENS, nous avons des endroits, ou le sentier piéton le long du littoral, où ce n'est pas possible. Mais en tout état de cause, il faut qu'il y ait des endroits où cela puisse l'être, impérativement. Nous avons des ENS, pour certains, qui sont totalement accessibles aux personnes handicapées. C'est l'ambition effectivement que nous avons, et nous savons très bien que pour avoir aussi une offre sociale, qui est fondamentale et qui existe dans ce département... elle existe, et elle n'est pas portée que par le public. Elle est aussi portée par beaucoup d'organismes privés. Pourquoi peuvent-ils aussi le porter ? Ils peuvent le porter parce qu'il faut faire un peu de volume, mais il faut faire aussi du résultat. C'est l'économie de marché. Vous expliquerez d'ailleurs à votre nouvel ami M. POUTOU comment fonctionne l'économie de marché, parce que je n'ai pas l'impression qu'il soit tout à fait enclin à supporter cela. Nous avons besoin de cette activité économique, de ces investissements. Nous avons la chance d'avoir des locomotives dans notre département. Je pense à Branféré, à Suscinio, à bien d'autres. Le chemin piéton le long du littoral est assurément une grande vertu. Je pense à nos îles, à notre richesse du Morbihan intérieur. Je pense que nous avons la chance d'être un département touristique, de grande qualité, 5^{ème} département le plus touristique de France.

Nos amis de la Haute-Savoie débarquent demain. Ils avaient été surpris, quand on a donné le nombre de nuitées, puisque nous avons légèrement plus de nuitées qu'eux. Alors qu'on pourrait se dire que la Haute-Savoie devrait être devant nous, non, nous sommes juste devant eux en termes de nombre de nuitées. Cela montre le poids de l'activité touristique. Mais ce n'est pas Ibiza, ici. On n'est pas dans le sur tourisme. On est dans un tourisme de qualité, un tourisme respectueux des équilibres, de ce que nous sommes. On veillera à ce que toutes et tous... sur le style, ce n'est pas Ibiza. Ce n'est pas non plus Saint-Tropez. Même si nous sommes rue de Saint-Tropez, ici, il n'empêche que nous estimons que cela doit rester quelque chose de totalement accessible, et accessible à toutes et tous en fonction des niveaux de ressources qu'ils ont. C'est aussi cela qui fait que le tourisme est possible pour chacune et chacun. Je pense qu'il faut tous y veiller. Il faut encourager aussi les collectivités qui le peuvent à conserver cela. Je vais prendre un exemple. Quand j'étais maire de Sarzeau, nous avions 2 campings, et notamment un, à Penvins, qu'on a gardé en 2 étoiles. On ne voulait pas le monter au-delà, pour garder quelque chose de beaucoup plus social, avec des tarifs abordables. Je trouve intéressant qu'une collectivité puisse faire ce choix pour équilibrer. Alors qu'on aurait pu le vendre ou le monter en 3 ou 4 étoiles, on a fait ce choix de le garder justement pour conserver au moins un camping social. Et après, et ce n'est pas tout à fait du tourisme en tant que tel, mais quoi que... les centres de colonies, les classes de mer, je pense que c'est très

important. Dans certains endroits, ils ont été vendus. On sait qu'on n'en crée pas forcément de nouveaux. Il faut garder la capacité à accueillir des enfants au bord de la mer. C'est fondamental. On mène des opérations, pour ce qui nous concerne, avec un certain nombre d'enfants dont nous avons la charge, l'été. Cela se passe particulièrement bien. Nous serons donc attentifs à ce que le tourisme soit dans toutes ces directions, et pour toutes et tous.

Je vous propose que nous votions.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous passons au point suivant, celui de la Bretagne très haut débit. Cela s'accélère. C'est une convention de finalisation du projet et des ajustements budgétaires. Benoît QUERO.

Bretagne très haut débit - Convention de finalisation du projet Ajustements budgétaires

M. QUERO, rapporteur de la 4^{ème} commission.

C'est vrai que jusqu'à présent, c'était plutôt Bretagne très haut débit. Puisque ça n'avance pas beaucoup. Ce bordereau vise en fait à mettre en avant une convention qui a été validée avec Mégalis et qui, dans un premier temps, sur ce texte, prévoit d'abord le retrait des subventions d'investissement que nous avons votées pour un montant de 24 830 735 €, et une subvention de fonctionnement de 432 540 €. En effet, lors des négociations qui ont été engagées avec Mégalis pour préparer cette convention de finalisation, il s'est avéré qu'il n'était pas pertinent de procéder au versement global de nos subventions parce que le syndicat pouvait plus facilement fléchir les cofinancements apportés par notre collectivité. Je rappelle que nous sommes dans Bretagne très haut débit avec la région et les EPCI. Notre collectivité apporte des financements et il s'avère que ces cofinancements peuvent parfois entrer en difficulté pour des dossiers qui sont déposés au titre du FEDER ou du fonds pour la société numérique.

Il a été convenu de retirer les subventions dont je viens de vous parler tout à l'heure et de discuter d'une nouvelle convention, qui prévoit dans sa négociation 2 principes importants, pour lesquels on va apporter une vigilance particulière. Puisque comme vous le savez, on trouve que le déploiement de la fibre ne va pas assez vite. C'est peu de le dire parce que nous perdons encore des places sur le classement national. Ces 2 principes que je viens d'évoquer concernent le contrôle des objectifs de déploiement, d'une part, et le respect du principe de complétude de ces déploiements. Pour le contrôle des objectifs de déploiement, un mécanisme de décaissement basé sur le rythme réel du déploiement du projet a été proposé. Des points d'étape, 4 jalons plus précisément, sont prévus, à la mi 2024, à la fin de cette année, à la fin 2025 et enfin à la fin 2026. Le premier jalon d'ailleurs du 30 juin 2024 prévoit pour Mégalis un objectif de 165 000 prises à rendre éligibles à la fibre sur le Morbihan. Le syndicat devra livrer près de 11 000 prises en juin pour bénéficier de l'intégralité de la participation départementale 2024, qui s'élève à 6 M€. Des objectifs de déploiement ont été associés aux 3 premières périodes de déploiement, 2024 à 2025. Pour chaque période, le montant de la participation départementale sera calculé au prorata du nombre de prises rendues raccordables. En cas de retard par rapport aux objectifs fixés, les sommes non versées viendront alimenter le solde qui sera versé en 2027, à l'issue des déploiements. Concernant le principe de complétude, notre président a souhaité que l'objectif visant à desservir 100 % des foyers et entreprises morbihannaises soit pleinement intégré au sein de la convention de financement.

En conclusion, pour ce bordereau, il est donc proposé de retirer la subvention d'investissement de 24 830 735 € et la subvention de fonctionnement de 432 540 € accordées au syndicat Mégalis, de voter un crédit de paiement d'investissement complémentaire de 2 854 428 € et de fonctionnement de 40 857 €, d'attribuer au syndicat mixte Mégalis Bretagne 4 subventions d'investissement qui sont reprises dans la conclusion du bordereau et d'attribuer au syndicat Mégalis 2 subventions de fonctionnement de 3 200 € pour le développement de la phase 1 et 2, de 429 340 € pour le déploiement de la phase 3, et enfin d'autoriser le président à signer la convention de finalisation du projet Bretagne très haut débit à intervenir avec le syndicat mixte Mégalis Bretagne.

Il y a un avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Nous sommes en 96^{ème} position sur le plan du déploiement de la fibre. Nous avons encore reculé. Mais il n'y a que 101 départements : on ne va pas plus beaucoup reculer. On n'en rigole, mais d'une manière générale, l'échec... même si maintenant, nous avons collectivement à travailler pour faire en sorte que cela est le plus vite possible, et je l'ai dit au président de région... qu'on regrettait les choix et les errements qui ont été ceux de Mégalis. Même si maintenant, on est mobilisé pour essayer de récupérer le retard. Mais nous sommes en 96^{ème} position nationale. Celles et ceux qui avaient fait le choix de le faire à l'échelle départementale ont soit déjà depuis longtemps achevé leur déploiement, soit été beaucoup plus efficaces que nous. Comme quoi, quand on veut faire tout à une échelle plus grosse, on n'est pas toujours plus efficace.

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup.

Nous passons aux rapports de la 3^{ème} commission : « *Politique départementale en faveur de la protection de l'enfance* ». Dominique LE NINIVEN.

Départ de Nicolas JAGOUDET (a donné pouvoir à Muriel JOURDA).

Politique départementale de protection de l'enfance

M. LE NINIVEN, rapporteur de la 3^{ème} commission.

Merci, M. le Président. Chers collègues, pour l'exercice 2024, le budget de fonctionnement consacré à la politique départementale en faveur de la protection de l'enfance représente un montant de 94 988 200 €. Au regard des dépenses prévisionnelles restant à couvrir pour l'exercice en cours, le président nous propose d'ajuster les moyens consacrés à cette politique en inscrivant 1 960 000 € de crédits de paiement de fonctionnement supplémentaires. Ces crédits seront orientés pour 205 000 € en faveur des actions de prévention individuelle et des aides à domicile et seront plus précisément destinés à faire face à l'augmentation des recours aux interventions des techniciens en intervention sociale et familiale. Ces professionnels permettent à des familles en difficulté d'obtenir un appui pour la gestion de la vie quotidienne, ainsi que pour l'éducation des enfants.

Il nous est en outre proposé d'inscrire un crédit de paiement complémentaire de 150 000 € pour le financement des actions de parentalité et de prévention collective. Faute d'appuis familiaux, la sortie des dispositifs de protection de l'enfance et l'acquisition de l'autonomie sont fragiles et parfois contrariées pour les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance. La tension sur l'accès au logement s'étant accentuée en Morbihan ces dernières années, les possibilités de trouver un logement adapté en termes de loyer et de surface viennent de plus complexifier ce parcours. Pour faire face, le département a mis en place un dispositif d'intermédiation locative portée par l'agence immobilière à vocation sociale, qui permet de loger et d'accompagner les jeunes orientés par l'aide sociale à l'enfance. Ce dispositif pourra être développé sur l'exercice 2024 sur les secteurs de Lorient et Pontivy.

Enfin, il nous est proposé d'inscrire un crédit de paiement complémentaire de 1 605 000 € en faveur du programme d'intervention « *Enfants confiés* », pour répondre à la situation de saturation des places d'accueil des enfants confiés. Le département développe les solutions d'accueil. L'ouverture d'un nouveau lieu de vie de 6 à 7 places est attendue pour la fin d'année, ainsi que 30 places dites « *alternatives aux placements* », plus précisément pour des enfants de 6 à 12 ans et de très jeunes enfants. Le département a en outre lancé un appel à projets en fin d'année 2023 destiné à permettre l'ouverture de 120 places nouvelles d'accueil de mineurs non accompagnés, et un dispositif d'accueil collectif de 20 places porté par le centre départemental de l'enfance. Ce dispositif a été ouvert à Sarzeau en février, afin de faire face à l'augmentation des prises en charge.

En conclusion, le président nous propose de voter ces crédits de paiement tels que récapitulés en page 129 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 3^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Mme QUÉRIC, n'abîmez pas le micro, même si vous n'avez pas de voix.

Mme QUÉRIC – Même si je n'ai pas de voix, je peux vous assurer, M. le Président, mes chers collègues, que je ne la perdrai pas les 30 juin et 7 juillet prochains. Pour moi, ce sera sans surprise le Nouveau Front Populaire. À ce que je sache, je ne suis pas extrémiste, mais radicalement opposée à tout type de candidat raciste et antisémite. Je combattrai toutes les idées nauséabondes de l'extrême droite. Je sais les acquis du Front Populaire et du Conseil national de la Résistance à la Libération : la Sécurité sociale, les

droits sociaux, les congés payés, le droit de vote des femmes. Sans aucune hésitation, je ferai barrage au Front national et à la Macronie.

Je voudrais réagir aux 1 960 000 € de crédits de fonctionnement supplémentaires pour l'aide sociale à l'enfance. Il y a quelques jours, l'Observatoire de la décentralisation et de l'action sociale publiait la synthèse de l'enquête annuelle sur les "Dépenses sociales et médico-sociales des départements en 2023". Les résultats sont sans appel : l'augmentation des dépenses liées à la protection de l'enfance est de 10,2 %, soit deux fois plus que celles de l'ensemble des dépenses d'action sociale. Ces chiffres, qui pourraient laisser croire que le sujet est pris à bras le corps par les départements, s'expliquent de manière beaucoup plus dramatique : il y a 12 500 jeunes de plus suivis par l'ASE, 3 200 jeunes de plus placés. Des chiffres qui témoignent de l'explosion de la souffrance et de l'isolement des familles, qui se traduit malheureusement trop souvent par la violence. Derrière les chiffres, des enfants, des jeunes, qui attendent parfois entre 14 mois et 2 ans après une ordonnance de placement, y compris dans ces cas de violences physiques ou d'incestes. Ce constat glaçant, la juge des enfants, Muriel EGLIN, l'a dressé devant une salle vide à l'Assemblée nationale, début juin, celle de la commission chargée d'étudier les dysfonctionnements de l'ASE, une commission à laquelle les élus de droite et d'extrême droite ont brillé par leur absence.

Face à la souffrance, l'indifférence : vous nous avez dit lors de la dernière session votre préoccupation sur ce sujet. Travaillons ensemble pour trouver des solutions. Nous devons être ambitieux et ne pas rester les bras ballants face aux défaillances de l'État. Il faut agir pour la prévention des violences intrafamiliales, d'une part, et l'accompagnement des enfants placés, d'autre part. Les enfants, les jeunes et les jeunes majeurs ne devraient pas avoir à subir la précarité en plus des violences de leurs situations. Ne pas ajouter de la violence à la violence, ça devrait être l'évidence. Claire MASSON, maire d'Auray, vous a adressé en août dernier un courrier au sujet de certains enfants difficiles à gérer placés en appartements isolés. Livrés à eux-mêmes, sans repères, ils sont en proie aux trafiquants et les appartements deviennent des points de deal. Claire MASSON rapporte des fugues, des interventions successives de la gendarmerie suite à des incendies, des bagarres, des agressions. La facilité serait de les voir uniquement comme des délinquants, mais que penser d'une société qui ne prend pas soin des enfants qui lui sont confiés ? C'est l'affaire de toutes et tous et nous devons y travailler ensemble avec des chercheurs, des professionnels de terrain, des élus de la majorité et de l'opposition, des parents et des enfants bien entendu. C'est la proposition que je vous formule ici. Le gouvernement a échoué avec la commission d'enquête sur l'ASE : réussissons ici ensemble, dans le Morbihan, en organisant des assises de l'aide sociale à l'enfance. Je vous remercie de votre attention. Bien entendu, nous voterons pour.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Je ne sais pas si vous avez trop chanté l'Internationale... avant de venir sur le sujet ô combien important, et d'être naturellement sérieux, on se rejoindra évidemment quand il s'agit de combattre le racisme, l'antisémitisme, ou toutes sortes de violences de cette nature.

Mais je suis désolé de rabâcher : vous avez dans votre alliance, je parle de la France Insoumise, un parti dont les propos antisémites ne font l'objet d'aucun doute. C'est cela que je reproche dans cette alliance. Ce n'est pas que le PC, le PS et les Verts s'associent. C'est normal. C'est dans votre ADN, et puis c'est logique dans une élection législative ou c'est l'addition de voix. C'est de le faire avec un parti qui ne respecte pas les valeurs que vous avez décrites. On se rejoint naturellement sur ces valeurs.

Mme QUÉRIC – M. le Président, les seuls qui ont été condamnés jusqu'à présent pour propos antisémites et racistes, ce sont les élus et les dirigeants du Front National, et du Rassemblement National. Et vous le savez très bien.

LE PRÉSIDENT – Malheureusement, non.

Mme QUÉRIC – Trouvez-moi un exemple.

LE PRÉSIDENT – Je vais vous en trouver. M. LOAS est toujours affairé sur les réseaux. Le temps que je vous apporte ma réponse, il va vous trouver l'ensemble des éléments. Mais malheureusement, non.

Sur l'ASE, venons-en au sujet. C'est un sujet majeur d'une compétence qui nous est donnée. Sans doute d'ailleurs cela traduit-il la dégradation, l'état de notre société, au demeurant. C'est naturellement un point de préoccupation pour toutes et tous, ici. Je vous ai fait part de ma préoccupation. Je vous réitère la préoccupation qui est la mienne. Nous avons eu, avec le DGS, avec Dominique LE NINIVEN, des réunions assez récentes et régulières, ces derniers temps, pour faire le point. J'ai moi-même reçu la directrice de l'action sociale, la directrice de la protection de l'enfance, pour faire un point complet de la situation. La situation se dégrade. Nous avons plus d'enfants confiés. Les troubles sont plus nombreux. Pour un certain nombre d'entre eux, non négligeable, ils relèveraient plutôt d'une politique liée au handicap, qui n'est pas à la hauteur. Ils sont donc finalement rebasculés dans une politique ASE où ce n'est pas leur place spécialement. Ce qui concourt parfois à un épuisement des familles d'accueil. Nous avons des cas de plus en plus durs, sans dévoiler ici les éléments sur lesquels je suis tenu au secret. Mais nous avons des éléments de plus en plus durs, des situations tragiques, ici et là. Il m'est apparu nécessaire de renforcer les moyens, tant financiers qu'humains, dans les services départementaux. C'est ainsi que j'ai donné mon accord au DGS pour le recrutement de 10 travailleurs sociaux complémentaires sur ce sujet. Vous voyez qu'il n'y a pas non plus de dogme chez nous, et je l'ai toujours dit, à recruter là où c'est nécessaire. Il y a des besoins. C'est une réalité et il faut être à la hauteur en la matière. Par exemple, le nombre d'informations préoccupantes à traiter par agent des services sociaux est finalement au-delà de ce qu'on peut estimer être un chiffre normal pour mener à bien son travail. Face à cette augmentation, il faut plus de travailleurs sociaux pour revenir dans des chiffres tout à fait acceptables. Entre le moment où on se décide et le moment où les gens sont là, opérationnels, cela prend un peu de temps. Mais la décision est prise. Oui, nous allons mettre des moyens complémentaires. Oui, il y a besoin aussi de structures, de renforcer le CDE. Sur ce sujet, nous avons travaillé aussi sur des structures foncières, des endroits où ils vont pouvoir déménager pour bien accueillir. Nous avons le sujet des 0/6 ans, qui n'est pas suffisamment pris en compte. Nous avons besoin de plus de place de MECS. C'est assez large. En fait, il faut élargir le panel dans sa globalité. C'est bien cela que nous proposons. On remet 2 M€ supplémentaires. C'est loin d'être négligeable. Parce qu'on est en DM. Cela veut dire que les crédits prévus ne sont pas suffisants. Non pas que nous les ayons prévus trop justes, mais la situation a dérapé. Parallèlement à cela, il nous faut de manière durable faire des investissements, en matière immobilière, ou d'autres. Nous avons aussi, concrètement, des décisions qui vont peser assez lourdement. J'estime à plusieurs millions par an le coût, ensuite, de manière annuelle, des mesures que l'on prend et qui sont nécessaires en matière de protection de l'enfance. C'est vraiment un vrai sujet de préoccupation. Là, nous avons une vraie responsabilité sur ce sujet. Nous avons d'ailleurs convenu avec le procureur de la République... tous ne relèvent pas du procureur, mais nous avons convenu avec le procureur de la République de Lorient... je l'ai rencontré l'autre jour. Nous avons échangé par courriel. On a convenu de se voir à la rentrée pour faire aussi un point des relations entre ce qui est chez eux et ce qui est chez nous, pour renforcer la fluidité et l'efficacité de notre action en la matière, tant on doit être au rendez-vous. Oui, c'est un sujet ô combien important que nous traiterons avec sérieux.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup.

Nous passons aux points suivants de l'ordre du jour, de la 2^{ème} commission : « *Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées* ». Nous commençons par le point 10, la politique départementale en faveur des personnes handicapées. Karine BELLEC.

Départ de Rozenn GUEGAN (a donné pouvoir à Stéphane HAMON)

Politique départementale en faveur des personnes handicapées

Mme BELLEC, rapporteure de la 2^{ème} commission

Merci, M. le Président. L'évolution des besoins des crédits de la politique du handicap suit de près l'augmentation en nombre et en qualité des compensations apportées aux personnes. Depuis le début de l'année, la dépense mensuelle PCH a augmenté de plus de 10 % et le nombre de bénéficiaires de plus de 4,8 %. En parallèle, le nombre de premières demandes enregistrées à la MDA est en augmentation de 12 % par rapport au même mois en 2023. Ces chiffres témoignent de l'augmentation continue des besoins, de l'amélioration de la reconnaissance du handicap, et par voie de conséquence des crédits nécessaires pour y faire face. Il est ainsi proposé l'inscription d'un crédit complémentaire de 2 M€ pour la PCH. À cela s'ajoute, comme pour la politique en faveur des personnes âgées, la nécessité d'apporter dès que possible des crédits complémentaires aux services autonomie à domicile, afin qu'ils puissent renforcer la qualité de leurs interventions ainsi que l'attractivité de ces métiers. 500 000 € sont proposés pour compléter les 2 120 000 € prévus au même titre sur la politique en faveur des personnes âgées.

Comme chaque année, la DM1 est l'occasion d'ajuster au réel des besoins le budget de la MDA, du fait notamment de la constatation de l'excédent d'exploitation de l'année 2023, qui s'élève à 397 000 €. La Comex de la MDA ayant, il y a 2 semaines, validé une reprise partielle de cet excédent pour financer les postes de renfort et autres dépenses contraintes, il est désormais possible d'ajuster la contribution du département au fonctionnement de la MDA en conséquence, soit une diminution de l'ordre de 260 000 €. Il vous est proposé de mobiliser ces crédits pour financer une partie des besoins sur l'accueil des personnes en situation de handicap en établissement pour personnes âgées. Cet accueil évolue en effet en nombre, mais également en coût, du fait de la forte augmentation des tarifs d'hébergement décidée pour l'année 2024 afin de faire face à l'inflation. Cette hausse se répercute sur nos besoins de financement. Les personnes en situation de handicap étant quasiment exclusivement prises en charge par l'aide sociale, 500 000 € sont nécessaires au vu du rythme de consommation actuel de nos crédits, mais seulement 240 000 € sont inscrits à la DM1 du fait du transfert des crédits de l'excédent d'exploitation de la MDA. En conclusion, le président nous propose de voter ces crédits récapitulés en page 122 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 2^e commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup.

Nous allons passer au point 11, politique départementale en faveur des personnes âgées.
Fabrice ROBELET.

- *Départ de :*

- *Catherine QUERRIC (a donné pouvoir à Mathieu GLAZ),*
- *Christine PENHOUE (a donné pouvoir à Anne JEHANNO),*
- *Pierre GUEGAN (a donné pouvoir à Dominique LE MEUR),*

- *Pouvoir de Mohamed AZGAG à Gaëlle FAVENNEC à partir de ce rapport.*

Politique départementale en faveur des personnes âgées

M. ROBELET, rapporteur de la 2^{ème} commission.

Merci, M. le Président. La très forte dynamique d'évolution de la politique en faveur des personnes âgées s'explique par 2 facteurs complémentaires : une évolution quantitative du nombre de personnes âgées dépendantes à accompagner, et des besoins qualitatifs d'évolution et d'amélioration de l'accompagnement de ces personnes. Ainsi, par comparaison à l'année 2023, nous observons sur les 6 premiers mois de l'année une augmentation de plus de 7 % du nombre de bénéficiaires de l'APA contre 4 % prévus au moment de l'adoption du budget, en décembre dernier. Pour y faire face, la décision modificative n° 1 prévoit 3 300 000 € pour répondre à l'augmentation sensible du nombre de bénéficiaires et être en capacité d'assumer notre mission réglemantaire de financement de l'APA, et 200 000 € pour ajuster les crédits nécessaires au financement des solutions de répit dans le cadre du dispositif APA 3, dont la montée en charge traduit bien qu'il répond à un réel besoin sur les territoires. En parallèle, la montée en qualité de nos opérateurs, et en particulier les services autonomie à domicile, est plus que jamais nécessaire, et nous devons tout mettre en œuvre pour renforcer notre effort de soutien à l'amélioration de leur activité. Face à ces besoins, nous proposons de doubler nos versements de dotation qualité initialement prévus à 2 M€, et ceci afin de permettre aux services d'aide et d'accompagnement à domicile de financer les véhicules de service, du temps de formation, de mieux rémunérer les heures d'intervention décalées, la nuit, le week-end, et ainsi d'améliorer la qualité et l'attractivité des métiers au domicile. 2 120 000 € sont prévus à la décision modificative n° 1 pour venir compléter les moyens versés aux services d'aide à domicile à cet effet. Enfin, dans le contexte actuel de tension sur l'offre d'accompagnement des personnes âgées dépendantes, la prévention de cette perte d'autonomie doit être renforcée et devenir un pilier de notre politique. C'est pourquoi le président nous propose l'inscription de 650 000 € en autorisation d'engagement complémentaire, dont 500 000 € de crédits de paiement dès cette année. Ces moyens permettront de financer davantage de projets de prévention sur le territoire, tout en nous donnant les moyens de mieux piloter la stratégie de prévention de la perte d'autonomie. Ces 6 120 000 € de crédits complémentaires demandés feront l'objet de compensations par la CNSA en 2025 à hauteur de 3 900 000 €, portant l'effort net du département à 2 200 000 €.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires récapitulés en page 126 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 2^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Oui, Mme LE BOTERFF.

Mme LE BOTERFF – M. le Président, chers collègues, mon propos ne s'attardera pas sur les rapports que nous allons voter aujourd'hui. Ils sont dans la continuité de décisions que nous avons votées. Ils traduisent un véritable besoin d'accompagnement et viennent confirmer si besoin était la démographie morbihannaise. Le vieillissement de la population et le bien vieillir inquiètent et questionnent bien au-delà de nos frontières. Un Européen sur 5 a plus de 65 ans. En 2050, ce sera 1 sur 3. Si nous prenons un peu de hauteur et que nous allons voir ce qui se passe chez nos voisins européens, nous trouverons des situations hétérogènes qui nous prouvent que la silver economy attire encore les investisseurs bien souvent au détriment de la population accompagnée. J'en veux pour preuve des scandales proches de ceux que nous avons connus il y a peu chez nous. Au Danemark, pays très en avance sur le maintien à domicile et où la prévention n'est pas qu'un simple coup de communication, le système arrive à saturation. Un

reportage, « *Hold up sur les vieux* », est encore disponible sur la plateforme d'Arte, ne vous en privez pas.

Tous ces exemples, mais aussi notre humanité et notre responsabilité, doivent nous amener à revoir notre vision de l'accompagnement de nos aînés. Certaines têtes pensantes nous jouent une musique, qui est presque rassurante dans un premier temps... celui du maintien à domicile le plus longtemps possible, le fameux virage domiciliaire. En tant que soignante, j'adhère totalement, sauf qu'en tant que soignante, je connais aussi les limites, le coût et surtout le risque d'inégalité de ce maintien à domicile. Lors de notre commission, il nous a été présenté un point d'information sur un sujet qui cristallise beaucoup d'inquiétudes d'élus locaux, celui de la réforme des SSIAD/SAAD. Cette obligation réglementaire, qui engage les 30 SSIAD du Morbihan dans un processus d'une nouvelle entité juridique, provoque interrogations et inquiétudes. Si nous pouvons assez facilement comprendre et partager l'objectif de cette réforme, celui de la simplification avec un guichet unique et une meilleure coordination dans les prises en charge, nous ne pouvons être insensibles aux diverses répercussions : pour les salariés, des statuts et conventions collectives différents, fonction publique hospitalière, territoriale, privé associatif, lucratif ; pour les usagers, une crainte de perte de proximité que cela peut provoquer. Les inquiétudes des élus locaux sont nombreuses et légitimes. Il nous faut les accompagner et la réunion qui va être proposée aux conseillers départementaux qui a été évoquée lors de notre commission est une bonne idée, mais nous réitérons ici l'idée que nous avons soumise, celle d'organiser des réunions sur tout le territoire à l'image de celles animées pour le retour aux 90 km/h. Les enjeux sont importants et nous devons rassurer. Le travail fait en collaboration avec l'ARS, notamment sur la redéfinition des territoires a toute son importance, et il va falloir être vigilant, nous appuyer sur les bassins de vies existants. Les augmentations de places annoncées dans le cadre de cette évolution ne seront absolument pas suffisantes pour répondre aux besoins du territoire. Les établissements ont un coût, c'est vrai, mais le maintien à domicile aussi et nous devons veiller à ce que les plus démunis ne soient pas laissés sur le bord de la route.

Nous avons échangé et obtenu des réponses sur l'habilitation à l'aide sociale pour les résidences autonomie. Nous comprenons les difficultés, mais prenons aussi note de la validation des expérimentations et redisons ici encore notre volonté de participer à de nouveaux projets porteurs de sens pour le bien commun.

Enfin, pour terminer, et je le répète, concernant les EHPAD, nous avons voté en commission permanente la participation du Morbihan à l'expérimentation de la fusion des forfaits soin et dépendance. C'est une bonne chose qui semble être bénéfique pour les établissements, donc les résidents et le département. Nous avons déjà exprimé notre questionnement sur le fait que cette décision n'ait pas été portée au débat dans cet hémicycle alors qu'elle y avait toute sa place, et je profite d'avoir la parole pour redire notre interrogation, sans doute empreinte d'une forme de naïveté, encore après 3 ans de mandat. N'avons-nous pas montré notre volonté à être constructifs sur bien des sujets quand l'intérêt des Morbihannaises et Morbihannais est au centre du débat et des discussions ? Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Je vais apporter un premier élément de réponse, et peut-être que Fabrice ou Karine pourra répondre. Parce qu'il y a quand même des sujets assez techniques, des débats et des réunions qui sont en cours.

L'adaptation au vieillissement de la société est de toute manière un sujet beaucoup plus large à l'échelle nationale. L'Europe vieillit. Elle va même être en perte démographique. Elle devient de plus en plus vieille. Naturellement, ces sujets de dépendance sont très présents dans notre continent, dans notre pays et encore plus ici, où beaucoup de gens choisissent de venir en retraite, viennent éventuellement avec leurs parents. Eux-mêmes, ensuite, vont rentrer parfois dans des phases de dépendance. Nous sommes aussi convaincus que le maintien à domicile est une solution à privilégier, mais pas la seule. Aujourd'hui, au niveau national, on nous dit qu'il faut à tout prix jouer avec le maintien à

domicile. Cela masque quand même des problèmes de crédit très clairement pour avoir aussi d'autres formes qui sont nécessaires parfois face à des degrés de dépendance qui peuvent être très élevés. Parce que le maintien à domicile est naturellement à privilégier, mais ce n'est pas la solution non plus à tout, notamment quand le degré de dépendance est tel qu'il ne permet pas forcément le maintien à domicile. On voit que les moyens manquent, les ressources humaines manquent, même si nous veillons à augmenter les moyens affectés. Rien que si nous regardons depuis le début de l'année, nous sommes à plus 7,3 % en volume d'APA, sur ce volet. C'est énorme, alors que nous avions prévu de budgéter 4 %, pour ce qui nous concerne. On voit bien que le nombre de bénéficiaires et d'allocataires augmente à vitesse grand V. Là, nous sommes un peu dans la période de ceux qui sont nés pendant la guerre, et qui sont un peu moins nombreux, par définition. Mais va bientôt arriver la génération de ceux qui sont nés juste après la guerre, le baby-boom. Là, ils ne sont pas encore dans la dépendance. Ils sont arrivés en retraite, mais ils ne sont pas encore dans la dépendance, à quelques rares exceptions. Bientôt, ils vont l'être. Et c'est là que nous aurons une vague démographique qui arrivera, qui sera très conséquente. Très clairement, notre pays n'y est pas prêt. Et même si nous prenions des décisions maintenant, je crains que la mise en œuvre d'un certain nombre de décisions nationales prenne un peu de temps. La campagne électorale est plus qu'ouverte, même si elle est très courte : je n'ai pas entendu quelqu'un parler de ce sujet-là. C'est un peu dramatique. Ce sont quand même de vrais sujets qui touchent quasiment tous les Français, les enfants pour leurs parents, les petits-enfants, des gens un peu inquiets pour eux-mêmes. Mais ce n'est pas le sujet. C'est peut-être moins médiatique que d'autres sujets qu'on peut connaître. Pour autant, c'est ô combien important et nous essayons de prendre cela au sérieux pour faire en sorte que personne ne soit au bord de la route. C'est vrai que sur l'habilitation à l'aide sociale, nous en avons 3 prévues cette année. Mais derrière, il y a aussi un sujet d'équilibre financier. Il faut aussi que les structures qui sont parfois à l'aide sociale... ce ne sont pas des moyens supplémentaires. C'est juste que pour ceux qui y sont, il y a des restes à charge qui vont être partagés.

Fabrice, tu veux compléter sur ce sujet-là ?

M. ROBELET – On est face à un tsunami démographique qui nous arrive et qui est connu depuis des années, avec les baby-boomers qui arriveront à la dépendance dans 1 an, 5 ans, 10 ans. Parce que les générations qui ont suivi l'après-guerre sont aussi nombreuses que ceux qui sont nés immédiatement après-guerre. Cela va durer plusieurs années. Nous sommes face à des enjeux inédits. Ce vieillissement de la population et la perte d'autonomie vont nous contraindre à organiser le domicile différemment, le président l'a dit plusieurs fois.

Puis face à cela, nous avons une réforme qui nous impose que les services de soins infirmiers à domicile se réforment et travaillent avec les services d'aide à domicile. En matière d'autonomie à domicile, tout est en train de changer. C'est une réforme assez complexe, qui a des conséquences, et je suis d'accord, Marie, pour les uns et les autres, parce qu'il y a des présidents de CCAS, des présidents d'associations de SSIAD, et il va y avoir un petit bouleversement. Il faut faire beaucoup de pédagogie. Mais avant de faire cette pédagogie, qui a déjà commencé puisque les discussions avec les services du département et les acteurs du Morbihan ont déjà débuté, territoire par territoire, nous avons demandé, avec Marie-Odile, présidente de la commission, à faire un peu de pédagogie pour tous les élus départementaux. Parce que c'est très complexe, cette réforme. Cette pédagogie sera faite à la rentrée, après les vacances, parce que c'est franchement nécessaire d'absorber toutes ces évolutions qui vont arriver. La réforme impose que les SSIAD se marient avec un service d'aide à domicile, ou lancent le mariage avant la fin 2025. Nous avons quelques mois devant nous, mais pour autant, il faut bien comprendre les enjeux de cette réforme.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Je pense que la discussion et l'explication sur ce sujet sont totalement nécessaires. Nous avons beaucoup de craintes, beaucoup de discussions sur les SSIAD et sur d'autres choses. Puis il y a des communes qui espèrent un peu « refourguer » cela aux voisins. Ce sujet est aussi à regarder à notre niveau.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous allons maintenant passer aux rapports de la dernière commission, la première : « *Finances et les ressources humaines* ». Nous avons 9 bordereaux, à commencer par le bordereau des moyens logistiques et de la gestion du patrimoine, pour des ajustements budgétaires. Denis BERTHOLOM.

Moyens logistiques et gestion du patrimoine

Ajustements budgétaires

M. BERTHOLOM, rapporteur de la 1^{ère} commission.

Merci, M. le Président. En matière de dépenses dans le domaine des moyens logistiques et de la gestion du patrimoine, des ajustements budgétaires sont proposés afin de répondre à des besoins exprimés depuis le vote du budget primitif. Tout d'abord, il s'avère nécessaire d'abonder de 70 000 € les crédits de paiement en faveur des systèmes d'information, en vue principalement de répondre à des besoins de prestations techniques complémentaires au cours du 2nd trimestre. Pour la gestion du patrimoine mobilier, il est nécessaire, d'une part, d'abonder à hauteur de 37 000 € les crédits de location d'engins rendus nécessaires par la remise en état des routes départementales suite aux tempêtes de fin d'année 2023 et d'autre part, d'abonder de 55 000 € l'autorisation de programme « *Acquisitions mobilières* » pour permettre l'acquisition de mobilier.

En ce qui concerne la gestion du patrimoine immobilier, plusieurs ajustements sont sollicités. L'évolution du projet de construction du centre médico-social de Ploërmel nécessite la révision de 3,5 M€ de l'opération afférente à hauteur de 4,5 M€. Le volume de l'autorisation de programme « *Maintenance et travaux dans les bâtiments* » millésimée 2022 passerait alors à 8 822 309 €.

M. le Président nous demande également d'abonder de 1 875 000 € l'autorisation de programme « *Maintenance et travaux dans les bâtiments* » millésimée 2024 pour le porter à 2 605 000 €.

En premier lieu, le renouvellement complet des équipements de climatisation et de gestion des lignes électriques en faveur de la salle serveur, conjugué à des problématiques d'évolution des usages et au renforcement des contraintes techniques et sécuritaires conduisent à prévoir la construction d'une nouvelle salle serveur, opération évaluée à 1,5 M€. La recette à hauteur de 50 % est espérée pour ce projet.

Par ailleurs, le remplacement des silos à sel des centres routiers de Le Faouët et de Pontivy, non inscrit au budget, nécessite la revalorisation de l'opération de 300 000 €.

Enfin, il convient d'augmenter de 75 000 € l'opération récurrente « *Maintenance et travaux dans les bâtiments centraux et autres sites* » inscrite au budget à hauteur de 260 000 €, en raison du renouvellement nécessaire de matériels.

Le projet d'implantation des services du centre départemental de l'enfance sur le secteur de Vannes conduit également à proposer l'inscription d'une autorisation de programme complémentaire de 5 364 000 €, assortie des crédits de paiement afférents en 2024 pour acquérir 2 bâtiments.

Un crédit de 30 000 € est nécessaire pour permettre le financement complet des campagnes de mesure du radon.

Pour assurer un bon fonctionnement des services, il s'avère indispensable d'ajuster l'enveloppe budgétaire de 299 000 €, principalement pour faire face aux surcoûts des primes d'assurances, évalué à 236 500 €.

En conclusion, M. le Président nous propose de voter les crédits budgétaires sur les bases des éléments financiers récapitulés en pages 18 et 19 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup.

Nous passons à la convention relative à la mise en place d'un réseau de solidarité des agriculteurs dans le cadre de la lutte contre les incendies. Gilles DUFEIGNEUX.

RAPPORT N° 3 (Pos. 23952)**Convention relative à la mise en place d'un réseau de solidarité des agriculteurs dans le cadre de la lutte contre les incendies**

M. DUFEIGNEUX, rapporteur de la 1^{re} commission.

M. le Président, on se souvient tous que le département a été lourdement touché à l'été 2022 par des incendies d'une ampleur exceptionnelle. Dans la continuité de ce qui avait été fait à l'époque, le SDIS, avec les JA et la FDSEA, se sont réunis pour trouver et définir des modalités d'intervention pour que les agriculteurs puissent là aussi être indemnisés et qu'un dispositif couvre cette indemnisation. Dans ce cadre-là, on vous propose un projet de convention, page 23 et suivantes du livre des rapports, élaboré en concertation. Il prévoit en particulier un dispositif d'indemnisation. S'agissant tout particulièrement des feux de culture, cette indemnisation serait accordée à partir de la 3^{ème} heure d'intervention, les 2 premières heures relevant de la solidarité agricole. Cette indemnisation, mais vous le verrez dans le détail de la proposition de convention, sera calculée sur la base de 2 éléments, en page 21. Le 1^{er} élément retenu, c'est le nombre d'heures d'intervention et de mobilisation. Cela semble assez logique. Le 2^{ème} élément retenu, c'est la quantité de gazole routier non consommé, là aussi pour pouvoir jauger un peu l'indemnisation à porter aux agriculteurs.

En conclusion, le président nous propose de l'autoriser à signer la convention de mobilisation du réseau de solidarité des agriculteurs au profit de la limitation des impacts des feux d'espaces naturels et de cultures telle que jointe en annexe, et de fixer les modalités d'indemnisation telles que décrites accordées aux agriculteurs à titre de défraiment de leurs interventions en exécution de cette convention, telles qu'elles viennent d'être exposées.

Il y a eu un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. On peut remercier les agriculteurs, qui ont été très présents lors des différents incendies. Je trouve que c'est une bonne proposition. Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup.

Pour le prochain point, je vais demander à Françoise BALLESTER, Stéphane LOHÉZIC et Alain CARIS de bien vouloir sortir, puisqu'il va y avoir un vote les concernant pour les proposer comme membres au conseil d'administration.

M. DUFEIGNEUX.

Françoise BALLESTER, Stéphane LOHÉZIC et Alain CARIS quittent la salle des délibérations.

SPL Équipements du Morbihan Augmentation de capital - Acquisition d'actions - Modification des statuts

M. DUFEIGNEUX, rapporteur de la 1^{ère} commission.

A l'occasion du conseil d'administration de la SPL Équipements du Morbihan du 25 avril dernier, plusieurs modifications ont été actées, 3 principales. En premier lieu, il sera proposé à l'assemblée générale de la SPL d'approuver une augmentation de capital en numéraire, laquelle serait d'un montant maximum de 45 000 € pour porter le capital de la SPL de 225 000 à 270 000 €, par une émission de 450 actions nouvelles émises à leur valeur nominale, soit 100 € l'action. Le département souscrirait à cette augmentation de capital à hauteur de 15 000 € en souscrivant 150 actions nouvelles. Ces 150 actions pourraient, dans un second temps, être cédées à une collectivité morbihannaise ayant fait part de son intention d'entrer au capital de la SPL. Les 300 actions restantes pourraient être attribuées à Lorient Agglo et la commune de Lorient, qui ont manifesté leur souhait d'entrer au capital de la SPL, soit à hauteur de 150 actions nouvelles pour chacune de ces collectivités. En conséquence, il conviendra de modifier l'article 7 « *Capital social* » en fonction des points susmentionnés.

Deuxièmement, Ploërmel communauté, Arc Sud Bretagne et la communauté de communes de Belle-Île-en-Mer ont accepté l'offre du Morbihan d'acquérir une partie de leurs actions de la SPL Équipements du Morbihan. Précisément, afin de conserver plus de la moitié du capital de la SPL, le département envisage d'acquérir auprès de chacune de ces 3 collectivités 100 des 150 actions qu'elles détiennent respectivement jusqu'à maintenant, acquisition faite à la valeur nominale de 100 € l'action.

3^{ème} élément : comme conséquence de l'augmentation de capital et de cession d'actions ci-avant exprimée, il sera nécessaire de faire évoluer la composition du conseil d'administration de la SPL afin que toutes les collectivités actionnaires y soient représentées. Ce qui est assez cohérent. Il sera donc proposé à l'assemblée générale de la SPL de porter le nombre de sièges d'administrateur de 15 à 18, d'attribuer 3 sièges d'administrateur supplémentaires au département, qu'il convient de désigner, d'attribuer un siège d'administrateur à chacune des collectivités entrantes, Lorient Agglomération et la commune de Lorient, de créer une assemblée spéciale réunissant Ploërmel communauté, Arc Sud Bretagne et la communauté de communes de Belle-Île-en-Mer, et d'attribuer à cette assemblée spéciale un siège d'administrateur. Ces modifications impliquent également une révision de l'article 13 « *Composition du conseil d'administration* » des statuts de la SPL.

En conclusion, le président nous propose, dans un premier temps, d'approuver l'ensemble des évolutions du capital qui vient d'être exposées, d'approuver corrélativement les modifications apportées aux statuts de la SPL, de désigner 3 conseillers départementaux pour représenter le département au conseil d'administration de la SPL Équipements du Morbihan en complément des 8 représentants déjà désignés. Les 3 conseillers départementaux proposés pour siéger au conseil d'administration étant Françoise BALLESTER, Stéphane LOHEZIC et Alain CARIS. Il est enfin proposé de voter dans ce cadre un crédit de paiement de 45 000 €.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur ces modifications, augmentations de capital, acquisitions d'actions, modifications de statuts et désignations ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 38 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, nous pouvons faire revenir nos collègues.

Françoise BALLESTER, Stéphane LOHÉZIC et Alain CARIS réintègrent la salle des délibérations.

Nous passons au point suivant, le point 5, compte rendu des délégations exercées par le président dans l'année 2023 et compte rendu de la délégation en matière d'ester en justice de février à mai 2024, pour un dont acte de la part de Gilles DUFEIGNEUX.

RAPPORT N° 5 (Pos. 23980)

**Compte rendu des délégations exercées par le président
Année 2023
Compte rendu de la délégation en matière d'ester en justice
(de février à mai 2024)**

M. DUFEIGNEUX, rapporteur de la 1^{ère} commission.

Effectivement, c'est une communication. Ce compte rendu porte tout d'abord sur les délégations exercées par le président au cours de l'année 2023, conformément aux délibérations adoptées lors de nos réunions du 1^{er} juillet 2021 et 17 mars 2023. Je ne vais pas vous imposer la relecture de l'intégralité des délégations, puisqu'elles sont listées aux pages 49 et 50 du livre des rapports. L'exercice de ces compétences implique qu'il en soit rendu compte devant l'assemblée départementale. Vous trouverez ainsi exposées aux pages 51 à 103 du livre des rapports les 9 annexes dressant l'état récapitulatif des décisions prises au cours de l'année écoulée.

Par ailleurs, vous trouverez en annexe n° 10, comme lors de chacune de nos réunions, un compte rendu de la délégation confiée au président en matière d'ester en justice, celui-ci devant intervenir à la plus proche réunion du conseil départemental. Le tableau couvre donc les actions en justice pour la période de février à mai 2024.

Le président nous propose de lui décerner acte de cette communication.

LE PRÉSIDENT – Des questions ? Non, nous pouvons donc prendre acte. Merci.

Nous passons au point 6 et à l'association de la Semaine du golfe, notamment pour la désignation de conseillers départementaux. Je vais laisser la parole à notre sénatrice, qui attend de la prendre depuis le début de la session. Nous allons proposer que puissent sortir Gilles DUFEIGNEUX, Marie-Jo LE BRETON, Sophie LEBRETON, Denis BERTHOLOM, Christine PENHOUËT et Marie LE BOTERFF.

Gilles DUFEIGNEUX, Marie-Jo LE BRETON, Sophie LEBRETON, Denis BERTHOLOM, Christine PENHOUËT et Marie LE BOTERFF quittent la salle.

Association La semaine du Golfe du Morbihan

Désignation de conseillers départementaux

Mme JOURDA, rapporteure de la 1^{ère} commission.

Il s'agit de tirer, par ce bordereau, les conclusions de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 14 mai dernier, au cours de laquelle l'association la Semaine du golfe du Morbihan, bien connue, a adopté de nouveaux statuts, que vous avez pu lire avec intérêt pages 108 à 112 du livre des rapports. Ces statuts confortent la place des communes notamment, et surtout prévoient que le département sera représenté par 6 conseillers départementaux à l'assemblée générale et 4 conseillers départementaux au conseil de surveillance.

En conséquence de quoi le président nous propose de confirmer l'adhésion du département à l'association la Semaine du golfe, de désigner 6 conseillers départementaux qui siégeront à l'assemblée générale, et 4 conseillers départementaux qui siégeront au conseil de surveillance. La 1^{ère} commission ayant émis un avis favorable, sont ainsi proposés à la désignation, pour l'assemblées générale, Gilles DUFEIGNEUX, Marie-Jo LE BRETON, Sophie LEBRETON, Denis BERTHOLOM, Christine PENHOUËT et Marie LE BOTERFF, et pour le conseil de surveillance, Gilles DUFEIGNEUX, Marie-Jo LE BRETON, Sophie LEBRETON et Denis BERTHOLOM.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. C'est vrai que pour le conseil de surveillance, nous avons mis 4 conseillers des cantons concernés par l'événement. C'est très bien, parce que cela s'inscrit dans une volonté de faire en sorte que nous ayons une mise à jour complète des statuts de la Semaine du golfe. Ils ont été approuvés à l'unanimité de l'assemblée générale qui s'est tenue la semaine dernière. Ce qui est une bonne chose. Une autre assemblée générale est convoquée pour le conseil de surveillance, le 5 juillet, pour pouvoir élire le conseil de surveillance. Ce qui fera que le département du Morbihan deviendra nettement minoritaire dans le conseil d'administration de la Semaine du golfe. Ce qui semble logique.

Y a-t-il des questions ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 36 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup. On va pouvoir rappeler nos collègues.

Gilles DUFEIGNEUX, Marie-Jo LE BRETON, Sophie LEBRETON, Denis BERTHOLOM, Christine PENHOUËT et Marie LE BOTERFF réintègrent la salle des délibérations.

Muriel JOURDA, sur sa lancée, va nous parler du rapport d'activité 2023.

Départ de Gwenn LE NAY (pouvoir donné à Françoise BALLESTER)

Rapport d'activité pour 2023

Mme JOURDA, rapporteure de la 1^{ère} commission

Merci, M. le Président. Il s'agit de la présentation du rapport d'activité annuel des services du département. Il vous sera demandé de décerner acte au président de sa communication. Ce document est un document obligatoire sur l'activité qui a été la nôtre et qui a été aussi et surtout celle des services du département et des 2 800 agents, que nous remercions pour leur activité au service de nos concitoyens. Vous aurez constaté que ce rapport a changé de présentation. C'est une nouvelle maquette. L'ensemble des compétences évidemment est évoqué, mais un focus est fait sur plusieurs projets qui, sans être exhaustifs, sont l'adoption du schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité, la stratégie départementale pour l'habitat, le plan départemental pour l'insertion, le schéma des mobilités et puis le dossier relatif à la candidature des « *Mégalithes de Carnac et rives du Morbihan* » au patrimoine mondial de l'UNESCO, notamment. Vous avez pu aussi voir que nous avons créé un site Internet de soutien aux aidants. C'est un rapport qui va être mis à disposition du public. Il s'agit d'un outil de transparence de l'activité du département, et l'ensemble des Morbihannais pourra le voir sur notre site Internet. Je n'en dirai pas plus, car vous avez tous pu prendre connaissance de ce rapport.

Le président nous demande donc de lui décerner acte de sa communication sur le rapport d'activité pour l'année 2023.

La 1^{ère} commission a donné un avis favorable.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Je voudrais féliciter le DGS ici présent, avec l'ensemble des agents du département. D'abord, félicitations pour la qualité du rapport d'activité, qui a changé de maquette, qu'on trouve plus agréable à lire, sympathique et qui permet d'avoir une vision complète de ce qu'est l'activité du département du Morbihan. C'est un document toujours très utile. Je me souviens que quand on se présente notamment aux élections départementales... ce n'est pas demain matin la veille, puisque les prochaines seront en 2028. Mais pour chaque candidat, c'est quand même un peu le missel, pour reprendre un terme qui nous vient de notre culture, qui est le nôtre pour savoir quelles sont toutes les actions du département, quels sont les moyens qu'on y consacre. Je pense que c'est un document qui est très agréable à lire. Merci. C'est l'occasion pour moi de remercier aussi l'ensemble des agents qui concourent à l'activité et à la mise en place des politiques du département.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport d'activité ? Non. Nous en prenons acte. Nous n'avons pas à l'approuver.

Nous allons passer au point 8, ressources humaines, des ajustements budgétaires. Denis BERTHOLOM.

Ressources humaines Ajustements budgétaires

M. BERTHOLOM, rapporteur de la 1^{ère} commission

Les ajustements sollicités représentent 3 % des inscriptions du budget consacrées aux ressources humaines. Ils intègrent le report des crédits 2023 non consommés au titre de la formation des élus pour 30 783 €, conformément aux dispositions des articles L. 3123-12 du code général des collectivités territoriales. Il apparaît un besoin de crédits complémentaires à hauteur de 1 511 000 € sur la ligne budgétaire de la masse salariale des personnels permanents. Ce besoin se justifie comme suit : 0,7 M€ au titre du RIFSEEP. 500 000 € ont été prévus à ce titre au budget prévisionnel 2024 lors de son élaboration en septembre 2023. L'enveloppe budgétaire à consacrer à ce projet a finalement été établie à hauteur de 1,2 M€. Il s'agit donc ici d'abonder les crédits en conséquence. 800 000 €, soit 0,7 % de l'enveloppe initiale de 101 200 000 €, de crédits complémentaires doivent permettre de couvrir les dépenses 2024, en légère hausse par rapport aux prévisions réalisées durant l'été 2023. Cette hausse est le résultat de différents éléments exogènes, hausse sensible des montants à verser au titre de la garantie individuelle du pouvoir d'achat, hausse du SMIC au 1^{er} janvier, et de décisions de gestion, négociations salariales à l'embauche, rendues nécessaires du fait de la tension croissante sur le marché de l'emploi, notamment pour les postes à expertise. Enfin, dans ce budget, il y a 11 000 € au titre des expertises.

Le besoin de crédits complémentaires au titre des personnels non permanents s'élève à 2 M€. Le coût moyen des emplois de la collectivité a progressé. On retrouve ici les effets de la hausse de la valeur du point, de la revalorisation du SMIC, de l'extension en année pleine des revalorisations Ségur et de la projection des revalorisations indemnitaires liées au RIFSEEP. Il convient également de souligner le fait que les besoins en matière de recours personnels non permanents sont directement liés à la croissance conjoncturelle des missions de service public dans certains secteurs, le secteur de l'aide sociale à l'enfance principalement, et à une croissance observée partout en France du nombre de congés maladie. Un crédit de paiement de 105 000 € a été inscrit au budget prévisionnel 2024 sur l'opération relative aux accidents du travail et maladies professionnelles. Cette enveloppe budgétaire est difficile à piloter dans la mesure où les besoins fluctuent d'une année à l'autre, en fonction du nombre d'accidents et de maladies professionnelles déclarés par les agents. 2024 est une année forte en la matière du fait d'une accidentologie accrue impliquant une hausse des frais liés aux expertises médicales et prises en charge des frais médicaux lorsque les pathologies physiques ou psychologiques sont déclarées imputables. Il nous est proposé un crédit complémentaire de 62 000 €. Un besoin en crédits complémentaires à hauteur de 70 000 € apparaît au titre des indemnités des groupes d'élus, du fait de l'augmentation des frais de mission des conseillers départementaux, ainsi que de la projection liée au déploiement des revalorisations des montants indemnitaires. Il est également proposé un crédit de 60 000 € au titre de l'action sociale et de la santé au travail.

En conclusion, M. le Président nous propose de voter les crédits budgétaires sur la base des éléments financiers récapitulés en page 116 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? M. GLAZ.

M. GLAZ – M. le Président, chers collègues, ce rapport est une illustration intéressante de ce que vous annoncez comme, je cite, « *une politique RH volontariste* ». D'un volume

de 3,7 M€, cet ensemble d'ajustements au titre des ressources humaines s'explique par des décisions de l'État, par l'effet mécanique des évolutions de carrières et par un choix – devenu indispensable – de revisiter la rémunération des personnels. C'était une des réponses attendues pour tenter de pallier à la difficulté de recruter dans certains métiers de la collectivité. Le rapport intègre en effet des crédits résultant de la révision du régime indemnitaire des agents départementaux (hors assistants familiaux), qui était inchangé depuis 7 ans. Vous l'aviez annoncé lors de l'examen du budget primitif. Vous passez donc aujourd'hui des paroles aux actes.

Comme vous le savez, le principe du RIFSEEP consiste à valoriser le travail des agents selon leur engagement professionnel et leur manière de servir. Si on peut saluer la revalorisation globale des indemnités, on est surpris par les différences de traitement entre catégories d'agents. En augmentant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des catégories B et C de 35 à 80 € par mois et celle des catégories A de 80 à 500 €, on doit s'interroger sur le regard que vous portez sur le travail effectué par les personnels. Ainsi, les agents de catégorie A pourront prétendre à une IFSE de 500 à 1 500 € par mois quand les agents de catégories B et C ne percevront au mieux qu'une indemnité comprise entre 370 et 570 € mensuels. Non content de maintenir les inégalités, on les creuse. D'autres mécanismes étaient possibles. Les syndicats proposaient par exemple de verser une indemnité de 140 € pour tous les agents. On ne peut que déplorer qu'ils n'aient pas été si ce n'est suivis, du moins plus écoutés.

Quelques mots enfin concernant les accidents du travail. Dans ce même rapport, il est indiqué que, malheureusement, 2024 est, je cite là encore, « *une année forte en la matière du fait d'une accidentologie accrue* ». Cette augmentation des accidents du travail nous inquiète tout comme vous, surtout au regard d'un fait récent. Même si le drame n'a pas été retenu comme accident du travail, on déplore tous le décès d'un agent au volant de son fourgon, sur son temps de travail, le 23 mai dernier. Cela nous oblige à être plus exigeants au niveau de la prévention. Or, en la matière, les représentants du personnel pointent des difficultés : il semble qu'il n'y ait plus de médecin de prévention depuis un certain temps. Vous pourrez sans doute nous dire ce que vous comptez faire sur ce sujet. « Politique RH volontariste » disiez-vous donc. L'argent est là, c'est vrai, mais sa répartition n'est pas satisfaisante de notre point de vue. Davantage de volontarisme s'avère aussi nécessaire sur la question de la prévention.

En conséquence, nous nous abstiendrons et nous voterons pour. Nous avons des votes différenciés selon les membres du groupe sur ce rapport. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. D'abord, si nous n'avions pas eu parfois une obstruction un peu systématique d'un certain nombre de partenaires sociaux, nous aurions déjà voté cela bien avant. Cela aurait bénéficié au plus grand nombre.

Deuxièmement, croire qu'on peut de manière égalitaire mettre la même somme à tout le monde, c'est se voiler la face, c'est se donner bonne conscience et ce n'est pas non plus la réalité des choses. Nous avons aujourd'hui des régimes indemnitaires des catégories C notamment qui sont en moyenne de 25 % au-dessus de ceux des voisins, Côtes-d'Armor exceptées. On va passer à 38 %. On ne peut donc pas dire que les agents de catégorie C n'ont pas ici un régime indemnitaire plutôt assez favorable. Regardez dans vos propres communes. Ils ne sont pas forcément à ce niveau-là. Après, si on veut effectivement qu'un agent de catégorie C gagne la même chose qu'un agent de catégorie A, pourquoi y aurait-il une différence ? La difficulté aujourd'hui pour nous est parfois de recruter de l'encadrement, parce que nos métiers ne sont plus attractifs. Si nous prenons des métiers en tension, les cuisiniers, nous avons des difficultés. Pour aller recruter un médecin, nous avons des difficultés. Pour aller recruter un certain nombre de fonctions, comme des ingénieurs, pour travailler dans nos bureaux d'études, nous n'y arrivons pas forcément. Autant, sur les catégories C, nous payons plus que les autres. C'est un peu moins le cas pour les catégories A. Nous avons donc une opération de rattrapage à faire. C'est sûr que si on présente ça comme une lutte des classes... quand on dit les chiffres tels que

vous les avez dits, cela peut paraître un peu populiste. Cela peut fonctionner. Mais la réalité, vous le savez, est beaucoup plus nuancée que cela, beaucoup plus compliquée.

Je voudrais remercier aussi Anne JEHANNO, qui mène des discussions qui ne sont pas toujours faciles. Ce n'est pas évident. Elle exprime les choses. Nous avons pu aussi en discuter et faire des amendements qui, pour certains, vont dans le sens de ce qui a été demandé par les organisations syndicales. Après, ce n'est pas parce qu'ils vont demander... c'est sûr que quand on demande 140 € à tout le monde, on achète aussi la paix dans son propre syndicat. Comme ça, on évite de trancher. C'est plutôt pas mal. Et c'est vrai qu'il y a un peu plus d'adhérents à la CGT en catégorie C qu'en catégorie A. Cela ne vous a pas échappé non plus. Oui, on peut toujours taper sur les cadres. C'est vrai que s'il n'avait pas de cadre, ce serait quand même beaucoup mieux. S'il n'y avait pas de chef, ce serait beaucoup mieux. Mais il faut des gens d'encadrement. Aujourd'hui, ce que l'on voit, c'est qu'au niveau de l'encadrement, nous avons des difficultés parce que nos salaires ne sont pas attractifs. Ils sont moins élevés que chez nos voisins. Ils sont moins élevés que dans le privé. Il y avait une opération un peu de rattrapage à faire.

Je rappelle aussi que pour un certain nombre d'autres métiers, parce qu'on oublie de le dire, il y a eu le Ségur. Ce n'était pas pour les catégories A spécialement, mais il y a quand même eu le Ségur, qui a aussi fait qu'un certain nombre d'agents ont été revalorisés. Il y a eu plein d'autres opérations qui ont été menées. On prévoit d'ailleurs aussi une prime de 200 €, égalitaire pour le coup, pour chacun. On n'est donc pas loin de finaliser nos éléments de dialogue social. Mais un RIFSEEP, par définition, n'est pas tout à fait le même que l'on soit catégorie C, B ou A. C'est la logique même du niveau de responsabilité et d'engagement, de formation, d'études. Ce n'est pas totalement illogique. Oui, nous assumons qu'il puisse y avoir une différence à ce niveau-là. Mais quand nous avons aussi parfois expliqué les choses... parce qu'il y a des présentations... forcément, les syndicats ont tout intérêt, quand ils ne font pas tourner la machine à tracts pour le Nouveau Front Populaire sur les heures de travail, à pouvoir s'occuper à faire autre chose. Mais c'est un peu plus nuancé que cela. On est quand même 1,2 M€ en année pleine d'augmentation de régime indemnitaire. C'est loin d'être négligeable, et on le fait en plus de toutes les autres mesures qui ont été décidées, le point d'indice... j'entends bien que la sensibilité que vous représentez collectivement propose d'augmenter tous les fonctionnaires de 10 %. On peut faire des propositions de cette nature, mais cela montre bien que vous n'avez pas forcément l'intention d'exercer le pouvoir. Sinon, vous ne proposeriez pas des âneries pareilles. Parce que 10 % pour tout le monde, je suppose que nous n'aurons pas la compensation. Cela veut dire que c'est globalement 11 M€ pour nous, de dépenses supplémentaires. Il faudra donc m'expliquer quelle politique sociale il faut couper. Parce que nous n'avons pas l'argent, concrètement, pour cela.

Oui, nous estimons que les agents doivent être correctement rémunérés, bien rémunérés. Nous faisons des efforts en la matière et il me semble que les efforts que nous faisons sont assez justes. Je ne dis pas qu'il n'y a pas encore quelques petites améliorations ou correctifs à apporter. On va les regarder, avec le DGS, pour venir peut-être sur une proposition finale. Mais il n'empêche qu'il y a eu quand même le fruit d'un dialogue qui a permis d'avancer sur pas mal de choses et qui, s'il y avait eu une coopération un peu plus forte, aurait été fait un peu plus tôt.

C'est aussi l'occasion pour moi de dire qu'il ne peut pas y avoir de rétroactivité. C'est illégal. Plus on traîne, plus les agents perdent, au demeurant. Il est donc temps de conclure cette opération. Nous avons des agents de grande qualité, qu'ils soient de catégorie B, C ou A. Je me refuse d'opposer les uns aux autres. Je regrette d'ailleurs que les organisations syndicales proposent plutôt une opposition des agents. Il me semble que dans la période actuelle, on a plutôt tendance à réunir tout le monde. Mais les quelques postes, et on ne généralise pas sur l'ensemble des catégories A, sont des postes spéciaux, à responsabilité. Et pour ceux-là, il y a des postes où il est nécessaire d'avoir une augmentation. D'ailleurs, je ne suis même pas convaincu que les 500 €, parfois, soient suffisants pour que certains métiers soient attractifs par rapport au privé.

On voit bien que sur certains métiers, on est quasiment obligé de déroger, parce que sinon, on ne peut pas recruter. Il y a des métiers où on ne peut pas recruter. Si vous prenez le cas des systèmes d'information, il faut une certaine technicité. Nous avons des métiers qui nécessitent de la technicité, qui nécessitent d'avoir des agents ayant atteint un certain degré d'études. C'est logique. Si nos catégories C étaient si peu attractives, nous n'aurions pas autant de candidatures lorsque nous ouvrons un poste en catégorie C. Je peux vous dire que nous avons énormément de candidatures alors que nous en avons beaucoup moins en catégorie A, voire aucune candidature du tout sur certains postes. Je peux comprendre qu'il y a des nuances. Le sujet est assez complexe et je sais que pour Anne, qui a mis aussi beaucoup de cœur et d'énergie là-dedans, ce n'est pas non plus toujours évident de mener l'ensemble de ces discussions. Mais je voudrais vraiment la remercier en notre nom, parce qu'elle n'a pas toujours la partie facile. Parfois, je lui envoie un petit message en lui disant « *bon courage, tu sauras faire* ». Mais cela ne lui donne pas la ligne de conduite. Mais je sais qu'elle sait faire. On va travailler une version finale.

S'il n'y a pas d'autres remarques, on va voter. Il peut y avoir des nuances.

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 4 voix contre (*Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Catherine QUÉRIC et Rozenn MÉTAYER*) ;
- 4 abstentions (*Alain CARIS, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF et Boris LEMAIRE*).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

C'est adopté à la majorité.

Nous allons passer au point suivant, le point 9, prévention et sécurité civile, sanitaire et environnementale. Denis BERTHOLOM.

Départ de Boris LEMAIRE (pouvoir donné à Marie LE BOTERFF)

Prévention et sécurité civile, sanitaire et environnementale

M. BERTHOLOM, rapporteur de la 1^{ère} commission – Le département est un acteur majeur de la politique de secours conduite à l'échelle du Morbihan et accompagne le bloc communal dans les projets d'acquisition, de construction, d'extension et d'aménagement des centres d'incendie et de secours. La demande de subvention parvenue du SIVU de Grand-Champ, pour un montant de 400 000 €, et celle imminente d'Arzon et de Pénestin nécessitent un ajustement de l'autorisation de programme initiale de 1 300 000 €.

Aussi, afin de poursuivre notre politique de soutien en faveur des Morbihannais, M. le Président nous propose d'abonder l'autorisation de programme de 300 000 €, la portant ainsi de 1 300 000 € à 1 600 000 €.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous arrivons au dernier bordereau, celui de la décision modificative où nous allons récapituler tout cela. Je laisse la parole à notre sénatrice, Muriel JOURDA.

Décision modificative n° 1 de 2024

Mme JOURDA, rapporteure de la 1^{re} commission.

Merci. M. le Président, mes chers collègues, vous ne m'en voudrez pas si je ne rappelle pas les chiffres à l'euro près. Ce n'est pas un effet de la presbytie, qui ne serait pas, me concernant, précoce. Mais c'est tout simplement parce que tout est inscrit dans le rapport que vous avez eu. Ensuite, il s'agit en grande partie d'un rappel de ce que nous avons vu depuis le début de cet après-midi.

Nous allons donc évoquer dans cette décision modificative n° 1 des recettes nouvelles, des dépenses nouvelles et des autorisations de programmes nouvelles ou supplémentaires. S'agissant des recettes nouvelles, elles sont inscrites à hauteur de 1 956 000 €. Elles intègrent en grande partie des ajustements de recettes, puisque nous avons eu des notifications de montants qui n'étaient pas arrivées lorsque nous avons concocté le précédent budget. Au titre de la dotation globale de fonctionnement, c'est + 236 500 €, au titre de la dotation pour perte de compensation de fiscalité directe, + 239 700 €, au titre des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux, 440 360 €. Est également inscrit en recettes complémentaires 1 M€ au titre du fonds social européen, au regard des sommes qui ont été avancées par le département et des demandes de versements produites. Enfin, une recette de 40 000 € est proposée au titre de la cession d'actions de la Compagnie des ports du Morbihan au profit des communes de Saint-Armel et de Le Tour-du-Parc. Voilà pour les recettes nouvelles.

Pour les dépenses nouvelles, de l'ordre de 31 696 000 €, elles sont réparties à hauteur de 18 M€ en fonctionnement et de 13 600 000 € en investissement. Un crédit complémentaire de 3 722 000 € est proposé au titre de la politique « *Infrastructure et mobilités* », pour conforter l'entretien et l'exploitation du réseau routier, les opérations au titre des mobilités douces et les infrastructures portuaires. Les crédits qui sont inscrits pour la politique de « *Développement des territoires* » s'élèvent à 4 995 000 €, dont 2 895 000 € pour Bretagne très haut débit, nous l'avons évoqué, et 1 600 000 € pour l'accompagnement du développement territorial. Au titre des « *Solidarités et de l'action sociale* », il s'agit d'un crédit complémentaire de 10 850 000 € : 6 120 000 € pour les personnes âgées, dont 5 620 000 € pour l'APA à domicile, en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires que nous avons pu constater au 1^{er} trimestre, 2 770 000 € pour les personnes handicapées, dont 2 530 000 € pour la prestation de compensation du handicap, en raison également de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, 1 260 000 € pour la protection de l'enfance, dont 1 600 000 € pour les enfants confiés, afin de permettre le financement de nouvelles places pour les mineurs non accompagnés. Sur la politique « *Éducation, culture et sport* », le montant des crédits inscrits s'élève à 399 000 €. Sur les crédits au titre de la politique « *Ressources et transferts* », il vous est proposé d'inscrire un montant de 11 729 000 €, notamment pour les acquisitions immobilières et le financement des services du centre départemental de l'enfance, les ressources humaines, la fraction de TVA compensatoire de taxe foncière sur les propriétés bâties, puisque nous avons un trop-perçu au titre de 2023 de 1 780 000 € tout de même.

En conclusion, les dépenses nouvelles de 31 696 000 € sont compensées par des recettes nouvelles de 1 956 000 €. Le besoin de financement reste de 29 739 000 € et est assuré par une augmentation de la prévision d'emprunt de l'ordre de 54 244 000 €.

Il vous est par ailleurs proposé de voter des autorisations de programme complémentaires et une autorisation de programme nouvelle, pour un montant de 27 404 000 €. Les ajustements reposent sur la maîtrise d'ouvrage pour 4 154 000 €

(acquisitions immobilières, maintenance et travaux dans les bâtiments, mobilités douces, programmes routiers départementaux, entretien et exploitation du réseau, randonnée, espaces naturels sensibles), et d'autre part pour les programmes de subventions à hauteur de 11 750 000 € pour les aides aux investissements des territoires, l'accompagnement et le développement de la Compagnie des ports du Morbihan, les subventions aux centres d'incendie et de secours et les subventions routières. Une autorisation d'engagement complémentaire est proposée pour 1 100 000 €, pour le soutien aux actions départementales et territoriales dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, et également le point d'étape à mi-mandat de l'action du conseil départemental, pour 450 000 €.

En conclusion, le président nous propose de voter la décision modificative n° 1 de 2024 tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme et autorisations d'engagement telle qu'elle résulte d'une part du document budgétaire, d'autre part des délibérations adoptées dans le cadre de l'examen des différents rapports soumis au cours de cette réunion, et deuxièmement de voter les crédits budgétaires sur la base des éléments financiers récapitulés en pages 9 et 10 du livre des rapports.

La 1^{ère} commission a donné un avis favorable.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? M. GLAZ.

M. GLAZ – Merci. M. le Président, chers collègues, signe avant-coureur qu'on aborde une période incertaine, vous nous présentez une décision modificative d'un volume somme toute limité : un peu moins de 2 M€ de recettes nouvelles et 31 M€ de dépenses complémentaires, dont 3/5e en section de fonctionnement. Ce qui conduit à revoir à la hausse l'autorisation d'emprunt. Pour mémoire, en juin 2023, la collectivité inscrivait 15 M€ de recettes et 32 M€ de dépenses nouvelles, dont 4/5e en investissement. L'inversion parle d'elle-même. Il faut dans la période répondre à un certain nombre de dépenses obligatoires, dont 6,1 M€ pour les personnes âgées, essentiellement liées à l'APA à domicile, en raison notamment de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de 7,3 % au cours du 1^{er} trimestre 2024. Par ailleurs, il y a aussi les nouveaux moyens mis sur l'aide aux territoires. On peut souligner, parmi les différentes dépenses nouvelles, l'autorisation d'engagement de 450 000 € consacrée à la préparation d'un bilan de mi-mandat, qui nous rappelle que ce point de bascule symbolique approche et que les années de vaches grasses sont peut-être derrière nous, comme semble le confirmer le reflux des droits de mutation.

Dans un contexte plus que jamais indécis – bien malin celui qui saura dire quelle potion sera servie aux collectivités locales par l'Assemblée élue au soir du 7 juillet –, la santé financière du conseil départemental ne paraît pas menacée, du moins à court terme. Même si nous pouvons craindre certaines mesures comme celles annoncées par le Premier ministre, notamment d'exonérer les primoaccédants de droits de mutation pour les achats de logements d'une valeur inférieure à 250 000 €. Une énième mesure qui, comme pour la taxe d'habitation, donnerait le bon rôle à l'État tout en fragilisant les ressources des collectivités locales, garantes de services publics essentiels.

Pour revenir aux solidarités, nous considérons que vos choix budgétaires favorisent davantage les infrastructures matérielles au détriment de solidarités et d'actions de prévention. Dans le cadre actuel, les dépenses obligatoires dictées par l'évolution du nombre de bénéficiaires devraient s'aggraver en 2024, comme le laisse entendre la récente étude de l'ODAS. Car les dépenses continueront d'être tirées à la hausse par l'aide sociale à l'enfance ou la prestation de compensation du handicap. Face à cela, une autre voie existe, celle que nous proposons : une action préventive, celle de la reconstruction et de l'entretien des solidarités de proximité par la mobilisation conjointe des services de l'État, un peu à l'image d'un PIMMS.

En résumé, ce que nous investirions socialement aujourd'hui permettrait de lutter en amont contre la précarité et la pauvreté, tout en favorisant l'insertion sociale et

professionnelle des Morbihannais. En cohérence avec notre vote sur le budget primitif, notre groupe s'abstiendra sur cette décision modificative. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Vous avez rappelé que le volume de dépenses est à peu près identique à l'année dernière. On constate quelques éléments de politique volontariste. Pour d'autres, c'est le fruit d'augmentation de bénéficiaires, de la revalorisation de tarifs. Là, on ne fait que constater. Simplement, nous sommes en capacité de faire cela, et en même temps, comme dirait quelqu'un de bien connu, de pouvoir augmenter le volume alloué à l'investissement. Parce que pour d'autres, chez nos voisins, ce sont les vases communicants. Mais nous, nous équilibrons toujours en balance. C'est-à-dire que quand on monte l'investissement, en général, on arrive à monter le fonctionnement. Jusqu'à quand ? Je ne sais pas. Nous sommes donc au rendez-vous.

Vous citez le Premier ministre, qui prend l'engagement d'exonérer les primoaccédants. Je crains pour lui que sa promesse ne soit pas suivie d'effets, parce que pour cela, il faudrait avoir une majorité. Je doute qu'il en ait une à compter du 7. On peut faire tout un tas de promesses. J'ai du mal à croire aux promesses électorales qui n'auraient pas été mises en place depuis 7 ans. C'est pour cela que je ne m'égosille pas et que je ne m'effraie pas d'une telle mesure, comme d'ailleurs celles du rapport Woerth en l'occurrence. Mais vous avez raison. Nous avons des droits de mutation qui baissent durablement. Heureusement, parce qu'à un moment, vous dites *« j'aurais peut-être fait moins d'investissement pour plus de politique sociale structurante »*. Mais heureusement que nous n'avons pas non plus basé, je le redis, des politiques pérennes sur des recettes qui ne l'étaient pas. Sinon, nous serions dans de vraies difficultés aujourd'hui. Or, nous sommes encore en situation de faire face. Et je rappelle que nous sommes encore une des 2 seules collectivités en France qui ont encore le pouvoir d'augmenter le taux sur les DMTO, si vraiment le besoin s'en fait sentir. Ce qui jusqu'ici n'a pas encore été le cas. Mais cela pourrait peut-être l'être un jour. Puisque nous l'avions toujours dit, toutes choses égales par ailleurs. Mais on voit bien que le département du Morbihan fonctionne bien. Nous avons, parce que nous arriverons sans doute au bout de l'opération, la liberté de ne plus emprunter. Cela fait bientôt 5 ans. Nonobstant la récupération de l'emprunt lié au bail emphytéotique administratif des casernes, qui va être globalement de 36 M€, on devrait descendre en fin d'année, à pas loin de 75 M€ de dettes. Peut-être que si nous le récupérons au 31 décembre ou au 1^{er} janvier, puisque selon la date, cela peut changer un peu l'endettement... mais nous voyons bien qu'on va arriver et qu'il va sans doute falloir un peu réemprunter. Pour réemprunter... nous avons notamment l'agence de financement local, qui a fait coter le département du Morbihan : nous sommes le département le mieux coté de France. On peut être fiers de notre cotation, parce qu'elle est le gage d'une saine gestion. Ce qui veut dire aussi que si nous devons emprunter, nous emprunterons à un taux beaucoup plus bas. C'est comme la France, plus ça va, moins ça va, plus elle emprunte à taux haut, moins la garantie est sérieuse. Pour nous, c'est l'inverse. Si nous devons emprunter, nous emprunterions à un taux qui serait tout à fait compétitif, parce que le département du Morbihan est bien géré et bien coté. On souhaite donc continuer sur ces choix de rigueur budgétaire, comme je l'ai dit, tout en étant au rendez-vous des opérations qu'il faut mener. Nous avons eu l'occasion de le décrire pendant toute cette séance.

S'il n'y a pas d'autres interventions, on va passer aux voix.

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions (*Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF, Boris LEMAIRE, Catherine QUÉRIC et Rozenn MÉTAYER*).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

À la majorité, ce point est adopté.

Clôture de la réunion

LE PRÉSIDENT – Voilà qui conclut notre session. Nous nous retrouverons le 20 septembre prochain, en session.

Avant que vous ramassiez vos cartables, 3 éléments.

D'abord, le 20 septembre, nous devrions pouvoir revenir dans notre hémicycle. Il aura normalement été totalement rénové.

Nous avons une commission permanente le 5 juillet, de mémoire. Nous aurons l'occasion de traiter d'autres sujets.

Je rappelle que nos amis de Haute-Savoie débarquent demain. Ils vont d'abord dans le canton de Guer, à La Gacilly. Mercredi, ils seront aussi dans le canton de Quiberon et le canton de Vannes. Jeudi, ils iront dans le canton d'Auray, le matin. Ensuite, nous aurons une réunion plénière avec les conseillers départementaux, à 11 h 30, ici, d'environ 1 h 30. Vous êtes toutes et tous invités. Ce après quoi nous aurons un déjeuner avec nos amis de Haute-Savoie. Celles et ceux qui sont allés en Haute-Savoie sont naturellement invités à l'ensemble des festivités, et les conseillers départementaux des cantons concernés, comme cela s'est passé chez eux.

Merci à toutes et à tous. Bonne continuation.

(La séance est levée à 18 heures 25.)

Index nominatif
Indication des pages au procès-verbal des délibérations

M. David LAPPARTIENT	2-8, 10, 15-18, 19, 20, 21, 22, 23, 25-26, 30-31, 32, 33, 35, 37-38, 39, 42-44, 46, 47, 48-50, 51, 53-55, 57, 58, 59-60, 61, 62, 63, 65-67, 68, 71, 72
M. Mohamed AZGAG	
Mme Françoise BALLESTER	24
Mme Karine BELLEC	51
M. Denis BERTHOLOM	56, 64, 68
M. Alain CARIS	24-25, 29-30
Mme Myrienne COCHÉ	
M. Gilles DUFEIGNEUX	58, 59, 61
Mme Gaëlle FAVENNEC	
M. Damien GIRARD	8-11
M. Mathieu GLAZ	64-65, 70-71
Mme Dominique GUÉGAN	
M. Pierre GUÉGAN	37
Mme Rozenn GUEGAN	
M. Alain GUIHARD	
M. Stéphane HAMON	36
Mme Marie-Hélène HERRY	22,
M. Nicolas JAGOUDET	
M. Michel JALU	
Mme Marie-Odile JARLIGANT	
Mme Anne JEHANNO	19
Mme Muriel JOURDA	26, 62, 63, 69-70
Mme Marie LE BOTERFF	52-53
Mme Marie-José LE BRETON	
Mme Sophie LEBRETON	
M. Boris LEMAIRE	
Mme Dominique LE MEUR	23,
M. Gwenn LE NAY	20
M. Dominique LE NINIVEN	47
Mme Marie-Christine LE QUER	34-35
M. Ronan LOAS	11-15, 32
M. Stéphane LOHÉZIC	33
Mme Rozenn METAYER	41-42
Mme Christine PENHOUËT	27-29,
Mme Soizic PERRAULT	39-41
M. Gérard PIERRE	21
M. Thierry POULAIN	
Mme Catherine QUÉRIC	47-48
M. Benoît QUERO	45
Mme Hania RENAUDIE	
M. Fabrice ROBELET	52, 54
Mme Marianne ROUSSET	